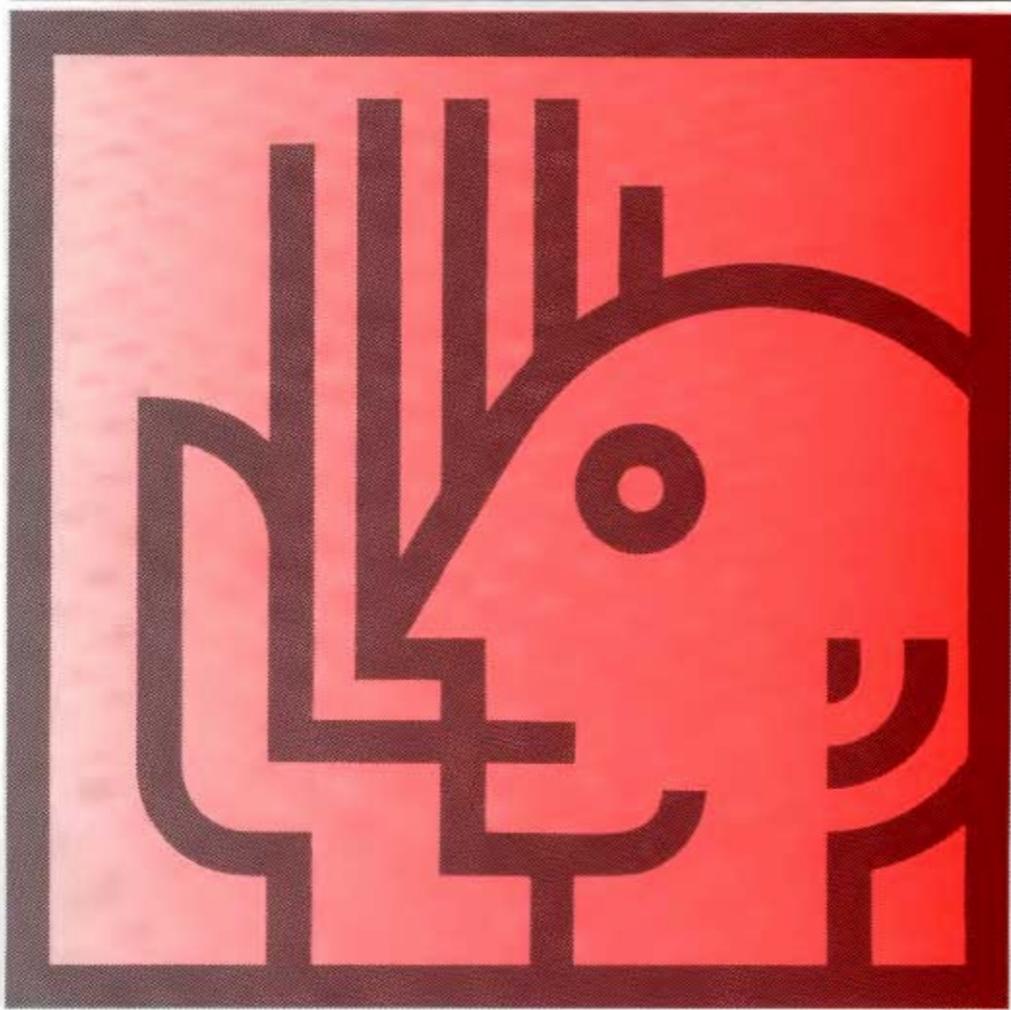


Recensement fédéral de la population 1990

La structure sociale de la Suisse

Catégories socio-professionnelles



Bundesamt für Statistik
Office fédéral de la statistique
Ufficio federale di statistica
Uffizi federal da statistica

BFS OFS UST

Berne, 1996

Statistique de la Suisse

La série «Statistique de la Suisse» publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) couvre les domaines suivants:

- | | | | |
|---|--------------------------------------|----|--|
| 0 | Thèmes généraux | 10 | Tourisme |
| 1 | Population | 11 | Transports et communications |
| 2 | Espace, paysage et environnement | 12 | Masse monétaire, marchés financiers et banques |
| 3 | Emploi et vie active | 13 | Sécurité sociale et assurances |
| 4 | Comptes nationaux | 14 | Santé |
| 5 | Prix | 15 | Education et science |
| 6 | Production, commerce et consommation | 16 | Culture, conditions de vie et sport |
| 7 | Agriculture et sylviculture | 17 | Politique |
| 8 | Energie | 18 | Finances publiques |
| 9 | Construction et logement | 19 | Droit et justice |
-

Recensement fédéral de la population 1990

La structure sociale de la Suisse

Catégories socio-professionnelles

**Dominique Joye
Martin Schuler**

**avec la collaboration
d'Urs Meier**



**Bundesamt für Statistik
Office fédéral de la statistique
Ufficio federale di statistica
Uffizi federal da statistica**

Berne, 1996

-
- Editeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)
- Auteurs:** Dominique Joye, Martin Schuler, avec la collaboration d'Urs Meier. Collaboration rédactionnelle Raymond Sayegh
- Complément d'information:** Service de renseignements sur le recensement, tél. 031 / 322 88 79
- Réalisation:** Section de la structure de la population et des ménages, OFS
- Diffusion:** Office fédéral de la statistique
CH-3003 Berne
Tél. 031 / 323 60 60
- Numéro de commande:** 001-9015
- Prix:** 25 francs
- Série:** Statistique de la Suisse
- Domaine:** 0 Thèmes généraux
- Langue du texte original:** Français
- Copyright:** OFS, Berne 1996, 2e tirage (sans modification)
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
- ISBN:** 3-303-00123-5
-

Sommaire

Avant-propos	7
Première partie	
Inventaire	9
Introduction	11
Quelques aspects de la recherche sociologique	15
Stratification et classes sociales: les critères de différenciation . . .	15
Le modèle de Wright	17
La barrière ou le niveau?	18
La complémentarité des approches	20
Changement de la structure professionnelle et trans- formations sociales	22
Les travaux des offices de statistique	25
Les offices nationaux	25
La République fédérale d'Allemagne	25
La Grande-Bretagne	27
La France	29
Les directives internationales	33
Le BIT	33
L'ONU	35
Remarques générales	37
Les travaux suisses	41
Liminaire	41
Les analyses des recensements	41
La mesure des catégories sociales dans les recensements	42
Applications de classifications étrangères à la Suisse	43
Les analyses d'enquêtes	44
Synthèse: des dimensions de classification	47

Deuxième partie

Proposition pour des catégories socio-professionnelles en Suisse	49
Introduction	51
Qui faut-il classer?	53
La définition de l'activité (les individus)	54
La définition de l'activité (les ménages)	55
Comment faut-il classer?	57
Contraintes et choix	57
Définition des catégories socio-professionnelles	59
Le premier niveau de classement: organisation et formation . . .	60
Le deuxième niveau de classement:	62
le type d'activité effectuée	
Le troisième niveau: public et privé	66
Description des catégories socio-professionnelles	68
(1) Dirigeants	68
(2) Professions libérales	70
(3) Autres indépendants	70
(4) Professions intellectuelles et d'encadrement	71
(5) Professions intermédiaires	73
(6) Non-manuels qualifiés: employés	75
(7) Manuels qualifiés: ouvriers	77
(8) Travailleurs non qualifiés	78
Synthèse: l'attribution de codes aux catégories socio- professionnelles	79
Difficultés et propriétés	81
Les difficultés de classement	81
Une hiérarchie ou plusieurs dimensions de classement?	81
Les catégories socio-professionnelles	83
dans une société complexe	

Troisième partie

Validation des catégories socio-professionnelles	85
Introduction	87
L'importance numérique des catégories socio-professionnelles	89
La composition sociale des catégories socio-professionnelles	93
Quelques caractéristiques socio-démographiques des CSP	93
L'âge	94
Le sexe	95
Le taux d'activité	97
L'origine	98
Le revenu et le prestige	99
La représentation de sa propre position	102
La comparaison des résultats entre 1980 et 1990	107
Un clivage centre-périphérie?	115
Les catégories socio-professionnelles par canton	115
Les catégories socio-professionnelles par région MS	117
Les catégories socio-professionnelles par type de communes	119
Synthèse	130
En conclusion: usage et intérêt des catégories socio-professionnelles	131
Références bibliographiques	133
Annexe 1	141
Attribution des professions	
Annexe 2	153
Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980	
Annexe 3	175
Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990	
Liste des tableaux	191
Liste des graphiques	193
Liste des cartes et des schémas	195

Avant-propos

Dans une société de plus en plus complexe, il importe de disposer d'instruments propres à nous donner une image claire des réalités sociales et économiques. La population et l'économie évoluant constamment, un outil à même de mesurer les changements qui affectent la composition sociale de la population s'avère des plus précieux. A cette fin, l'Office fédéral de la statistique (OFS), préparant la publication des résultats du recensement de la population de 1990, a donné mandat à l'Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC) à l'EPF Lausanne de proposer une classification des «catégories socio-professionnelles» qui permette de préciser la position sociale des individus en fonction de la profession qu'il exerce, de la situation dans la profession et de la formation acquise.

Une telle classification vise plusieurs buts: identifier les catégories sociales particulièrement importantes et intéressantes, décrire la diversité des conditions sociales dans le pays telles qu'elles peuvent ressortir en regroupant les activités professionnelles sur la base des critères retenus et, enfin, fournir des variables explicatives, plus ou moins détaillées, pour mieux comprendre les attitudes et les comportements.

Les catégories socio-professionnelles que nous proposons ici sont bien sûr conçues en fonction de ces buts. Il convient cependant d'utiliser les résultats présentés avec circonspection, en n'oubliant pas la manière dont la classification a été construite ni les dimensions de la société prises en compte ni celles qui ont été négligées. La présente étude accorde d'ailleurs une importance majeure à la réflexion sur les grandes dimensions qui structurent la société suisse d'aujourd'hui.

A l'heure où l'on parle beaucoup de l'Europe, il peut sembler étonnant que l'on développe une classification propre à la Suisse, qui ne se contente pas de reprendre un «acquis communautaire». Deux raisons à cela. D'une part, la statistique officielle ne s'est encore que très peu souvent aventurée sur le terrain de l'analyse de la composition sociale sur un plan supranational. D'autre part, pour pouvoir trouver une large audience, les catégories socio-professionnelles doivent, dans leurs structures, leurs valeurs et leurs modes de vie, être très profondément ancrées dans la société propre au pays. L'organisation de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'activité professionnelle reste profondément différente selon les pays, même si l'on peut établir des règles d'équivalence.

Le texte est divisé en trois parties. Le premier volet dresse un inventaire de ce qui s'est fait dans le domaine. Le deuxième décrit comment la classification a été élaborée pour la Suisse. Quant au dernier volet, il s'attache à valider la construction des catégories socio-professionnelles en étudiant la répartition géographique à partir des données du recensement fédéral de la population de 1990. Enfin, les annexes techniques donnent des indications détaillées sur la construction utilisée.

Cette recherche a été élaborée par Dominique Joye et Martin Schuler en étroite collaboration avec l'OFS. Urs Meier a réalisé un intense travail méthodologique et stylistique. Werner Haug, Marco Buscher, Brigitte Buhmann et Jan Boruvka ont, pour leur part, apporté une précieuse contribution en insistant sur la rigueur de la démarche et sur la cohérence de la présentation des résultats. Jacqueline Strebel et Céline Bourquin ont préparé la publication sur le plan technique. Dominique Malatesta, Thérèse Huissoud, Michel Bassand, Thomas Busset et Gil Meyer, de l'IREC, assistés pour l'occasion par René Levy de l'Université de Lausanne, ont chacun contribué à cette étude, que ce soit au niveau de la logique du découpage, de la recherche documentaire ou de la dénomination des catégories. L'OFS et les auteurs les en remercient très vivement.

Office fédéral de la statistique
Division de la population et de l'emploi
Werner Haug

Première partie

Inventaire

Introduction

De nombreuses classifications ont été développées en Suisse comme dans d'autres pays pour saisir l'activité économique et la position sociale des habitants: nomenclature des professions, classification des actifs et des non-actifs, position socio-économique, groupes socio-professionnels, etc. Nous en verrons des exemples dans la suite de ce chapitre. Quel est l'intérêt de développer toutes ces mesures?

Cela permet d'abord une meilleure maîtrise de l'économie dans la mesure où l'information sur la structure des emplois et sur les compétences de la force de travail aident à apprécier la situation actuelle et à établir des priorités pour le futur.¹⁾ Mais cela permet aussi de mieux connaître la situation des individus dans la structure sociale. Autrement dit, on peut distinguer des données davantage tournées vers l'activité, orientées vers l'économie, et d'autres élaborées à partir des professions, plus proches des analyses sociologiques. Ce sont elles qui vont avant tout nous intéresser ici.

Quasiment toutes les enquêtes montrent l'importance de la position sociale dans l'explication des attitudes aussi bien que dans celle des comportements. Précisons ces idées à partir d'un exemple simple. Intuitivement, il est clair qu'un Conseiller fédéral ne sera pas considéré de la même manière qu'un sociologue, une dessinatrice en bâtiment, un relieur, une couturière ou une femme ou un homme au foyer; il aura une position sociale différente. Il est évident aussi que ses modes de penser et d'agir ne seront pas indépendants de sa position.

Derrière ces quelques remarques, on s'aperçoit qu'il y a plusieurs dimensions qui peuvent intervenir pour déterminer la position sociale. Certaines sont importantes pour la considération et les possibilités de l'individu lui-même et d'autres plus sensibles dans la manière dont les autres vont le voir. On peut notamment mentionner que:

1. le fait d'*exercer une activité rémunérée* est une ressource dans la mesure où, à part un revenu financier, cela assure souvent une insertion dans un réseau d'interconnaissances;

¹⁾ Pour ne citer qu'un exemple, le recensement suisse de 1930 signalait explicitement cette priorité par rapport aux statistiques des activités économiques et des professions dans son commentaire: «Ce sont de telles données qui fournissent les bases nécessaires au nombre croissant de mesures économiques et sociales que doit prendre l'Etat» (Recensement fédéral de la population, 1930, vol 21, p. 8).

2. le *revenu* lui-même que l'on tire de cette activité, son importance, est aussi une ressource sociale, prépondérante pour certains;
3. le *prestige* attaché à une profession est à considérer, aussi bien pour l'individu lui-même qui peut se sentir valorisé par une profession prestigieuse que pour la manière dont il sera alors considéré par les autres;
4. la *formation*, de plus en plus longue aujourd'hui, est une ressource dans la mesure où elle peut accroître les possibilités de travail, les capacités d'adaptation à de nouvelles fonctions, voire même la maîtrise de son environnement;
5. le *pouvoir* peut de même être considéré comme une ressource, qu'il s'agisse de la capacité de définir son propre travail ou d'organiser celui des autres.

Les travaux sociologiques montrent que la situation des individus sur ces dimensions, la possession de ces ressources sociales sont des éléments explicatifs du fonctionnement de la société. Toutes les classifications socio-professionnelles travaillent, d'une manière ou d'une autre, à partir de tels critères de distinction. Cela ne veut pourtant pas dire que toutes les approches sont identiques, car, suivant les époques, il y a des changements dans la structure des activités professionnelles et donc dans les ressources attachées à telle ou telle activité. Par ailleurs, suivant les pays, les professions s'organisent de plusieurs manières, requièrent des formations plus ou moins longues et sont différemment valorisées. Ces deux raisons expliquent partiellement les différences que l'on peut rencontrer en analysant les solutions adoptées par plusieurs pays; si les critères utilisés sont le plus souvent analogues, la pondération qui leur est donnée varie en fonction des usages nationaux.

Mentionnons une difficulté qui va constamment se poser dès le moment où l'on parle de catégories déterminées à partir de la profession: qu'en est-il des individus qui n'exercent aucune activité au moment de la prise d'informations? Faut-il les classer en fonction d'une éventuelle activité antérieure? Faut-il les rattacher à une autre personne de leur ménage? Les présentations retenues varient, mais le raisonnement peut, suivant les cas, porter aussi bien sur les actifs que sur l'ensemble de la population, sur les individus que sur les ménages. Ces diverses définitions ne concordent certainement pas et un choix sera parfois nécessaire entre ces indicateurs.

Nous aimerions également insister sur une caractéristique importante des travaux de taxonomie. A partir d'un certain moment, quand elle est suffisamment connue, une catégorie statistique passe dans l'usage courant et peut dès lors avoir un impact social. Par exemple, l'appellation «cadre» peut devenir pour certains le but d'une carrière professionnelle, *a fortiori* si cette position s'accompagne de récompenses en argent, en prestige, en pouvoir ou en liberté.²⁾ Plus généralement, présenter une image de la société comporte nécessairement un côté normatif et n'est pas une simple description. Il s'agit d'une mise en perspectives qui exige des critères. En effet, les images que chaque acteur se fait de la structure sociale, et de sa place dans celle-ci, influencent son comportement (Merlié, 1983). Dans ce sens, classer n'est pas un pur travail de l'esprit, mais consiste bien à introduire un ordre dans la société. Aussi importe-t-il d'être clair sur les critères utilisés.

Un autre dilemme intervient dans les réflexions des statisticiens: faut-il ou non adapter les statistiques aux tendances actuelles au risque de perdre de précieuses possibilités de comparaison? Il est tout à la fois important de disposer d'instruments de mesure stables, pour établir des séries chronologiques et mesurer le changement, et de pouvoir les adapter aux réalités contemporaines (Briand, Chapoulie, 1985, p. 70).³⁾ La solution que nous proposons ici est de développer les catégories socio-professionnelles comme une statistique supplémentaire qui se situe en complément des autres séries. Il s'agit cependant d'une nouveauté qui s'inscrit, comme nous le verrons, dans le prolongement d'une préoccupation présente en Suisse depuis le début du siècle.

Cette première partie est consacrée à l'inventaire des solutions adoptées aussi bien par la recherche en sciences sociales que par les offices statistiques de quelques pays: Allemagne, France, Royaume-Uni. Elle

²⁾ De tels faits sont particulièrement visibles en France, où les positions sociales sont assez bien déterminées par des conventions collectives qui se retrouvent dans les classifications statistiques. Desrosières, Goy et Thévenot (1983, p. 64 notamment) donnent plusieurs exemples de discussions étendues sur la définition de la classification des professions et l'attribution de celles-ci aux catégories socio-professionnelles.

³⁾ Ce problème est commun à beaucoup de statistiques, mais peut-être encore plus crucial ici dans la mesure où la définition adoptée a un poids très important et détermine la mesure elle-même. Par exemple, la mobilité sociale se mesure en comptant les individus qui passent d'une catégorie sociale à une autre et, dans un tel cas, il est alors évident que ce compte dépend de la définition des catégories.



permettra de se rendre compte du nombre de catégories retenues, des critères envisagés et de l'ordre de priorité choisi, ainsi que des principales modifications réalisées ces dernières années. Elle servira donc de guide pour une proposition ultérieure.

Quelques aspects de la recherche sociologique

La recherche sur la structure sociale a toujours été l'un des thèmes les plus importants de la sociologie: comment la société est-elle structurée, comment se constitue-t-elle? Se reproduit-elle ou évolue-t-elle vers davantage d'égalité? Quelle est la mobilité sociale? Quels sont les déterminants de la position des individus? Un survol de quelques recherches est essentiel pour comprendre comment aborder la mesure de la stratification sociale.

Mais à côté de cette grande tradition sociologique, d'autres travaux, portant aussi bien sur l'évolution des activités économiques dans la société que sur le rapport au travail proprement dit, peuvent apporter des contributions utiles pour préciser la position sociale. Reprenons ces deux points.

Stratification et classes sociales: les critères de différenciation

Faire référence à quelques pères fondateurs de la sociologie permet de mieux saisir les dimensions de classification que nous avons mentionnées dans l'introduction de ce chapitre.

Ainsi, la tradition marxiste a insisté sur la propriété des moyens de production comme critère de classification. Le fait d'être maître, ou non, de sa force de travail et de celle d'autrui détermine l'appartenance à une classe. Dans ce sens, ce sont avant tout les ressources économiques qui déterminent la position sociale. Notons toutefois que le critère ici n'est pas un flux, mais un capital, non pas un revenu, mais bien plutôt une possession, une propriété.

Une autre tradition, largement diffusée dans la sociologie américaine, se retrouve dans le modèle de Blau et Duncan (1967), aussi connu sous le nom de modèle des «inégalités méritées». L'idée de base est que la position actuelle, exprimée en termes de statut est fonction de celle du père, de sa propre formation et de celle de son propre père. Deux critères, fortement interreliés, interviennent ici: la *formation* et le *statut*.

Le *prestige* est également considéré par certains auteurs comme la dimension pertinente en matière de position sociale. Par exemple Treiman (1977), l'auteur qui a sans doute été le plus loin dans ce sens, a proposé une échelle de prestige valable dans plusieurs contextes nationaux différents, indépendamment des difficultés que pouvait poser une application uniforme d'un tel critère.

Le *pouvoir*, avec les ressources économiques et de prestige, est pour sa part l'une des trois catégories retenues par Weber pour définir la hiérarchisation sociale. Actuellement, cette dimension prend peut-être plus d'importance qu'il y a quelques années. En effet, bon nombre de travaux se penchent désormais sur l'expertise⁴⁾ comme source de pouvoir et, indirectement, sur l'importance des capacités à manipuler de l'information dans la définition de la position sociale. Ce mouvement tend donc à accentuer le poids accordé à la formation.

Le *revenu* est bien sûr une donnée importante pour le classement des individus ou des ménages. Pour certains, il s'agit même de la dimension essentielle. Ainsi le commentaire du recensement fédéral de 1920 mentionne: «On a l'habitude de désigner sous le terme <classement social> ce genre de répartition de la population d'un pays, mais il faut bien se persuader qu'un véritable classement social ne peut pas être obtenu de cette manière. Au recensement de la population du Danemark, les autorités communales inscrivent sur le bulletin de recensement de chaque chef de ménage le montant de la déclaration de ses revenus qu'il a faite pour les impôts; il est évident qu'un classement social exact ne peut être établi que de cette façon-là» (Recensement fédéral de la population 1920, p. 60). Pour d'autres auteurs par contre, il ne s'agit que d'une ressource parmi d'autres.

En fait, de nombreux chercheurs ont posé, implicitement ou explicitement, l'hypothèse que les dimensions dont il est question étaient liées, qu'un statut élevé était déterminé par un revenu important, qu'une formation poussée devait nécessairement trouver son aboutissement dans un poste prestigieux, etc. Or, et nous aurons l'occasion d'y revenir, il semble plutôt qu'il faille considérer un modèle de ressources sociales: être propriétaire de son outil de travail est un atout, une ressource, mais un poste dirigeant également, au même titre qu'une formation longue.

Par exemple, si l'on raisonne en posant l'information comme une ressource de pouvoir, ce qui est sous-jacent aux travaux sur l'expertise, la formation apparaît comme un élément déterminant. Mais il ne s'agit pas d'un lien systématique entre titre académique et position de pouvoir, mais bien plutôt d'une capacité à manipuler de l'information. Dans ce sens, il n'y

⁴⁾ D'un point de vue théorique, les travaux d'Habermas (1973) semblent décisifs dans la discussion actuelle. Autre exemple, le numéro de 1989 de l'*Annuaire suisse de science politique* a été consacré à ce thème. (*Annuaire suisse de science politique*, Berne, Haupt, 1989).

a donc pas une relation mécanique entre la formation reçue et la position atteinte, a fortiori si cette dernière ne se traduit pas nécessairement par des avantages pécuniaires. Certaines catégories sociales qui jouent actuellement un rôle important se caractérisent d'ailleurs par une formation longue et des revenus relativement modestes.

Le modèle de Wright

Un modèle récent illustre bien l'entrecroisement des critères, à savoir celui de Wright (1985). Ce dernier s'inscrit dans une tradition marxiste, même si la construction proposée s'éloigne d'une stricte orthodoxie. Trois critères interviennent de façon combinée: la propriété des moyens de production, la formation reçue et la position dans la hiérarchie. En fait, on peut voir dans ce modèle un système complexe de ressources sociales basé aussi bien sur la capacité de manipuler de l'information, que sur une compétence d'organisation, ainsi que sur la position à l'intérieur du système de production.

Soulignons cependant l'existence de deux difficultés liées à ce type d'approche dans la perspective qui nous intéresse ici et qui apparaissent clairement à travers le tableau 1.

1. La répartition de la population entre les diverses classes est très inégale. Il est certainement conceptuellement correct de distinguer entre bourgeoisie et prolétariat, mais, *dans une logique de différenciation*, il peut être gênant d'aboutir à des catégories qui représentent respectivement 2% et 40% de la population totale, ces deux chiffres différant considérablement d'une répartition en groupes de même importance numérique. Dans ce sens, n'avoir aucune différenciation à l'intérieur de la classe ouvrière suppose une homogénéité qui peut être problématique. *Dans une logique d'explication*, à partir du moment où l'on admet que la position dans le processus de production est décisive, un tel résultat est satisfaisant. Si d'autres données laissent supposer des différences dans les comportements effectifs entre ouvriers et employés, un critère supplémentaire doit être utilisé, ce qui aura peut-être comme intérêt d'équilibrer les groupes en présence.⁵⁾

⁵⁾ Cet éventuel rééquilibrage de l'importance numérique des groupes est ici une conséquence secondaire d'une division qui est avant tout effectuée pour des raisons conceptuelles.

Tableau 1: Typology of Class Locations in Capitalist Society

Assets in the means of production					
	Owners of means of production	Non-owners (wage labourers)			
			4 Experts Managers	7 Semi Credentialed Managers	
Owns sufficient capital to hire workers and does not work	1 Bourgeoisie 1,8%	3,9%	6,2%	2,3%	+
Owns sufficient capital to hire workers but must work	2 Small Employers 6,0%	5 Expert Supervisors 3,7%	8 Semi Credentialed Supervisors 6,8%	11 Proletarians Supervisors 6,9%	>0
Owns sufficient capital to work for self but not to hire workers	3 Petty Bourgeoisie 6,9%	6 Experts non-managers 3,4%	9 Semi Credentialed Workers 12,2%	12 Proletarians 39,9%	-
		+	>0	-	
		Skill, credential assets			

Source: Wright, 1985, p. 195.

2. Introduire les dimensions d'organisation et de formation pose le problème de leurs limites. A quel moment devient-on un «manager»; une limite de 10 ou plus employés constitue-t-elle une barrière entre bourgeoisie et petits employeurs? Faut-il considérer le baccalauréat ou la licence universitaire pour déterminer une qualification élevée? Bref, se trouve-t-on en face de barrières sociales dont la définition est nette ou d'un continuum sur lequel il s'agit d'introduire un point de coupure?

*La barrière ou le niveau?*⁶⁾

Dans une publication qui remonte à l'avant-guerre, Goblot (1967)⁷⁾ distinguait les «barrières» qui séparent les *catégories* et les «niveaux» sur

⁶⁾ La présentation retenue dans cette partie doit beaucoup aux discussions avec René Levy, développées dans le cadre d'un projet commun (Levy, 1989). Les apports de Michel Bassand ont également été décisifs.

⁷⁾ Il s'agit ici de la date de la réédition consultée. L'édition originale est de 1925.

lesquels se différencient *graduellement* les acteurs. Les modèles catégoriels voient la société comme composée de groupes séparés par une barrière nette. Typiquement, une conception définissant des classes opposées relève d'un tel modèle, mais le sexe ou l'appartenance ethnique peuvent déterminer un groupe social. Par opposition, le modèle graduel ou dimensionnel pose l'idée d'une société où les positions des acteurs varient en fonction de dimensions continues.

De très nombreux modèles apparaissent comme graduels. Par exemple, le revenu, ou le statut social, définit une échelle allant des plus bas niveaux aux plus élevés. Dans cette conception, une augmentation du revenu peut amener un individu à franchir quelques positions dans l'échelle sociale.⁸⁾

C'est à partir d'une telle logique que, implicitement, on parle de catégories «supérieures», «inférieures» ou de «classes moyennes», expressions qui sont entrées dans le langage courant sans que les extrêmes ou les éléments de hiérarchisation ne soient toujours définis. De même, certains chercheurs parleront de mobilité «ascendante» ou «descendante», ce qui implique qu'un ordre, qu'une hiérarchie sociale soient définis. La facilité avec laquelle ces termes sont employés témoignent de la force de cette conceptualisation.

Soulignons cependant deux difficultés liées à ce type d'approche dans la perspective qui nous intéresse ici. D'abord, peut-on définir un continuum ou existe-t-il des discontinuités, des ruptures? Par exemple, le passage d'une catégorie inférieure aux couches supérieures n'implique-t-il qu'un changement quantitatif ou est-il aussi qualitatif?

Ensuite, est-il raisonnable d'admettre qu'une seule dimension structure nos sociétés ou faut-il en considérer plusieurs? Dans ce dernier cas, comment se combinent-elles et peut-on encore parler d'un continuum?

Prenons l'exemple du modèle des «inégalités méritées». A priori, cette conception est clairement graduelle, puisque les professions peuvent être classées en fonction de leur prestige ou de leur revenu. De même, la formation peut être vue comme une acquisition continue de connaissances qui trouvent quasi-nécessairement leur récompense sur le marché du travail.

⁸⁾ Dans une telle conception, la sociologie parle de «strates» ou de «couches sociales» que l'on peut concevoir comme superposées le long d'un continuum.

Cet aspect, présenté ici de manière caricaturale, a été critiqué par de nombreux auteurs. D'abord, les valeurs accordées à telle ou telle profession ou formation changent, que ce soit entre les générations ou à l'intérieur d'une cohorte, en fonction du cycle de vie et des transformations de l'ensemble de la société.⁹⁾ Le gain que l'on peut alors espérer d'un investissement dans une ressource sociale ne sera donc pas nécessairement le même. Ensuite, nous avons déjà affirmé qu'il n'y a pas automatiquement correspondance entre les différentes dimensions adoptées pour le classement. Cela a amené plusieurs auteurs à défendre des conceptions multi-dimensionnelles.

L'intérêt d'un modèle catégoriel, comme de toute classification d'ailleurs, est de constituer des groupes, bien caractérisés, qui doivent être homogènes et exclusifs entre eux.¹⁰⁾ L'inconvénient est parfois la difficulté d'isoler les barrières sociales qui sont pertinentes pour le classement des individus. Cette difficulté est d'ailleurs double dans la mesure où il peut s'agir aussi bien de la validité de la mesure que de sa pertinence. Par exemple, en considérant la formation, l'élément déterminant est-il un titre, critère catégoriel, ou une certaine compétence, critère beaucoup plus flou et difficile à évaluer?

On pourrait multiplier les exemples qui montrent les difficultés posées aussi bien par les modèles graduels que catégoriels. A notre avis, la démarche la plus intéressante consisterait à envisager les travaux antérieurs en montrant ce qu'ils ont en commun, au-delà des contrastes les plus flagrants.

La complémentarité des approches

La plupart des auteurs récents reconnaissent finalement que les approches que nous venons de présenter et les dimensions de classement envisagées se complètent dans une explication des positions sociales.

⁹⁾ Ce type de problème a souvent été traité dans les recherches sur la mobilité sociale, mais en même temps les solutions proposées ont toujours été sujettes à discussion.

¹⁰⁾ On parle alors de classes sociales. La définition préalable de Gurvitch insiste clairement sur l'exclusivité qui caractérise les classes: «les classes sociales sont des groupements particuliers, de fait et à distance caractérisés par leur supra-fonctionnalité, leur tendance vers une structuration poussée, leur résistance à la pénétration par la société globale et leur incompatibilité radicale avec les autres classes» (Gurvitch, 1966, p. 204).

Prenons quelques exemples qui illustrent notre propos.

D'abord, modèles graduels et catégoriels ne sont pas nécessairement deux constructions totalement opposées et incompatibles. Par exemple, Blau distingue les «heterogeneities», considérées comme exclusives, et les «inequalities», plus graduelles. De même, on a vu que la formation dans le modèle de Wright pouvait être interprétée comme catégorielle.

Ensuite, les travaux empiriques ont maintenant bien montré qu'une dimension unique de classification était insuffisante pour décrire la stratification. Cela semble dorénavant acquis aussi bien du côté des représentations des individus eux-mêmes (Lorenzi-Cioldi, Joye, 1988; Coxon, Davies, 1986) que des dimensions qui structurent la société elle-même (Bourdieu, 1979). En particulier les travaux français distinguent explicitement dimensions économiques et dimensions culturelles (Desrosières, Goy, Thévenot, 1983). Certains travaux voient d'ailleurs aujourd'hui l'émergence des catégories intermédiaires comme résultant, partiellement tout au moins, d'une dissociation des dimensions de prestige et de formation.¹¹⁾

Enfin, dans ce contexte, il faut mentionner les travaux qui s'interrogent sur la pertinence des diverses dimensions de stratification. Une des hypothèses avancées dans ce cadre est que l'individualisation généralement observée dans les sociétés contemporaines ne correspondrait pas nécessairement à un changement de valeurs, mais plutôt à une multiplication des appartenances.¹²⁾

Ces quelques remarques montrent aussi bien la difficulté de la question que l'importance des enjeux sous-jacents à une construction de la structure sociale. En outre, une telle entreprise de définition doit tenir compte des transformations de la société, à commencer par celles du monde du travail.

¹¹⁾ Nous pensons ici à un groupe social, composé d'infirmiers et d'assistants sociaux notamment, qui a une formation assez longue, et qui est très présent dans les grandes villes et souvent très actif dans les mouvements sociaux. De nombreux travaux y ont été consacrés et, par exemple, Descent *et al.* (1989) y consacrent plus de 100 pages de bibliographie. Les travaux de Dagnaud et Mehl (1985), repris en Suisse notamment par Gros (1987), montrent la relation entre la position sociale de ces couches et leurs rapports au pouvoir et à l'activité politique.

¹²⁾ Birnbaum et Leca (1986) ont réuni une série de contributions sur l'individualisme qui fait le point sur la question. D'une manière générale, bon nombre d'auteurs insistent encore sur la position sociale comme déterminant du comportement. Dans le domaine politique cf. par exemple, Mayer (1986).

Changement de la structure professionnelle et transformations sociales

La plupart des modèles que nous avons envisagés séparait explicitement deux groupes. D'une part, le monde des ouvriers, des manuels ou des «cols bleus» pour reprendre une vieille image de ces professions et, d'autre part, celui des employés, des non-manuels ou des «cols blancs». Pendant fort longtemps, ces dernières professions ont paru plus prestigieuses et, pour d'aucuns, il y avait un net avantage social à ne pas «se salir les mains». Tabin (1989, p. 155) relève par exemple que le choix entre ces deux types de carrière s'est toujours joué très tôt dans le cursus scolaire, ce qui est un signe de deux itinéraires fondamentalement séparés. Notons par ailleurs que les différences ne s'arrêtaient pas à la seule profession, mais s'étendaient aussi aux modes de vie en général et aux rapports avec le travail en particulier. Par exemple, les taux de syndicalisation étaient traditionnellement plus faibles dans le monde des employés.

Si nous avons utilisé le passé pour caricaturer ces différences entre «cols bleus» et «cols blancs», c'est bien parce que la structure d'emploi a considérablement changé depuis la dernière guerre mondiale avec un net recul de la production proprement dite dans le total des emplois.¹³⁾ Recourir aux travaux des économistes permet de préciser ces modifications et les dimensions de classification.

Classiquement, les économistes décrivent la structure économique des pays en recourant au concept de secteurs d'activité: le primaire désigne la production agricole; le secondaire, la fabrication des produits industriels, et le tertiaire recouvre l'ensemble des services. Or, ce dernier secteur prend une importance de plus en plus grande, que l'on raisonne en termes d'importance économique ou d'emplois: 35% de la population active en 1941 contre 54% en 1980.

A partir de là, la plupart des auteurs ont admis qu'une subdivision du tertiaire s'imposait, mais, au moment de l'opérationnalisation, plusieurs logiques se sont heurtées, dont l'une basée sur le concept d'information et l'autre davantage axée sur le type de destinataires.

¹³⁾ Pour des analyses précises de certains changements structuraux en Suisse, emploi et travail féminin notamment, cf. Sommer et Höpflinger (1990). Pour les représentations des Suisses à l'égard de leur travail et les modifications de ces dernières années, cf. Lalive d'Épinay (1990).

1. La part de l'information dans l'ensemble des activités économiques devient de plus en plus importante. Il suffit par exemple de penser au développement de l'informatique et de l'automatisation dans les entreprises. Pour décrire cette évolution, le terme de *quaternaire* a été utilisé.¹⁴⁾
2. Le destinataire des services intervient pour différencier entre services aux entreprises, services domestiques et activités de transports. Si l'on suit la logique proposée par Bailly et Maillat (1988, p. 12), cela correspond aussi à des différences de fonctions à l'intérieur du tertiaire: circulation (commerce, marketing, gestion des stocks), reproduction (individuelle comme l'hygiène, la santé, les loisirs notamment et sociale dans le cas de la justice ou de l'éducation par exemple), et distribution (stockage, publicité, ingénierie, recherche et développement).
3. La typologie de Browning-Singlemann, largement appliquée en Suisse (Cunha, Bridel, 1986; Würth, 1986; Deiss, 1985), distingue entre services de production et de distribution, d'une part, et services personnels et sociaux, d'autre part.

Ces différences nous intéressent ici non pas comme reflet de modifications dans la structure économique globale, mais bien plutôt comme indices de changements dans la manière dont les professions sont perçues et vécues, et donc dans les dimensions qui déterminent des classifications sociales. Le développement d'un secteur quaternaire, défini par la maîtrise de l'information, implique certainement une valorisation de la connaissance. En d'autres termes, il apparaît de plus en plus vraisemblable que la formation soit une dimension déterminante de classement.

L'offre d'instruction s'est également renforcée par rapport à toute une série de services médicaux et sociaux qui, d'un point de vue taxonomique, sont classés parmi les fonctions de reproduction de la société, mais qui, d'un point de vue sociologique, déterminent de nouvelles professions caractérisées aussi bien par une compétence particulière que par leurs destinataires: les individus et non les entreprises.

Enfin, si le niveau général de formation a évolué, cela veut dire également que les barrières se sont probablement déplacées. Aussi, la

¹⁴⁾ Deiss (1985, p. 42) de même que Bailly et Maillat (1988, p. 21) parlent explicitement des activités relatives à l'information.

qualification professionnelle n'est-elle probablement plus seulement définie par l'apprentissage, mais par les autres niveaux de formation, y compris les diplômes acquis en cours d'emploi. Ceux-ci deviennent sans doute de plus en plus importants. De même, si les emplois changent rapidement, les formations qui développent des capacités d'adaptation seront peut-être plus valorisées, plus utiles sur un marché du travail marqué par la fluidité qu'une stricte formation professionnelle, limitée à un métier.

Ces quelques remarques montrent effectivement le poids de la formation dans la transformation du système des professions d'un pays, d'autant plus que l'évolution a été rapide ces dernières années. Comment un tel contexte a-t-il été pris en compte par les classifications socio-professionnelles des autres pays?

Les travaux des offices de statistique

Depuis de longues années, les offices de statistique produisent des données pour permettre une meilleure connaissance de leur pays et aider à la prise de décision. Les chiffres décrivant la structure sociale en font bien évidemment partie.

Les solutions adoptées sont très diverses, précisément parce que la structure sociale de chaque pays et la manière de la percevoir, ne sont pas identiques. Cette multiplication a amené des instances internationales à proposer des classifications pour permettre de meilleures comparaisons. Même s'il s'agit le plus souvent d'accords minimaux, ces directives sont représentatives des différentes manières de conceptualiser la structure sociale et méritent, en conséquence, que l'on s'y arrête un moment.

Les offices nationaux

Il ne s'agit pas ici de dresser un panorama exhaustif de la manière dont tous les pays du monde, ou même de l'Europe, présentent la stratification. L'approche a été limitée à trois pays, dont les travaux sont bien différenciés. En RFA, l'accent a été mis sur l'étude de la population active, sur l'activité professionnelle plutôt que sur la position socio-professionnelle. La Grande-Bretagne, quant à elle, tend à multiplier les classifications suivant l'objet considéré: définition de «classes sociales» en fonction des compétences, de catégories selon le statut, etc. Enfin, la France a essayé d'adopter une approche synthétique combinant explicitement plusieurs dimensions. Ces trois pays peuvent être considérés comme des exemples typiques des solutions adoptées.

La République fédérale d'Allemagne

Une caractéristique de la classification adoptée par la République fédérale d'Allemagne est peut-être sa simplicité. Cette classification propose une suite de découpages depuis le fait d'appartenir à la population active jusqu'au type d'activité. Dans cette approche pragmatique, un déterminant historique est resté très vivace: comme le soulignent Desrosières et Thévenot (1988, p. 32) et Kocka (1981), l'institution des assurances sociales à la fin du XIX^e siècle se fit séparément pour les ouvriers et les employés, principalement parce que les syndicats ouvriers étaient alors contrôlés par les socialistes, auxquels les non-manuels ne voulurent pas s'associer.

Tableau 2: Système de classification en République fédérale d'Allemagne: les positions professionnelles

	<i>Terme allemand</i>
non-actifs	<i>Nichterwerbspersonen</i>
actifs	<i>Erwerbspersonen</i>
chômeurs	<i>Erwerbslose</i>
occupés	<i>Erwerbstätige</i>
indépendants	<i>Selbständige</i>
auxiliaires	<i>Mithelfende</i>
salariés	<i>Abhängige</i>
fonctionnaires	<i>Beamte</i>
employés	<i>Angestellte</i>
ouvriers	<i>Arbeiter</i>
en formation	<i>Auszubildende</i>

Source: *Statistisches Jahrbuch 1989 für die Bundesrepublik Deutschland*, Statistisches Bundesamt Wiesbaden, Stuttgart, Metzler Poeschel, 1989, p. 95.

Depuis, la distinction entre «Arbeiter» et «Angestellte» est entrée dans l'usage.

Il faut noter la définition d'une catégorie spécifique pour les fonctionnaires. Ceci s'explique quand on sait, qu'en Allemagne, les fonctionnaires ont un statut particulier qui change l'ensemble de leur mode de vie: assurances, prestations sociales, etc. Mais cela montre surtout que l'on attribue un critère particulier à la stabilité de l'emploi représentée par ce statut de fonctionnaire.¹⁵⁾

En résumé, il faut insister sur trois éléments qui caractérisent les données socio-économiques allemandes: une référence d'abord basée sur l'activité; la relative simplicité de la présentation, dans la mesure où les autres pays utilisent plus de subdivisions, voire plusieurs classifications en parallèle; une spécificité dans la mesure où, hors du monde germanique, aucun autre pays européen n'a la même définition des «Beamte».

¹⁵⁾ Ceci est encore une fois confirmé par l'exemple autrichien qui distingue les fonctionnaires permanents des employés des administrations liés par des contrats temporaires. Plus généralement, la classification autrichienne reprend systématiquement la différence entre «Angestellte» et «Arbeiter» mais les situe dans une classification fine, à 46 positions, où la formation joue un rôle important au deuxième niveau de classification.

Autrement dit, les critères utilisés ici reflètent bien un accent particulier du pays considéré. Ce côté idiosyncratique d'une classification se retrouve dans la plupart des statistiques nationales, et donc également, comme on le verra, dans les travaux britanniques.

La Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne distingue explicitement plusieurs classifications de l'activité économique: occupation, position économique, etc. Deux catégorisations en particulier sont proches de nos préoccupations: la «classe sociale» et les groupes sociaux-économiques.¹⁶⁾

La classe sociale distingue cinq catégories (tableau 3). Si la classification se fait sur la base des professions, le but est ici de les regrouper en fonction de la qualification, prise comme attribut général: «Les groupes de professions inclus dans chacune de ces catégories ont été sélectionnés, dans la mesure du possible, de telle manière qu'ils regroupent des gens d'un même niveau de capacité dans ce travail» (HMO, 1980, p. xi).¹⁷⁾ Il est intéressant de noter qu'auparavant ces classes devaient mesurer la position

Tableau 3: «Social class» en Grande-Bretagne¹⁸⁾

1. Professionnels
2. Professions intermédiaires
3. Professions qualifiées
N non manuelles
M manuelles
4. Professions partiellement qualifiées
5. Professions non qualifiées

Source: *Classification of occupations and coding index*, London, Her Majesty's Stationery Office, 1980, pp. xi and xii.

¹⁶⁾ Malheureusement la statistique anglaise utilise le terme de classe sociale dans le sens de strates sur une échelle de qualification et sans tenir compte des propriétés intrinsèques de la notion de classe. Ceci s'explique peut-être par l'usage ancien de cette catégorisation, dès 1911 d'après Duriez *et al.* (1991), moment où le concept de classe n'avait pas été autant formalisé par la sociologie.

¹⁷⁾ Texte original: «The occupations groups included in each of these categories have been selected in such a way as to bring together, so far as it is possible, people with similar levels of occupational skill.» Pour une classification, il est important de noter que: «In general each occupation group is assigned as a whole to one or another social class and no account is taken of differences between individuals in the same occupation group e.g. differences of education or level of remuneration» (HMO, 1980, p. xi).

¹⁸⁾ Texte original: 1. Professionals, 2. Intermediate occupations, 3. Skilled occupations (N non-manual and M manual), 4. Partly skilled occupations, 5. Unskilled occupations.

sociale («standing within the community») et que la reconceptualisation en termes de capacités dans le travail ne s'est pas accompagnée de changements majeurs dans la classification, ce qui laisse supposer une certaine équivalence entre ces concepts aux yeux de l'office britannique (Marshall *et al.*, 1988).

Tableau 4: Groupes socio-économiques en Grande-Bretagne¹⁹⁾

1. Employeurs et managers de gouvernement, de l'industrie et du commerce, grandes entreprises
 - 1.1 Employeurs d'entreprises de 25 employés et plus
 - 1.2 Managers d'entreprises de 25 employés et plus
2. Employeurs et managers de gouvernement, de l'industrie et du commerce, petites entreprises
 - 2.1 Employeurs d'entreprises de moins de 25 employés
 - 2.2 Managers d'entreprises de moins de 25 employés
3. Professionnels, indépendants
4. Professionnels, employés
5. Professionnels, employés
 - 5.1 Artistes et auxiliaires
 - 5.2 Contremaîtres et superviseurs, non manuels
6. Travailleurs non manuels
7. Travailleurs des services personnels
8. Contremaîtres et superviseurs, manuels
9. Travailleurs manuels, qualifiés
10. Travailleurs manuels partiellement qualifiés
11. Travailleurs manuels non qualifiés
12. Indépendants, autres que professionnels
13. Agriculteurs, employeurs et managers
14. Agriculteurs indépendants
15. Travailleurs agricoles
16. Membres des forces armées
17. Actifs non attribués ou sans indication

Source: Office of population censuses and survey: *Classification of occupations and coding index*, London, Her Majesty's Stationery Office, 1980, pp. xi and xii.

¹⁹⁾ Texte original: 1. Employers and managers in central and local government, industry, commerce, etc. - large establishments, 1.1. Employers in industry, commerce, 25 or more persons, 1.2. Managers in central and local government, industry, commerce, 25 or more persons, 2. Employers and managers in industry, commerce, etc. - small establishments, 2.1. Employers in industry, commerce, less than 25 persons, 2.2. Managers in central and local government, industry, commerce, less than 25 persons, 3. Professional workers - self employed, 4. Professional workers - employees, 5. Intermediate non-manual workers, 5.1. Ancillary workers and artists, 5.2. Foremen and supervisors non-manual, 6. Junior non-manual workers, 7. Personal service workers, 8. Foremen and supervisors - manual, 9. Skilled manual workers, 10. Semi-skilled manual workers, 11. Unskilled manual workers, 12. Own account workers (other than professional), 13. Farmers - employers and managers, 14. Farmers - own account, 15. Agricultural workers, 16. Members of armed forces, 17. Inadequately described and not stated occupations.

Les groupes socio-économiques, quant à eux, doivent correspondre à des statuts équivalents. La qualification des personnes est faite à partir des classifications de statut et d'occupation, subsidiairement de la branche. La logique est présentée dans le tableau 4.

Un groupe est particulièrement important dans la tradition anglo-saxonne: les «professionnels». Ils se retrouvent en effet dans les deux classifications qui viennent d'être présentées. Dans le monde anglo-saxon, ce substantif est tout à fait particulier et ne renvoie pas seulement aux professions libérales, mais aussi aux emplois caractérisés par la compétence technique qu'ils demandent. Il s'agit donc d'une tradition propre à un pays et Desrosières et Thévenot (1988, p. 32) insistent sur les précautions à prendre en matière de comparaison internationale.

Un des intérêts de cet exemple britannique, qui a d'ailleurs inspiré les premiers travaux du BIT dans les années cinquante (Duriez *et al.*, 1991), est peut-être justement la multiplication des classifications, qui est une des manières de montrer que la structure sociale fait presque nécessairement référence à un modèle multidimensionnel. Cet aspect se retrouve aussi dans les travaux français.

La France

L'exemple de la France est particulièrement intéressant à étudier dans la mesure où l'enseignement dispensé par l'INSEE a suscité la rencontre de statisticiens et de sociologues et, par là-même, une interrogation originale sur les nomenclatures et la manière de les construire, leur histoire et leur impact. (Desrosières, Thévenot, 1988, pp. 29 et suiv.).

D'un point de vue historique, les catégories socio-professionnelles (CSP selon la coutume française des abréviations) ont été dès le début, dans les années cinquante, construites selon des critères empiriques. Porte, qui a joué un rôle déterminant dans leur conception, écrivait: «La classification par CSP n'est pas autre chose que la réalisation consciente du programme contenu implicitement dans la pratique des spécialistes des sondages, des études de marché, etc. On peut la définir ainsi: la classification socio-professionnelle est celle des classifications qui, parmi toutes les classifications professionnelles pensables, donne les corrélations les plus fortes avec

les caractéristiques les plus diverses des personnes classées.» (cité *in*: Desrosières, 1977, p. 182).

Depuis cette première définition, la société a changé, comme on l'a vu, aussi bien dans les structures d'emploi que dans les systèmes de valeurs. Par exemple, Desrosières, Goy et Thévenot (1983) notent également que «la période de 1950 à 1980 a vu croître fortement l'importance attachée à l'éducation...» (p. 56) et l'INSEE a essayé de tenir compte de cet aspect. Dans cette tradition, un ensemble de recherches a essayé de tracer des «cartes» de la société, pertinentes pour plusieurs analyses. «On a vu que la projection des catégories socio-professionnelles sur une «échelle» ne rendait compte que grossièrement des rapports qu'on observe entre elles. Une schématisation de l'espace social à partir de deux axes en fournit déjà une représentation plus complexe. Le premier axe oppose bien sûr les catégories supérieures et populaires. Le deuxième distingue celles qui sont plutôt riches en capital économique (patrons) de celles dont les ressources sont liées à l'école et à la culture (enseignants, fonctionnaires). La stabilité de formes observées dans les analyses de données utilisant ces catégories a d'ailleurs justifié qu'on conserve dans ses grands principes la structure antérieure de la nomenclature qui était construite de fait sur l'intuition de ces deux axes. Mais l'approfondissement des analyses a fait ressortir, au-delà de cette structure schématique, une pluralité de critères «locaux» dont la signification et la pertinence différaient selon les milieux sociaux.» (*ibidem*, p. 57).

Des années cinquante aux années quatre-vingts, les CSP vont obtenir un succès important parmi l'ensemble des utilisateurs. Au début des années quatre-vingts, une réforme importante a été mise en place. Ceci a toutefois été réalisé sans remettre en cause l'ensemble de la construction précédente, mais en contribuant à préciser un certain nombre de points. Il est intéressant de mentionner quelques modifications entraînées par le passage des anciennes «Catégories socio-professionnelles» (CSP) aux nouvelles «Professions et Catégories socio-professionnelles» (PCS) dans la mesure où elles sont révélatrices des changements sociaux de ces dernières années.

1. Trois catégories ont été supprimées:

- a) les salariés agricoles, regroupés avec les autres ouvriers;
- b) le personnel de service a rejoint les autres employés;
- c) le groupe «clergé, armée, police, artistes» a été réparti entre les autres groupes.

2. Les non-salariés agricoles sont dorénavant classés suivant la taille de leur exploitation. Les non-salariés qui occupent plus de 10 personnes sont tous des «chefs d'entreprises».
3. L'ancien groupe des «cadres moyens» a été changé en «professions intermédiaires». Ce point peut paraître purement formel et ne recouvrir que des changements dans la manière de définir les cadres à l'intérieur des entreprises. A notre avis, il a ouvert de nouvelles perspectives à l'analyse sociologique, car il n'existe plus de définition uniquement en terme de statut, mais de professions qui regroupent de plus en plus de gens, caractérisées par une formation assez longue. Ce n'est pas un hasard si cette catégorie semble très liée au développement urbain.

Le tableau 5 montre également la structure hiérarchique de la classification française qui distingue 6 grandes catégories pour les actifs, elles-mêmes subdivisées en un deuxième et un troisième niveau. Les critères de classification ne ressortent pas explicitement de la présentation, mais on constate qu'ils n'échappent pas aux grandes dimensions mentionnées: situation dans la profession (indépendant ou salarié), fonction d'encadrement, employé ou ouvrier pour ne citer que les plus manifestes, la formation intervenant également.

Le tableau 5 s'arrête au seuls actifs, mais certaines présentations requièrent de considérer l'ensemble des ménages. La statistique française prévoit alors les catégories présentées dans le tableau 6. L'élément peut-être le plus important est l'idée que les retraités doivent être classés suivant leur dernière activité professionnelle. De même, il faut noter là aussi une structure à trois niveaux avec le regroupement possible des anciens cadres (7.4) et anciennes professions intermédiaires (7.5) ou des anciens employés (7.7) avec les anciens ouvriers (7.8).

Les travaux français montrent l'exemple d'une classification qui suit l'évolution de la société et qui se base de plus en plus sur une multiplicité de dimensions sous-jacentes parmi lesquelles la formation joue un rôle aussi important que la seule richesse économique. La trame théorique sur laquelle se fonde la classification française fait d'ailleurs explicitement référence aux concepts de «capital économique» et de «capital culturel» (Bourdieu, 1979). Retrouve-t-on également une telle importance octroyée à la formation et aux compétences qui lui sont généralement associées dans les classifications internationales?

**Tableau 5: Professions et catégories socio-professionnelles (PCS)
en France**

-
1. Agriculteurs exploitants
 - 1.1 Agriculteurs sur petite exploitation
 - 1.2 Agriculteurs sur moyenne exploitation
 - 1.3 Agriculteurs sur grande exploitation
 2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 - 2.1 Artisans
 - 2.2 Commerçants
 - 2.3 Chefs d'entreprise de 10 salariés et plus
 3. Cadres et professions intellectuelles supérieures
 - 3.1 Professions libérales
 - 3.2 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
 - 3.3 Cadres de la fonction publique
 - 3.4 Professeurs, professions scientifiques
 - 3.5 Professions de l'information, des arts et des spectacles
 - 3.6 Cadres d'entreprise
 - 3.7 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
 - 3.8 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
 4. Professions intermédiaires
 - 4.1 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
 - 4.2 Instituteurs et assimilés
 - 4.3 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
 - 4.4 Clergé, religieux
 - 4.5 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
 - 4.6 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
 - 4.7 Techniciens
 - 4.8 Contremaîtres, agents de maîtrise
 5. Employés
 - 5.1 Employés de la fonction publique
 - 5.2 Employés civils et agents de service de la fonction publique
 - 5.3 Policiers et militaires
 - 5.4 Employés administratifs d'entreprise
 - 5.5 Employés de commerce
 - 5.6 Personnel de services directs aux particuliers
 6. Ouvriers
 - 6.1 Ouvriers qualifiés
 - 6.2 Ouvriers qualifiés de type industriel
 - 6.3 Ouvriers qualifiés de type artisanal
 - 6.4 Chauffeurs
 - 6.5 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
 - 6.6 Ouvriers non qualifiés
 - 6.7 Ouvriers non qualifiés de type industriel
 - 6.8 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
 - 6.9 Ouvriers agricoles
-

Tableau 6: Professions et catégories socio-professionnelles pour les personnes non actives en France

- 7. Retraités
 - 7.1 Anciens agriculteurs exploitants
 - 7.2 Anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 - 7.3 Anciens cadres et professions intermédiaires
 - 7.4 Anciens cadres
 - 7.5 Anciennes professions intermédiaires
 - 7.6 Anciens employés et ouvriers
 - 7.7 Anciens employés
 - 7.8 Anciens ouvriers
 - 8. Autres personnes sans activité professionnelle
 - 8.1 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
 - 8.2 Inactifs divers, autres que retraités
 - 8.3 Militaires du contingent
 - 8.4 Elèves, étudiants
 - 8.5 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
 - 8.6 Personnes diverses sans activité professionnelle de plus de 60 ans (sauf retraités)
-

Source: INSEE, *Guide des catégories socio-professionnelles*, 1983.

Les directives internationales

Les quelques exemples que l'on vient d'aborder montrent la diversité des solutions adoptées par les pays considérés. Les besoins de comparaison internationale et d'échange d'information ont cependant poussé à une standardisation des catégories utilisées. Il faut notamment distinguer celle du BIT, qui est à la base de la classification des professions, et celle de l'ONU, davantage centrée sur une logique socio-économique.

Le BIT

Le Bureau international du travail n'a pas directement proposé de directives concernant la stratification sociale, mais la Classification internationale type des professions (*CITP*) joue un rôle majeur dans la comparaison internationale. De plus, cette classification est souvent utilisée, même à un niveau désagrégé, pour la construction de catégories sociales.

Une première classification a vu le jour en 1958, avant d'être révisée en 1968 et en 1988. La *CITP 88 (COM)* est la version adaptée de la *CITP 88* aux besoins de la Communauté Européenne. La continuité a été maintenue dans la mesure du possible, particulièrement au niveau des grands groupes. Cependant, l'évolution générale des professions a rendu souhaitable l'apparition d'une réforme. Les principales innovations ont été faites pour, d'une part, distinguer plus précisément les dirigeants et, d'autre part, tenir compte plus explicitement de la formation. En d'autres termes, les changements dans le monde du travail, liés notamment à l'informatisation, se remarquent dans la formation nécessaire à l'exercice de certaines professions et il devient de plus en plus utile de prendre en compte cette dimension, que ce soit de manière formelle ou informelle.

Le commentaire du BIT insiste sur l'importance de la compétence dans la définition des grands groupes et propose même une équivalence entre niveau de formation et grands groupes de la *CITP*. Dans ce sens, la *CITP* présenterait presque le défaut inverse des groupes socio-économiques de l'ONU: une importance extrême accordée à la formation, et, à contrario, une importance relativement dérisoire à la situation professionnelle. Les professions dirigeantes font évidemment exception à cette règle dans la mesure où ces tâches sont par définition liées à une certaine compétence.

Notons que la discussion menée au moment de l'établissement de la *CITP 88 (COM)* a montré qu'une grande classification en 10 types paraissait opportune pour beaucoup de travaux impliquant une présentation succincte des données ou un croisement avec d'autres indicateurs, tandis que la définition de 27 «sous-grands groupes» permet des analyses plus détaillées (*CITP 88 (COM)*, 1994, pp. 5 et suiv.). Cette réflexion, même très empirique, nous sera utile à l'heure de définir des catégories pour la Suisse.

Enfin la *CITP* apparaît comme la statistique la plus utilisée pour l'échange de données et la comparaison internationale. Ainsi, d'après Duriez *et al.* (1991), c'est elle qui est utilisée dans les statistiques européennes (Eurostat) pour présenter les statistiques sociales des différents pays. Mais il faut également noter que cette classification est très imprégnée par la manière de concevoir la structure sociale des pays européens. Par exemple, comme le relèvent Duriez *et al.* (1991), en Chine, 69% de la population active se trouve rassemblée dans un seul sous-groupe, celui des agriculteurs (donc à un niveau beaucoup plus détaillé que celui des grands groupes présentés ci-dessus)!

Tableau 7: Grands groupes de la CITP 88 (COM)

1. Membres de l'exécutif et des corps législatifs, hauts fonctionnaires des services publics, dirigeants et cadres de direction des entreprises
2. Professions intellectuelles et scientifiques
3. Professions intermédiaires
4. Employés de type administratif
5. Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché
6. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche
7. Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal
8. Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage
9. Ouvriers et employés non qualifiés
0. Forces armées

Source: Office Statistique des Communautés Européennes. *Harmonisation des classifications des professions. CITP 88 (COM)*. Document interne, 1994.

L'ONU

L'ONU propose des normes pour les recensements de différents pays. Devant la diversité des conditions que l'on peut trouver en la matière, elle a retenu des variantes régionales. Ainsi, les considérations valables pour la Suisse sont contenues dans une brochure intitulée «Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de 1990 dans la région de la CEE». Même à l'intérieur de l'Europe, ce type de directives internationales peut poser des problèmes de comparaison dans la mesure où bien des aspects de la structure sociale sont propres à chaque pays.

Le premier niveau distingue avec beaucoup de détails entre indépendants, coopérateurs et travailleurs familiaux de l'agriculture et des professions libérales, alors que deux catégories générales sont utilisées pour décrire l'immense majorité des salariés.

Deux éléments nous semblent pouvoir expliquer ce fait. D'abord, le besoin de comparaison internationale implique de prévoir des catégories, comme les coopérateurs ou les auxiliaires familiaux, dont l'importance numérique n'est que marginale en Suisse. Ensuite, il s'agit d'une classification socio-économique, pour laquelle la situation sur le marché du travail est plus importante que les caractéristiques sociales. Autrement dit, *dans l'optique d'une description de la position sociale*, cette classification ne nous semble pas optimale, même si le niveau le plus désagrégé reprend des distinctions intéressantes: entre les tâches de direction et les autres salariés

Tableau 8: Classification socio-économique de l'ONU

1. Travailleurs indépendants (et travailleurs familiaux non rémunérés) des professions agricoles
 - 1.1 Employeurs
 - 1.2 Personnes travaillant à leur propre compte
2. Membres de coopératives de production (et travailleurs familiaux non rémunérés) ayant une profession agricole
3. Salariés de professions agricoles
 - 3.0.1 Directeurs et chefs d'exploitation agricole
 - 3.0.2 Autres travailleurs agricoles
4. Travailleurs indépendants et travailleurs familiaux non rémunérés des professions libérales et assimilées
5. Autres travailleurs indépendants et travailleurs familiaux non rémunérés
 - 5.1 Employeurs
 - 5.2 Personnes travaillant à leur propre compte
6. Membres de coopératives de production et travailleurs familiaux non rémunérés, ayant une profession non agricole
7. Salariés des professions administratives, de direction, libérales et assimilées
 - 7.1 Directeurs, membres de corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique
 - 7.2 Salariés des professions libérales et assimilées
8. Autres salariés non manuels
 - 8.1 Personnel d'encadrement des travailleurs administratifs, du commerce et des services, agents administratifs de l'administration publique
 - 8.2 Personnel administratif, commercial et des services
 - 8.2.1 Personnel administratif et commercial
 - 8.2.2 Personnel des services
9. Autres travailleurs manuels
 - 9.1 Chefs d'équipes et contremaîtres
 - 9.2 Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés
 - 9.3 Manœuvres
10. Personnes actives non classées ailleurs
 - 10.1 Membres des forces armées
 - 10.2 Personnes à la recherche d'un premier emploi
 - 10.3 Autres personnes
11. Personnes non actives
 - 11.0.1 Personnes vivant de revenus provenant de pensions de tout type, de propriété ou d'autres investissements
 - 11.0.2 Personnes à la charge d'autres personnes
 - 11.0.3 Autres personnes non actives.

Remarque:

L'ONU propose de compter les personnes au chômage en fonction de la catégorie de leur ancienne activité.

Source: ONU: *Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de 1990 dans la région de la CEE*. Commission de statistique des Nations Unies et commission économique pour l'Europe, Conférence des statisticiens européens, New York, ONU, p. 32.

des professions libérales (*codes 7.1 et 7.2*), par exemple, ou entre personnel administratif et commercial, d'une part, et personnel des services proprement dits, d'autre part (*codes 8.2.1 et 8.2.2*).

La comparaison de ces deux classifications internationales est particulièrement révélatrice de leurs caractéristiques, et par là même des manques à combler dans une construction suisse. La classification du BIT, si l'on fait exception des catégories supérieures pour lesquelles la fonction de direction est constitutive de la profession, ne tient logiquement pas compte de la position dans la profession et en particulier du statut d'indépendant. A l'inverse, de part son caractère socio-économique, la classification de l'ONU insiste avec un grand luxe de détails sur le statut professionnel, mais, par là même, ne tient plus compte des spécificités du travail effectué, ni des compétences reconnues nécessaires pour l'exercer.

Remarques générales

Un dépouillement de la littérature internationale révèle tout d'abord la grande diversité des approches qui n'ont été homogénéisées que très partiellement à travers les institutions et les contacts internationaux. Cette hétérogénéité prouve, si besoin est, que le domaine socio-professionnel présente des dimensions et des aspects multiples. On peut concevoir schématiquement deux façons d'aborder cette complexité:²⁰⁾

1. élaborer une construction théorique se rapportant à la société dans son ensemble et permettant d'intégrer les différentes dimensions touchées;
2. concevoir une série de statistiques plus ou moins indépendantes en fonction de demandes et de problèmes précis, en améliorant l'offre par paliers successifs.

Au vu de la littérature dépouillée, on peut affirmer que quasiment l'ensemble des statistiques produites dans le domaine relèvent de l'approche pragmatique. Dans les cas étudiés, seule la production française tend actuellement à vouer une part relativement large au travail théorique, sans d'ailleurs toujours pouvoir se distancier des concepts anciens.

²⁰⁾ Bénétou (1991, pp. 4 et suiv.) propose un autre découpage entre structuration sociale, qui partirait de la réalité, et stratification sociale qui serait imposée de l'extérieur. La première perspective serait de l'ordre de l'explication sociologique tandis que la seconde serait descriptive d'agrégats. Pour notre part, il nous paraît plus intéressant de réfléchir globalement sur ce qui fonde l'explication dans un cas comme dans l'autre, en rendant explicite les catégories analytiques.

Dans le cas d'approches plus théoriques se pose un autre problème au moment de la catégorisation: faut-il combiner ou non les principales dimensions en jeu? Là, de nouveau, la palette des solutions proposées est vaste, allant de la Grande-Bretagne qui connaît plusieurs classifications indépendantes, à l'Allemagne où les catégories utilisées pour décrire le monde du travail sont en étroite corrélation, tandis que la France a une conceptualisation explicitement multidimensionnelle.

On s'aperçoit que le caractère officiel des résultats présentés, la nécessité de comparaison et la difficulté à changer rapidement de structures de classification sont autant de contraintes qui poussent les offices de statistique à l'adoption d'approches similaires.

Les variantes utilisées ces dernières années sont aussi une manière d'éclairer les changements récents. Le développement actuel, notamment au Japon et aux Etats-Unis, privilégie les professions reliées au secteur tertiaire plutôt qu'à la production. Il semble également que l'évolution économique amène à privilégier la fonction sur le métier proprement dit. C'est ce que l'on retrouve dans les discours sur la fluidité et la mobilité nécessaire au fonctionnement de la société. La formation joue donc un rôle important, plus en tant que possibilité d'adaptation que comme finalité en soi, puisqu'elle doit nécessairement être en adéquation avec la profession actuelle.

Il faut enfin noter que les travaux des offices de statistique se situent dans une optique de différenciation des groupes sociaux pour des analyses représentatives, plutôt que dans la logique d'une construction de classes définies par des rapports de pouvoir ou des oppositions économiques. Cette remarque est importante pour deux raisons:

1. Au niveau de la *construction* des catégories, on tendra presque nécessairement à essayer d'obtenir des classes d'importance numérique assez égale. Cette tendance est encore plus forte si l'on procède à des analyses par sondage où l'on cherche à réduire l'information et où l'on ne peut traiter les catégories trop peu importantes en effectifs.
2. Au niveau de l'*interprétation*, il faut se souvenir des règles qui ont présidé à l'élaboration des catégories. Chaque exemple national montre une catégorie spécifique dont la pertinence n'est pas immédiatement

transposable dans un autre contexte: cadres en France, «Beamte» en Allemagne ou «professionnels» en Grande-Bretagne.

Enfin, il paraît risqué d'assimiler des catégories socio-professionnelles à des classes sociales en tant que telles, même si les intitulés sont proches dans la mesure où l'on prête aux classes une cohérence interne que ne possède pas nécessairement des catégories définies par rapport à des critères extérieurs.²¹⁾

²¹⁾ Briand et Chapoulie (1985, p. 84) notent par exemple: «Aucune CSP ne contient en effet principalement des membres de la bourgeoisie proprement dite. Ce fait ne mériterait pas d'être rappelé, si, en dépit des définitions des CSP «industriels et gros commerçants» ou de celles des «professions libérales et cadres supérieurs», on identifiait souvent l'agrégat «classes supérieures» à la bourgeoisie. S'il est vrai que la plus grande partie des actifs appartenant à la bourgeoisie est certainement recensée dans cet agrégat, la concentration de la propriété des moyens de production est beaucoup trop grande en France pour que ces actifs constituent une part appréciable de l'agrégat. Il faut d'ailleurs observer que l'étude statistique des comportements de la bourgeoisie à partir d'enquêtes sur échantillon national n'aurait guère d'intérêt, et qu'il existe dans ce cas des moyens de repérage autrement efficaces: conseils d'administration de grandes sociétés, appartenance à certaines associations, lieux de résidence, etc.».

Les travaux suisses

Liminaire

Les travaux suisses dans le domaine de la stratification sont assez bons, en comparaison internationale, si l'on tient compte des ressources restreintes - tant humaines que matérielles.

Reprenons rapidement quelques travaux notoires, car il est particulièrement important, comme nous l'avons vu, d'adapter les constructions décrivant la structure sociale aux habitudes propres d'un pays. Notons cependant qu'il s'agit de dégager quelques grandes lignes, car même dans un domaine limité, il est quasiment impossible de mener un inventaire systématique et complet.

D'un point de vue théorique, les travaux sur la mobilité sociale menés depuis longtemps à l'Université de Genève ont évidemment impliqué une attention particulière aux problèmes de définition des positions sociales, sans pourtant que cela ne débouche sur une opérationnalisation propre à la Suisse (Girod, 1977). A Zurich, les travaux réalisés par l'équipe de Peter Heintz ont envisagé sous divers rapports la question de l'imbrication des acteurs dans le contexte social et spatial en général (Meier-Dallach, Hohermuth, Nef, 1985; Levy, 1983; Heintz, 1972) ou celle des conséquences de la stratification sociale (Zwicky, 1985).

Mais nous allons davantage nous concentrer sur les travaux empiriques dans la mesure où ce sont eux qui ont été confrontés au problème de définition de catégories sociales que nous retrouvons ici. Deux traditions sont à mentionner présentement: celle portant sur l'analyse des recensements et celle tirée de l'analyse des enquêtes.

Les analyses des recensements

Les premières analyses des recensements ont bien évidemment été réalisées par l'Office fédéral de la statistique lui-même. La statistique helvétique a surtout privilégié la présentation des «groupes socio-économiques» telle que l'ONU en recommandait la publication, mais cela n'a pas empêché différents travaux d'explorer d'autres alternatives.

La mesure des catégories sociales dans les recensements

Dès les premiers recensements, la question de la profession exercée était posée aux Suisses et son exploitation oscillait entre une logique de branche professionnelle et une logique de position sociale. Par exemple, en 1888, les tableaux publiés parlaient de «classes professionnelles», différenciées suivant que la personne vivait directement ou indirectement d'une activité. Le premier cas était subdivisé dans les catégories suivantes: «pour son propre compte», «pour le compte d'un parent», «pour le compte d'autrui» ou «dans des circonstances indéterminables»; le deuxième groupe selon les «personnes occupées dans le ménage (domestiques, membres de la famille)» ou des «membres de famille improductifs vivant chez leur nourricier».

En 1900, apparaît la notion de situation dans la profession, distinguant entre indépendants, directeurs, cadres subalternes et autre personnel d'exploitation. En 1910, la nomenclature s'affine avec deux classements en parallèle: la position et le classement social. En 1920, la classification se subdivise, utilisant l'expression de «groupement social». Notons qu'elle renonce à introduire la distinction entre ouvriers qualifiés et non qualifiés à cause de la difficulté de la mesure (Recensement fédéral de la population 1920, 1925, p. 59).

Tableau 9: Groupement social selon le recensement suisse de 1920

Indépendants
Directeurs
Personnel technique supérieur
Autre personnel supérieur
Personnel technique subalterne
Autre personnel subalterne
Ouvriers et manoeuvre
Apprentis d'industrie
Apprentis de commerce et de bureau

Source: *Recensement fédéral de la population du 1 décembre 1920*, 2ème fascicule, Berne, Imprimerie Benteli S.A., 1925, p.59.

Les années suivantes verront cette classification s'affirmer et s'affiner selon un modèle semblable. Le recensement de 1930 reprend la même catégorisation, en distinguant en outre ouvriers à domicile et manoeuvres

en sus des ouvriers. En 1940, c'est une nouvelle subdivision entre ouvriers qualifiés, mi-qualifiés et non qualifiés qui est introduite, tandis que le recensement de 1950 n'introduit pas de changement. Toutes ces années ont donc vu la mise en place d'un système de classement social qui opérait une distinction entre monde ouvrier et cols blancs et, plus généralement, qui travaillait sur un découpage de la société entre niveaux supérieur, subalterne et ouvrier.

En 1960, ce classement social est délaissé et, de même qu'en 1970 et 1980, on ne parle plus que de classements socio-économiques, insistant sur la place dans le processus de production. Le commentaire du recensement de 1960 n'explique pas la raison de ce changement d'attitude. Il faut dire que l'absence d'une taxonomie orientée vers la position sociale s'est fait sentir à tel point que certains chercheurs essayèrent d'utiliser des classifications étrangères pour caractériser la répartition sociale de la population en Suisse.

Applications de classifications étrangères à la Suisse

Les collaborateurs de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Berne (Minder, Beer, Rehmann, 1986; Beer, Greusing, Minder, 1986) ont développé un modèle qui s'appuie peut-être sur des critères de statut, mais en tout cas de formation et de secteur d'activité. L'idée était en effet que l'explication de la mortalité passe par la position sociale et que cette dernière peut être déduite au premier niveau, de la formation et ensuite du type d'activité. C'est ce qui explique la correspondance qu'ils ont établie avec les «classes» britanniques.²²⁾

Mentionnons enfin que l'idée de comparaison internationale ne s'est pas arrêtée là et que l'adaptation des catégories françaises a également été menée à partir des données du recensement de 1980 (Joye, 1987). Le but de cette reconstruction était de montrer les différences de structure sociale suivant les contextes géographiques et notamment de mieux saisir le caractère urbain des catégories intermédiaires.

Ces quelques travaux ont montré la difficulté à utiliser la conception prônée par l'ONU, reprise par les recensements fédéraux de la population

²²⁾ Ces dernières ont d'ailleurs été utilisées dès leurs débuts en 1911 pour l'étude de la mortalité infantile (Marshall *et al.*, 1988).

de 1960 à 1980, pour des recherches sur la structure sociale en Suisse. On peut également s'en rendre compte en compulsant les catégories proposées dans les principales enquêtes, réalisées dans le passé.

Les analyses d'enquêtes

De plus en plus d'enquêtes sont réalisées chaque année en Suisse. Certaines ont abordé assez directement la question de la stratification sociale, d'autres ne traitaient pas cet aspect en tant que tel, mais toutes comportaient des questions sur la position sociale. De ce fait, les quelques éléments que nous allons présenter ici sont assez liés à l'histoire des enquêtes en Suisse.

Les enquêtes de marketing se sont toujours intéressées aux ressources des répondants. Mais il faut bien avouer que tant le but de la recherche - les études de marché - que les moyens à disposition tendent à insister sur une classification en termes de niveau de vie, se rapprochant de ce fait d'une logique de statut dans le classement des individus dans la structure sociale. Même si des analyses plus fouillées sont parfois menées, il n'est pas rare de voir des variables faisant état seulement de quatre niveaux de vie, du plus faible au plus élevé.

Mais au-delà de la pratique du sociologue, il faut mentionner l'existence de grandes enquêtes qui ont essayé d'opérationnaliser la notion de catégories sociales et de les confronter pour en relever les propriétés.

Dans le monde universitaire, il faut d'abord mentionner l'enquête menée en 1975 pour le département de science politique de l'Université de Genève dans le cadre d'un projet de recherche international sur l'action politique (Barnes, Kaase, 1979). De nombreuses analyses secondaires ont été réalisées sur ce jeu de données, notamment parce qu'il comportait plusieurs variables sur l'insertion sociale.²³⁾ En particulier, un article de Bornschier (1984) s'est efforcé de tester aussi bien un modèle de statut qu'un modèle de classe et a abouti à des conclusions nuancées sur la perception des inégalités et sur la pertinence d'un modèle de classe.

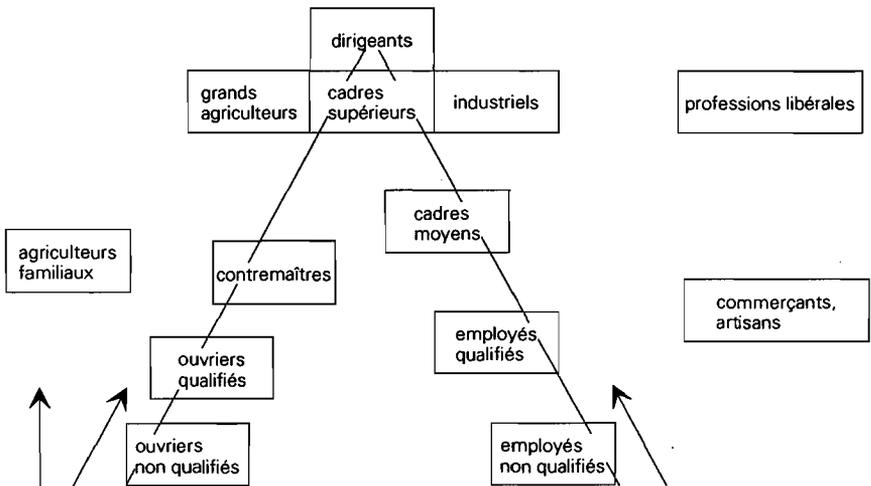
Si la première enquête du Mouvement populaire des familles (MPF, 1979) visait davantage à établir les conditions de vie des salariés romands,

²³⁾ Notons que la profession était codée sur la base de la Classification internationale des professions du BIT.

sa réexploitation ultérieure (Murmman et al., 1988) tendait particulièrement à mettre en balance un modèle de classe et sa disparition dans une société éclatée. La conclusion s'est d'ailleurs révélée nuancée dans la mesure où aucun de ces deux modèles n'est en lui-même suffisant pour décrire la réalité actuelle.

Une autre grande enquête était consacrée aux loisirs, à la fin des années septante (Lalive d'Epinaï et al., 1982). L'intérêt de ce travail pour notre problématique est, d'une part, d'avoir clairement montré l'influence de la stratification sociale sur les pratiques de loisirs, mais aussi de faire la démonstration que comprendre cette relation implique un travail original de réflexion sur les dimensions qui structurent la société. L'accent a ainsi été mis sur un découpage combinant notamment le statut économique, le statut social, le secteur d'activité et la qualification.

Graphique 1: Une représentation de la structure sociale



Cette logique a été poursuivie dans une recherche sur la mobilité spatiale (Bassand *et al.*, 1985, pp. 297 et suiv.) avec la définition de 15 catégories socio-professionnelles, présentées dans le tableau 10.

Tableau 10: Catégories socio-professionnelles pour l'analyse de la mobilité spatiale, selon M. Bassand *et al.*

1. Manœuvres et ouvriers non qualifiés
2. Ouvriers qualifiés
3. Contremaîtres
4. Ouvriers agricoles
5. Agriculteurs
6. Employés et agents subalternes non qualifiés
7. Employés et agents subalternes qualifiés
8. Cadres inférieurs et moyens A
(encadrant des employés ou agents subalternes)
9. Cadres inférieurs et moyens B
(avec formation professionnelle à plein temps)
10. Cadres inférieurs et moyens C
(secteurs sociaux et médicaux)
11. Artisans: petits et moyens indépendants manuels
12. Commerçants: petits et moyens indépendants non manuels
13. Cadres supérieurs et travailleurs universitaires
14. Professions libérales et intellectuelles
15. Dirigeants et industriels

Source: Bassand *et al.*, 1985, pp. 297 et suiv.

L'intérêt de cette classification est de reprendre explicitement les dimensions présentées dans le graphique 1, statut, type d'activité, conditions d'exercice de la profession tout comme de proposer un découpage assez nuancé des catégories intermédiaires: cadres inférieurs et moyens, en fonction de leur formation ou tâches d'organisation.

Enfin le Service genevois de la recherche sociologique a aussi élaboré une grille de classification, assez proche de celle que nous venons de présenter. Le point le plus intéressant est sans doute la distinction conceptuelle que ce service introduit entre professions traditionnelles et nouvelles, en particulier dans la définition des catégories intermédiaires. On retrouve ici une fois de plus le reflet des changements sociaux dans la nomenclature, mais aussi l'idée que la position perçue de l'activité en termes d'ancien et de nouveau est susceptible d'influencer les comportements.

Synthèse: des dimensions de classification

Quelques dimensions importantes permettent effectivement de rendre compte des différentes conceptions commentées ici. Certaines sont presque nécessairement associées à d'autres, mais parfois cette proximité n'est que temporaire, puisque liée à un moment de la société. Reprenons rapidement l'intérêt de ces critères.

Le prestige est une dimension graduelle que l'on a très souvent rapprochée du revenu; critère qui pendant longtemps a peut-être été l'un des paramètres essentiels du succès social. Notons que la fortune n'est presque jamais prise en compte en tant que telle, même si la gestion d'un patrimoine, d'une fortune, diffère fortement revenu. Par contre, elle apparaît dans la propriété des moyens de production dans la théorie marxiste, et donc, de manière sous-jacente, dans la division entre indépendants et salariés.

La formation a toujours été liée à la distinction entre «cols bleus» et «cols blancs», mais elle tend à jouer un rôle de plus en plus important dans les classifications, que ce soit comme titre formel ou comme compétence à traiter de l'information. Au moment où le salariat se développe, de plus en plus d'analystes décomposent les ressources des travailleurs en diverses catégories. Dans ce cadre, les capacités d'organisation de son travail et de celui des autres, l'autorité que l'on peut avoir sur des subordonnés, deviennent des dimensions de classement.

Enfin, il faut mentionner que chaque pays fait valoir des caractéristiques idiosyncratiques. En particulier, la distinction entre employés publics et privés que l'on a vue à l'oeuvre en Allemagne est signe de structures d'emplois spécifiques. Plus généralement Duriez *et al.* (1991, pp. 54-55) écrivent à ce propos: «Contrairement à certains espoirs bureaucratiques, l'approche comparative des classifications socio-professionnelles de plusieurs pays n'a pas pour intérêt d'aboutir à une classification commune ni même à une présentation synoptique, à un tableau d'équivalences, de ces classifications... L'approche comparative permet surtout de mieux appréhender le mode de représentation de la structure sociale dans chacun des pays étudiés.»

A suivre ces quelques remarques, il est clair qu'il est quasiment impossible à une seule catégorisation de tenir compte de l'ensemble des dimensions sociales, dans la mesure aussi où le nombre de classes



déterminé de cette manière devient considérable et inexploitable. Il importe donc d'établir une hiérarchie de critères au moment d'établir des CSP, de constater lesquels apparaissent les plus pertinents en Suisse. C'est l'objet du prochain chapitre.

Deuxième partie

Proposition pour des catégories socio-professionnelles en Suisse

Introduction

La partie précédente a permis de réaliser un survol des solutions adoptées à l'étranger pour définir des catégories sociales et de mettre en exergue les grandes dimensions de classement utilisées par la recherche. Il faut maintenant établir une proposition de catégories socio-professionnelles utilisables en Suisse.

Rappelons d'abord que cette classification implique que ce sont l'activité professionnelle, la situation dans la profession et la formation qui sont utilisées en tant que principales variables. Les autres indicateurs de la position sociale que l'on peut imaginer, comme le revenu, le pouvoir ou le prestige par exemple, ne sont pas pris en compte dans ce modèle.

Trois points seront traités dans cette partie. Il faut d'abord préciser exactement quels sont les individus retenus comme ayant une activité professionnelle et comment classer le reste de la population. Dans un deuxième temps, une attribution des catégories socio-professionnelles est proposée en fonction des critères posés. Enfin, une dernière partie permet de revenir sur les propriétés les plus importantes de la classification.

Qui faut-il classer?

Savoir à qui s'applique un concept statistique est la condition même pour l'opérationnaliser. Or, au moment où l'on considère l'activité professionnelle, deux problèmes se posent. D'abord, faut-il classer tous les individus ou se restreindre aux seules personnes qui sont actives? Ensuite, faut-il considérer les individus pour eux-mêmes ou la position sociale doit-elle aussi tenir compte de celle de leur famille ou de leur entourage?

Ces questions soulèvent une série de problèmes conceptuels et méthodologiques. Si l'activité professionnelle est la référence pour les catégories socio-professionnelles, seule la population active peut être classée sur la base des indications individuelles. Pour les autres personnes, il s'agit de trouver une référence par rapport à une situation antérieure (ou à la limite future) ou par rapport à une autre personne. En outre, l'activité professionnelle ne définit pas la position sociale de la même manière pour tout le monde, en particulier dans le cas où une activité est exercée à temps très partiel ou s'il y a une combinaison entre différentes formes d'activités (rente, formation).

Le recensement permet partiellement d'établir une hiérarchie entre les différentes activités d'un individu et même la saisie de situations antérieures (formation, dernière situation pour les personnes ayant cessé l'activité professionnelle), mais ces indications sont difficilement comparables avec la situation actuelle des actifs. Pour cette raison, la définition des catégories socio-professionnelles a été conçue d'une manière double: premièrement, pour les individus et, deuxièmement, pour les ménages. Cette dernière approche a rendu nécessaire la désignation d'une personne de référence censée vivre dans le ménage, ce qui, bien sûr, ne correspond pas toujours à la situation réelle.

Si l'on s'intéresse à la répartition spatiale de l'une ou l'autre catégorie socio-professionnelle avec l'idée de saisir les caractéristiques de la force de travail qui y est présente, une statistique basée sur les actifs et prenant pour base les individus sera la plus intéressante. Il y a en effet alors adéquation entre les caractéristiques individuelles que l'on s'efforce de mesurer et une limitation aux seuls actifs de l'univers considéré.

Si l'on suppose que la position sociale d'un individu, ses valeurs ou ses représentations sont davantage déterminées par la situation de son entourage immédiat, alors une statistique sur les ménages sera plus pertinente. Une mesure fondée sur le principal soutien économique du ménage est adéquate lorsqu'on parle d'appartenances sociales.

Par la suite, nous présentons les deux approches tout en insistant sur le fait que la classification par individu sera plus communément utilisée dans cette étude que celle des ménages.

La définition de l'activité (les individus)

Derrière la dichotomie entre population active et non active, on peut voir tout un continuum qui permet de positionner chaque individu suivant sa proximité par rapport au marché du travail. Cette approche est largement fondée sur la notion de cycle de vie. Ainsi, les adultes travaillant dans leur propre ménage ou sans activité professionnelle peuvent, théoriquement du moins, prendre ou reprendre à tout moment un emploi, les étudiants le feront sans doute ultérieurement, les enfants de moins de 15 ans en sont encore un peu plus éloignés, et enfin les femmes âgées de plus de 62 ans ou les hommes ayant dépassé 65 ans ont une très faible probabilité de revenir sur le marché du travail dès lors qu'ils l'ont quitté.

Le tableau 11 reprend les diverses situations personnelles. Une personne peut pourtant se situer simultanément dans plusieurs catégories: par exemple l'étudiant qui a un travail auxiliaire à temps partiel en plus de ses études est, d'après ce critère, à la fois actif et non actif. Pour le classement en catégories socio-professionnelles, l'activité professionnelle prime suivant les priorités établies par le recensement.

Quelle solution faut-il adopter pour les individus qui ont eu une activité professionnelle antérieure ou pour ceux qui recherchent actuellement un emploi? Faut-il les classer en fonction de leur situation antérieure ou créer une

Tableau 11: Schéma du statut d'activité de la population résidente

Personnes actives	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes actives occupées à plein temps et à temps partiel - Chômeurs
Personnes non actives	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes de 15 ans ou plus en formation - Rentiers, retraités - Travaux ménagers dans son propre ménage - Enfants de moins de 15 ans - Autres personnes non actives

catégorie spécifique? Les personnes non occupées actuellement, mais en quête d'un emploi ou ayant un futur emploi garanti, n'ont pas été classées suivant leur activité professionnelle antérieure, principalement parce que rien ne permet d'affirmer que leur nouvelle activité professionnelle correspondra à l'ancienne. De plus, socialement, une situation de recherche d'emploi est sans doute importante pour leur propre position.

Quant aux retraités, s'il est clair qu'il est difficilement imaginable de les assimiler tels quels aux individus qui ont actuellement une activité professionnelle, ils peuvent aussi bien être regroupés dans une seule catégorie plutôt que subdivisés suivant leur activité antérieure. C'est la solution d'un grand groupe de retraités qui a été retenue dans la mesure où le critère de la situation économique actuelle a été jugé prépondérant. Notons aussi que l'affiliation à la profession antérieure peut demander un retour à une époque révolue depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, ce qui pose des problèmes d'homogénéité de la structure professionnelle et du rapport à la situation présente.

La définition de l'activité (les ménages)

La discussion que nous venons de mener a montré que dans nos sociétés, certains individus sont directement engagés dans le processus de production, en tirent des ressources et que d'autres dépendent de ceux-là pour subsister. D'où la nécessité de définir une deuxième classification des catégories socio-professionnelles pour les ménages, compris alors comme unité économique et sociale, dans laquelle tous les membres sont attribués à une même catégorie. Cela suppose la désignation d'une personne de référence qui garantit le soutien économique des autres membres du ménage, ce qui pose quelques problèmes d'opérationnalisation, puisque plusieurs possibilités sont envisageables:

1. La personne de référence fait partie de son propre ménage privé. C'est la situation la plus fréquente: un des parents pour les enfants, le mari pour sa femme qui s'occupe du ménage, le fils pour une mère retraitée, etc.
2. La personne de référence est une personne physique qui ne fait pas partie du ménage: par exemple, un étudiant qui a son propre domicile mais dont les ressources financières dépendent de ses parents.
3. Le soutien économique ne provient pas d'une personne physique. C'est la situation de personnes touchant des rentes, prévues par l'Etat

notamment, ou d'autres, placées dans des ménages collectifs. Mentionnons par exemple des étudiants bénéficiant d'une bourse, des invalides allocataires d'une rente complète, des prisonniers, etc.

La première situation, celle où la personne de référence fait partie du ménage privé, est de loin la plus fréquente. La deuxième situation est difficile à mesurer dans le cadre du recensement et sans doute de bien des enquêtes. Enfin la troisième, liée à l'intervention d'une institution, ne permet plus la référence à une personne que l'on peut situer dans une catégorie sociale. C'est pourquoi, dans l'hypothèse où l'on veut pouvoir attribuer une personne non active vivant dans un ménage privé à une catégorie sociale, *nous proposons de retenir la situation d'une personne de référence de son propre ménage privé*. Puisqu'il n'est pas possible de définir une personne de référence pour les personnes non actives vivant dans des ménages collectifs, celles-ci sont regroupées dans une catégorie à part.¹⁾

Comment définir une telle personne de référence? Jusqu'en 1980, le recensement fédéral de la population définissait un seul et unique chef de ménage. En 1990, le questionnaire du recensement permettait la coexistence de plusieurs chefs de ménage: par exemple, les partenaires d'un couple. Pour certains besoins statistiques, comme dans ce cas particulier notamment, la désignation d'une personne de référence est cependant nécessaire. Elle se fait par un algorithme complexe²⁾, qui utilise l'insertion dans la vie active comme l'un des principaux critères.³⁾

¹⁾ En cas de double domicile, les données du recensement de la population de 1990 permettraient en principe de constituer un lien entre une personne non active et une personne de référence vivant dans l'autre ménage. Ce procédé n'a pourtant pas été retenu dans les calculs effectués.

²⁾ Dans un ménage comprenant un seul chef de ménage, le choix de la personne de référence tombe sur celui-ci; dans des ménages à plusieurs chefs de ménages, la personne de référence a été désignée selon le procédé suivant: 1. une personne de 20 ans ou plus est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans; 2. par ordre décroissant: une personne active occupée à plein temps, une personne active occupée à temps partiel, une personne au chômage, une personne retraitée, une personne en formation; 3. par ordre décroissant: une personne occupant une fonction dirigeante, une personne exerçant à titre indépendant, un cadre moyen, un(e) employé(e) ou un(e) ouvrier(-ère), un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, un(e) apprenti(e). Dans de rares cas si, à cause d'une coïncidence parfaite, les critères 1 à 3 ne pouvaient pas être appliqués: 4. une personne de sexe masculin est choisie de préférence à une personne de sexe féminin; 5. une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

³⁾ La situation est assez semblable dans d'autres pays. Par exemple, en France, Courson (1982) présente la décision de l'INSEE de désigner une personne de référence dans un article intitulé précisément «Les ménages n'auront plus de chef».

Comment faut-il classer?

Une proposition d'attribution des individus aux catégories socio-professionnelles se doit de respecter certaines contraintes tant conceptuelles que pratiques. Dans un premier temps, il s'agira de les rappeler avant d'établir la logique de la classification en fonction de dimensions qui structurent la société. Une description approfondie des catégories socio-professionnelles retenues permettra ensuite de mettre en lumière certaines propriétés qui organisent la classification. Enfin, certaines limites restent inhérentes au système proposé et il est important de les souligner pour en permettre un usage pertinent.

Contraintes et choix

Choisir un modèle représente la première contrainte. Compte tenu du chapitre précédent, une alternative apparaît possible: la différenciation entre les modèles graduels, qui classent les individus sur un continuum, et les conceptions catégorielles, qui définissent des groupes bien séparés.

Les classifications que nous avons vues élaborées en France, en Allemagne ou en Grande-Bretagne ne sont pas graduelles au sens strict du mot dans la mesure où plusieurs dimensions les constituent et qu'il n'existe pas un seul et unique critère simple qui permette de les ordonner. Au contraire, l'évolution des professions dans les sociétés occidentales a suscité une pluralité de dimensions, à tel point qu'une conception unidimensionnelle paraît aujourd'hui inacceptable, aussi bien du point de vue théorique qu'empirique.⁴⁾

Mais pour que l'on puisse réellement parler d'approche catégorielle, il ne suffit pas de juxtaposer des groupes, il faut essayer de définir une hiérarchie formelle de critères de classification,⁵⁾ et non pas seulement maximiser une hypothétique corrélation. Nous avons pour notre part

⁴⁾ Le travail de Wright, comme la plupart des travaux présentés dans la première partie, montre très bien ce caractère multiple des critères qui interviennent. D'un point de vue empirique, plusieurs dimensions sont effectivement utilisées par les interviewés pour le classement des professions comme discriminants sociaux, à tout le moins dès que le mode d'enquête laisse explicitement une telle possibilité (Desrosières, Thévenot, 1988; Coxon, Davies, 1986).

⁵⁾ Chenu (1990, pp. 13 et suiv.) distingue deux manières de définir des catégories socio-professionnelles: ce qu'il appelle la méthode des «critères» qui est effectivement ce que nous proposons ici, et la méthode des noyaux qui consiste à définir des types bien marqués et à y agréger des groupes proches. Pour notre part, nous pensons que cette deuxième stratégie est peut-être plus souple, mais que dans un monde comme la Suisse où les relations de travail sont assez faiblement structurées, il est très important de définir des critères stricts qui seuls peuvent garantir une reproductibilité suffisante.

essayé de garder une structure assez formelle qui permette de contrôler explicitement les critères qui sont à la base des catégories. Ceci pose le problème des niveaux que l'on retient et du nombre de différenciations que l'on introduit dans chacun. Précisons ce point.

Quasiment toutes les classifications envisagées dans les autres pays se construisent dans une logique d'emboîtement systématique: quelques catégories à un premier niveau sont elles-mêmes subdivisées dans une étape ultérieure. Par exemple, la statistique française distingue trois, voire quatre niveaux imbriqués suivant le degré de détail que l'on veut obtenir. La classification présentée ici n'échappe pas à ce standard de fait, mais c'est l'occasion de préciser un point de vocabulaire.

1. Les emboîtements adoptés déterminent des *niveaux*: on commence par considérer une répartition simple que l'on subdivise ensuite à chaque fois qu'un critère supplémentaire est introduit.
2. A chaque niveau, on distingue des *catégories* qui permettent de regrouper les individus. On aura donc peu de catégories au premier niveau et davantage ensuite, au fur et à mesure que chaque catégorie est divisée en sous-catégories.

Cette manière d'opérationnaliser une classification permet également de définir de facto des regroupements si l'on ne veut pas, ou ne peut pas, utiliser l'ensemble du découpage. La *CITP 88 (COM)* propose 10 catégories à un premier niveau et 27 à un deuxième. A priori, une telle exigence semble effectivement un des buts à viser.

Le nombre total de catégories est très important, de même d'ailleurs que la répartition par niveaux. Ceci est particulièrement évident si l'on pense, par exemple, aux travaux sur la mobilité sociale. En effet, comment cette dernière est-elle mesurée? Presque tous les indices travaillent sur le rapport entre le nombre d'individus qui a changé de catégorie et la population considérée.⁶⁾ Or, il est clair que plus il existe de catégories, plus il y aura de changements d'attribution. Ceci est vrai que ce soit d'une génération à l'autre ou à l'intérieur d'une carrière et touche en conséquence aussi bien la mobilité inter-générationnelle qu'intra-générationnelle. En d'autres termes, accroître le nombre de catégories, c'est aussi accroître la mobilité.

⁶⁾ A contrario, d'après Hartigan (1980) par exemple, la mobilité peut être utilisée pour définir des catégories sociales homogènes: celles où précisément la mobilité est faible.

Ce biais d'accroissement de la mobilité peut être encore plus fort dans un cas particulier où il peut, de manière cachée, fausser des résultats. Admettons une structure de définition peu régulière, où un grand nombre de catégories est utilisé pour différencier le monde ouvrier des autres positions socio-professionnelles. Dans cette hypothèse et toutes choses égales par ailleurs, la mobilité mesurée est beaucoup plus grande dans ce premier groupe, simplement parce que la multiplication des possibilités de classement permet, dans ce cas, une mobilité renforcée. Il ne s'agit cependant que d'un simple effet de mesure.⁷⁾

Ces remarques nous ont amenés à garder le même nombre de catégories à quasiment tous les niveaux, même si une telle hiérarchie peut parfois apparaître comme très stricte.

Notons encore deux points secondaires dont nous avons tenu compte. D'une part, même si la structure sociale inclut presque nécessairement une dimension de «statut» dans les représentations que l'on s'en fait, il nous a semblé important d'éviter de renforcer cette attitude. Les vocables «supérieurs» ou «inférieurs» n'ont donc pas été utilisés dans l'intitulé des catégories. Mais, d'autre part, il fallait pouvoir isoler une variante à tout le moins de ces catégories intermédiaires dont les travaux anglais, aussi bien que français, ont reconnu l'importance. Ce dernier mot, «intermédiaires», a donc été utilisé dans la définition des catégories socio-professionnelles.

Définition des catégories socio-professionnelles

La classification présentée ici a été conçue comme un système d'emboîtement de critères. Ces derniers doivent sans doute être validés par des travaux empiriques, mais ils peuvent aussi se déduire de grandes dimensions qui structurent la société.

Trois critères différents définissent les règles de classement, et ils sont déterminés en fonction des dimensions que nous avons étudiées dans la partie précédente. C'est ainsi que la formation, la capacité de s'organiser et d'être maître de son travail permettront, avec le type d'activité et d'employer, de définir les catégories socio-professionnelles.

⁷⁾ Pour être tout-à-fait précis, les probabilités de changement tiennent encore compte de l'effectif à l'intérieur des catégories et, là aussi, l'homogénéité est souhaitable.

Le premier niveau de classement: organisation et formation

La logique première de la classification est de raisonner en termes de compétences sociales: sont différenciés les gens qui ont des positions différentes en fonction de leur ressources sociales. Comment les mesurer? Nous proposons deux angles d'approche qui figurent, par exemple, dans le modèle de Wright.

1. Une capacité d'organisation du travail. Ce critère peut prendre différentes formes. D'abord, il est évident que les dirigeants ont la compétence de planifier aussi bien leur travail que celui d'autres personnes. Les indépendants ont également cette compétence par rapport à leur propre travail, tandis que l'immense majorité des salariés ne l'a pas, en tout cas pas au même degré.
2. Une capacité liée à la formation. L'information est une catégorie de plus en plus importante dans nos sociétés et nombre d'auteurs la traitent comme une des ressources essentielles du pouvoir. Or, la formation sanctionne finalement la capacité à maîtriser de l'information. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si toutes les modifications récentes des nomenclatures tendaient à renforcer l'importance de la formation en tant que telle. Par ailleurs, d'après Tabin (1989), l'exigence d'une formation prolongée est aussi liée à la difficulté grandissante de trouver un emploi durant des années de difficultés économiques. Ce mécanisme amène également à renforcer le poids de la formation comme atout social.

Le modèle de Wright considère les capacités d'organisation et la formation comme deux éléments indépendants, et ils le sont effectivement dans la plupart des cas. Pour notre part, nous les avons malgré tout combinés dans une certaine mesure. En effet, pour les dirigeants, la caractéristique essentielle est leur fonction et non le capital scolaire qu'ils ont pu accumuler. Pour les indépendants, la situation est plus complexe et une nuance s'impose entre les professions libérales, universitaires qui, souvent, protègent leur titre, et les autres indépendants davantage définis par leur entreprise. Enfin, c'est pour les salariés que la formation joue le plus systématiquement le rôle de critère de définition.

Tableau 12: Catégories socio-professionnelles, premier niveau de classement

Compétence d'organisation	Formation			
	Haute école, université	Formation ou école professionnelle supérieure	Formation professionnelle, maturité	Sans formation post-obligatoire
Dirigeants	1. <i>Dirigeants</i>			
Indépendants	2. <i>Professions libérales</i>	3. <i>Autres indépendants</i>		
Salariés	4. <i>Professions intellectuelles et d'encadrement</i>	5. <i>Professions intermédiaires</i>	6. <i>Non-manuels qualifiés: employés</i> 7. <i>Manuels qualifiés: ouvriers</i>	8. <i>Travailleurs non qualifiés</i>

Remarque:

Catégories socio-professionnelles, premier niveau de classement: principe de base de la combinaison de la compétence d'organisation et de la formation. Dans les cas spéciaux, des divergences sont à constater; voir chapitre «Description des catégories socio-professionnelles» et les algorithmes d'attribution aux catégories socio-professionnelles de 1980 et 1990 (en annexe).

Dans la classification proposée, un titre scolaire justifie la position dans une catégorie socio-professionnelle. Mais ce n'est pas le seul critère envisagé et nous avons admis qu'une compétence d'organisation, acquise durant la carrière professionnelle, pouvait être tout aussi importante qu'une compétence de formation, notamment dans la mesure où une promotion interne peut correspondre à une qualification nouvelle et donc à une formation ad hoc. Il y a donc une certaine équivalence qui est reconnue entre la formation stricto sensu et la position hiérarchique.

Enfin, les représentations de la société incluent très souvent, comme on l'a vu, une différenciation entre le monde des ouvriers, des «cols bleus» pour reprendre une image ancienne, et, celui des employés, des «cols blancs». Il nous paraissait difficile de ne pas reprendre cette dichotomie et c'est ce qui explique la division à l'intérieur de la catégorie des salariés «qualifiés». Cette division n'a pas, par contre, été retenue quand aucune qualification formelle ne permettait de caractériser le travail. Dans ce sens, Chenu (1990, p. 10) mentionne pour la France: «L'île des personnels de service, manuels et peu diplômés, est si proche du monde ouvrier qu'on

peut contester son appartenance au monde des employés.» C'est ce qui explique la création de cette grande catégorie des travailleurs non qualifiés.

Cette double logique, combinant capacité d'organisation de son travail et formation, a guidé la construction du tableau 12 et définit 8 catégories socio-professionnelles à ce premier niveau.

Le deuxième niveau de classement: le type d'activité effectuée

A un deuxième niveau, c'est le type de l'activité effectuée qui intervient. C'est déjà un peu cette notion qui explique la différenciation entre ouvriers et employés, sans que cette seule dichotomie soit suffisante pour décrire la position de chacun. Pour préciser celle-ci, nous avons eu recours à une notion de type d'activité, de *branche professionnelle* qui est bien sûr déterminée par la profession et non par le type de l'entreprise où se déroule l'activité.⁸⁾

Comment déterminer ces branches professionnelles? A priori, une différenciation par secteur économique paraît séduisante, car elle recoupe bien la différenciation entre le monde des ouvriers qui relèverait du secondaire et celui des employés qui ferait référence au tertiaire. Mais ce dernier monde devient un secteur de plus en plus englobant et il est essentiel de le subdiviser suivant les types d'activités ou les destinataires des services. C'est précisément l'enjeu des travaux que nous avons mentionnés dans la première partie.

La place du secteur primaire en général et de l'agriculture en particulier a été longuement analysée. Deux argumentations sont envisageables. Pour certains, l'agriculture constitue un secteur traditionnellement important et il importe de le considérer comme un critère en soi. C'est l'approche retenue par la grande majorité des classements socio-professionnels. Mais pour d'autres auteurs, il faut constater, d'une part, que l'agriculture occupe de moins en moins de personnes, ce qui justifie aussi de moins en moins l'établissement de catégories particulières et, d'autre part, que les représentations sociales distinguent davantage entre ceux qui ont un travail en

⁸⁾ La classification des professions de l'Office fédéral de la statistique utilise elle aussi une logique apparentée des branches économiques.

plein air et les autres, plutôt que les agriculteurs et les autres métiers (Lorenzi-Cioldi, Joye, 1988). Cette dernière perspective aurait amené à combiner agriculture et construction par exemple, ce qui peut constituer une alternative à la solution proposée. Finalement, la structure traditionnelle a été respectée, ce qui permet notamment une comparaison plus aisée avec les statistiques d'autres pays.

Ce sont donc quatre grandes branches professionnelles qui ont été retenues:

1. l'agriculture;
2. la production et construction, soit le monde des «cols bleus», y compris l'encadrement et les techniciens;
3. les services inhérents aux entreprises et communication, c'est-à-dire aussi bien le travail de bureau que l'ensemble des activités liées aux transports;
4. les services directs et les services sociaux.

Cette dernière différenciation permet effectivement de distinguer les professions axées essentiellement sur des activités administratives de celles plus largement basées sur les contacts. Ce qui est important dans ce contexte est que non seulement les différents types d'activité, que les uns et les autres peuvent exercer, changent, mais aussi les images données par ces professions, en fonction bien sûr du type de société considéré. Ceci est sensible pour les professions sociales, qui requièrent tout à la fois une formation assez longue et qui sont très présentes dans les grandes villes dont le contexte géographique et social est bien particulier.⁹⁾ Il faut ajouter que les métiers touchant à la communication appartiennent aussi à cette problématique.

Le tableau 13, qui détermine les 20 catégories socio-professionnelles du deuxième niveau, illustre la logique de ces croisements entre critères relatifs aux ressources sociales et le type d'activité. Ce type de croisement soulève un problème intéressant: dans quelle mesure, les mêmes critères peuvent-ils être utilisés dans diverses situations sociales? Pour l'INSEE, la réponse est claire: «La nomenclature n'a pas été construite par croisement

⁹⁾ On retrouve ici l'idée d'une correspondance possible entre position sociale et contexte spatial. Nous reviendrons sur ce point dans la troisième partie.

systématique de critères: autrement dit, on ne peut pas la présenter complètement sous forme d'un grand tableau croisant en ligne et en colonne des critères formels. Chaque domaine de l'espace social a été analysé en vue de dégager sa logique propre (tenant en particulier à son histoire) et les critères d'analyse qui sont pertinents dans ce domaine: or, les critères pertinents varient d'un domaine à l'autre.» (INSEE, 1983/a, p. 7). Pour notre part, nous avons adopté une position quelque peu différente.

En effet, dans la mesure où la situation suisse est relativement peu structurée, introduire des critères spécifiques à chaque position sociale pouvait conduire à un certain arbitraire. Mais en même temps, éliminer toute nuance entre catégories n'était pas non plus satisfaisant. D'où l'idée de considérer le même découpage, mais de ne retenir à chaque fois que trois catégories sur quatre.

La règle de sélection est alors à examiner cas par cas, mais elle peut globalement s'énoncer ainsi: si la catégorie socio-professionnelle touche des «cols blancs» ou des professions d'encadrement, c'est le tertiaire qui est subdivisé; s'il s'agit d'activité professionnelle plus proche de la production comme celle des ouvriers par exemple, c'est l'agriculture qui est séparée de la production et de la construction. Les indépendants sont également répartis de cette manière, ce qui permet d'isoler les agriculteurs indépendants.

Le tableau 13 montre plus précisément ce qui est induit en ne considérant pas toute la combinatoire. Par exemple, la catégorie «ouvriers des services» recoupe essentiellement le monde des transports sans qu'il soit utile de faire une distinction supplémentaire entre administration et services directs. Autre exemple, les ingénieurs agronomes salariés ne forment pas une catégorie particulière, mais sont regroupés avec les autres ingénieurs de la production dans la catégorie «ingénieurs et cadres techniques». D'une manière plus générale, une fine distinction à l'intérieur des services n'est pertinente que pour les employés, tandis que les professions liées à la production ont des critères de classement légèrement différents, distinguant production et construction, d'une part, et agriculture, d'autre part.

Tableau 13: Catégories socio-professionnelles, deuxième niveau de classement

Catégories socio-professionnelles, Premier niveau	Branches professionnelles			
	Agriculture	Production et construction	Services aux entreprises et de communication	Services sociaux et personnels
1. Dirigeants				
2. Professions libérales				
3. Autres indépendants	3.1 <i>Agriculteurs exploitants</i>	3.2 <i>Artisans</i>	3.3/4 <i>Indépendants des services</i>	
4. Professions intellectuelles et d'encadrement	4.1/2 <i>Ingénieurs et cadres techniques</i>		4.3 <i>Cadres des services aux entreprises et de communication</i>	4.4 <i>Cadres des services sociaux et personnels</i>
5. Professions intermédiaires	5.1/2 <i>Intermédiaires techniques</i>		5.3 <i>Intermédiaires des services aux entreprises et de communication</i>	5.4 <i>Intermédiaires des services sociaux et personnels</i>
6. Non-manuels qualifiés: employés	6.1/2 <i>Employés techniques</i>		6.3 <i>Employés des services aux entreprises et de communication</i>	6.4 <i>Employés des services sociaux et personnels</i>
7. Manuels qualifiés: ouvriers	7.1 <i>Ouvriers de l'agriculture</i>	7.2 <i>Ouvriers de la production et de la construction</i>	7.3/4 <i>Ouvriers des services</i>	
8. Travailleurs non qualifiés	8.1 <i>Travailleurs non qualifiés de l'agriculture</i>	8.2 <i>Travailleurs non qualifiés de la production et de la construction</i>	8.3/4 <i>Travailleurs non qualifiés des services</i>	

Remarque:

Catégories socio-professionnelles, deuxième niveau de classement: combinaison des catégories du premier niveau avec les branches professionnelles.

Le troisième niveau: public et privé¹⁰⁾

La caractéristique de l'employeur, administration publique ou entreprise privée, est un dernier critère qui peut être utilisé. Le fait que ce critère intervienne en troisième lieu et détermine 36 catégories différentes¹¹⁾ limite certainement sa portée dans la mesure où la classification devient alors lourde à utiliser. On verra cependant qu'une construction détaillée n'est pas inintéressante à considérer, à tout le moins dans certains cas spécifiques.

D'autres pays ont d'ailleurs des critères semblables. La statistique allemande distingue explicitement les fonctionnaires en définissant une catégorie spécifique. Les travaux autrichiens prennent même en compte le fait qu'un contrat de travail soit provisoire ou non. En fait, c'est probablement la sécurité de l'emploi qui constitue l'élément déterminant.

Notons enfin que ce critère est appliqué dans toutes les catégories socio-professionnelles, mais qu'il n'a pas nécessairement le même impact dans tous les cas. Prenons quelques exemples pour éclairer ce fait. Il n'y a probablement pas une grande différence entre le travail d'un haut fonctionnaire et celui de son homologue qui travaille dans une entreprise privée à un poste dirigeant, à l'exception peut-être du salaire. A ce niveau de responsabilité, la sécurité de l'emploi n'est probablement pas le critère décisif. Concernant les enseignants, les différences entre les secteurs public et privé sont peut-être plus sensibles, en tout cas dans la mesure où l'enseignement public connaît des conditions de travail assez fortement structurées par suite des discussions entre partenaires sociaux. Enfin, la distinction est peut-être la plus accentuée au niveau des employés, par exemple entre des agents de police et d'autres agents de sécurité. Dans ce dernier cas, l'appartenance aux services d'Etat est effectivement un déterminant qui conditionne la position sociale.

¹⁰⁾ L'attribution aux secteurs public et privé s'est fait à l'aide du registre des entreprises et établissements de l'Office fédéral de la statistique. Celui-ci contient l'indicateur "forme juridique". Cependant, une partie des personnes actives occupées n'a pas pu être attribuée à une entreprise et par conséquent à une forme juridique, l'attribution du troisième niveau de classification n'a donc pas pu être effectuée pour 8,3% des actifs. En outre, l'attribution de la forme juridique aux secteurs public et privé n'était pas toujours sans ambiguïté (p. ex. pour les institutions mixtes).

¹¹⁾ Ce chiffre de 36 s'obtient du fait que les catégories 2 et 3, professions libérales et indépendants, ne sont bien évidemment pas subdivisées. Ce sont donc les 15 catégories de salariés, plus les professions dirigeantes qui sont dédoublées.

Tableau 14: Catégories socio-professionnelles, troisième niveau de classement

Catégories socio-professionnelles			
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
		Secteur privé	Secteur public
1. Dirigeants		1.0.1	1.0.2
2. Professions libérales		2.0.1	n'existe pas
3. Autres indépendants	3.1 Agriculteurs exploitants	3.1.1	n'existe pas
	3.2 Artisans	3.2.1	n'existe pas
	3.3/4 Indépendants des services	3.3/4.1	n'existe pas
4. Professions intellectuelles et d'encadrement	4.1/2 Ingénieurs et cadres techniques	4.1/2.1	4.1/2.2
	4.3 Cadres des services aux entreprises et de communication	4.3.1	4.3.2
	4.4 Cadres des services sociaux et personnels	4.4.1	4.4.2
5. Professions intermédiaires	5.1/2 Intermédiaires techniques	5.1/2.1	5.1/2.2
	5.3 Intermédiaires des services aux entreprises et de communication	5.3.1	5.3.2
	5.4 Intermédiaires des services sociaux et personnels	5.4.1	5.4.2
6. Non-manuels qualifiés: employés	6.1/2 Employés techniques	6.1/2.1	6.1/2.2
	6.3 Employés des services aux entreprises et de communication	6.3.1	6.3.2
	6.4 Employés des services sociaux et personnels	6.4.1	6.4.2
7. Manuels qualifiés: ouvriers	7.1 Ouvriers de l'agriculture	7.1.1	7.1.2
	7.2 Ouvriers de la production et de la construction	7.2.1	7.2.2
	7.3/4 Ouvriers des services	7.3/4.1	7.3/4.2
8. Travailleurs non qualifiés	8.1 Travailleurs non qualifiés de l'agriculture	8.1.1	8.1.2
	8.2 Travailleurs non qualifiés de la production et de la construction	8.2.1	8.2.2
	8.3/4 Travailleurs non qualifiés des services	8.3/4.1	8.3/4.2

Remarques:

1. Catégories socio-professionnelles au troisième niveau de classement: différenciation des catégories au deuxième niveau selon le secteur privé et public.
2. Les analyses concernant les catégories socio-professionnelles au troisième niveau de classement peuvent se faire (par évaluations spéciales) sur la base des données des recensements de la population de 1980 et 1990 auxquelles les catégories socio-professionnelles du deuxième niveau sont différenciées selon le secteur privé ou le secteur public.

Description des catégories socio-professionnelles

La description détaillée de l'ensemble des catégories socio-professionnelles est une opération nécessaire pour plusieurs raisons. D'abord, les étiquettes utilisées pour les décrire ont, par définition, une tendance à donner une image globale qui doit impérativement être précisée pour être utilisée. Ensuite, les difficultés de classement que l'on peut relever ici sont essentielles pour mettre en lumière aussi bien la logique de la classification que ses limites. Enfin, utiliser ces catégories socio-professionnelles dans une enquête, par exemple, implique de pouvoir les coder et une description détaillée est alors indispensable.

L'annexe reprend ultérieurement toutes les informations nécessaires pour montrer de quelle manière la solution adoptée utilise l'indication de la situation dans la profession, de la formation, de l'employeur et bien sûr de la profession individuelle. Il faut d'ailleurs souligner que la catégorisation ne se fait pas de manière globale, mais part bel et bien de l'indication de la profession.

(1) Dirigeants

Les professions dirigeantes sont caractérisées précisément par la fonction de conduite. Même si peu d'individus appartiennent à ces catégories, il est important conceptuellement de pouvoir les classer. D'ailleurs, d'autres pays ont adopté un point de vue semblable: c'est notamment le cas des Britanniques qui isolent les employeurs et managers de firmes de 25 personnes et plus, ou du BIT dans la classification des professions révisée, la *CITP 88 (COM)*.

Pour appartenir à ce groupe, il faut avoir une capacité d'organisation directe, en ligne, et non seulement des fonctions d'état-major qui, même si elles sont très importantes, conduisent à une attribution parmi les *professions intellectuelles et d'encadrement*.

La majeure partie des membres de cette catégorie a été attribuée, dans la nomenclature des professions individuelles de 1990, aux types de profession *331.01 Entrepreneurs, directeurs* et *331.02 Fonctionnaires supérieurs de l'administration publique*.¹²⁾

¹²⁾ La Liste des professions individuelles 1980 utilise pour ces professions les codes 670 et 671.

Parmi les dirigeants du secteur public, il faut principalement inclure les Conseillers fédéraux, les Conseillers d'Etat, les syndicats et présidents des villes. Par la suite, les directeurs du secteur public et autres hauts fonctionnaires seront attribués à cette catégorie. Pour ce qui est des difficultés de délimitations¹³⁾, l'Office fédéral de la statistique en a tenu compte dans les règles spécifiques qu'il a établit pour le type de profession 331.02.

Cette catégorie est sans nul doute une des plus difficiles à saisir sans ambiguïté à partir du seul énoncé des professions individuelles. Son importance conceptuelle justifie un effort pour la mesurer, au même titre d'ailleurs que les catégories dirigeantes du secteur privé.

Dans le secteur privé, l'opérationnalisation de la notion de chef d'entreprise est également délicate, pour deux raisons au moins. D'abord, à partir de quelle taille peut-on parler d'une entreprise avec un chef et non plus de l'office d'un indépendant? La statistique française met la limite à 10 employés, la britannique à 25. Pour notre part, nous pensons que 10 est un seuil relativement faible, trop facilement atteint dans les petites entreprises de service. C'est pour cela que nous avons fixé le seuil à un minimum, pour 1990, de 26 employés (selon les données du registre des entreprises et établissements) et, pour 1980, de 20 employés (selon la question 20 du recensement de la population de 1980).

Les difficultés ne s'arrêtent cependant pas là, dans la mesure où l'organisation des grandes entreprises peut être à tout le moins aussi complexe que celle de l'administration publique. Pour isoler les individus qui ont une véritable fonction de décision et éviter les professions d'encadrement, un examen détaillé de la profession individuelle s'impose. Examen d'autant plus attentif que d'après l'expérience des autres pays, les PDG tendent souvent à se classer comme salariés. Or, d'après leur position et leurs ressources, il nous semble important de les attribuer à la catégorie dirigeante. En outre, un titre de directeur ne suffit pas nécessairement à définir effectivement la politique d'une entreprise. Dans ce sens, la description de la situation dans la profession peut être insuffisante et le recours à la profession individuelle décisif. En conséquence, l'Office fédéral de la statistique a élaboré des règles spécifiques pour le codage du type de profession 331.01.

¹³⁾ Dans les études menées sur les fonctions élevées du secteur public (Urio *et al.*, 1989), la règle suivante a été adoptée: dans l'administration fédérale, ce sont les deux échelons les plus élevés qui ont été recensés; dans l'administration cantonale, l'échelon le plus élevé.

(2) Professions libérales

Les *professions libérales* présentent en Suisse deux caractéristiques qui les classent dans une catégorie spécifique: elles sont indépendantes et demandent une formation universitaire. Une précision s'impose ici sur l'emploi du terme «indépendant»: il ne s'agit pas seulement des personnes travaillant seules, mais plus généralement de celles qui se trouvent à la tête de leur entreprise, pour autant bien sûr qu'elle ne compte pas plus de 25 personnes (en 1990), respectivement pas plus de 19 personnes (en 1980).

Cette manière de les définir recouvre cependant une double réalité. D'une part, les professions libérales telles qu'on peut se les représenter: architectes, avocats, ingénieurs, médecins notamment, qui, à l'instar des «professionnels» anglais, disposent des moyens de définir eux-mêmes leur profession et les moyens d'y accéder. D'autre part, les chefs de petites entreprises dont les activités s'apparentent davantage à celles des autres indépendants, mais dont la formation universitaire représente un atout dont il est tenu compte ici.

(3) Autres indépendants

Le statut d'indépendant est extrêmement important en Suisse. Aussi bien socialement que fiscalement, il s'agit d'une condition particulière. Leur système d'assurance vieillesse est aussi complètement différent de celui des autres catégories sociales. Dans ce sens, ce n'est pas un hasard si l'immense majorité des études sociologiques isole cette catégorie qui, rappelons-le, possède son outil de travail.

(3.1) Agriculteurs exploitants

A priori cette catégorie est peut-être la mieux caractérisée par les représentations sociales. Notons que l'on y recense certes les agriculteurs indépendants proprement dits, mais aussi toutes les professions de travailleurs qui, d'une part, cultivent le sol et produisent des produits agricoles et, d'autre part, sont indépendants: horticulteurs, maraîchers, viticulteurs, etc.

Traditionnellement, il s'agissait d'une catégorie définie au premier niveau dans la plupart des classifications, mais l'évolution actuelle qui entraîne aussi bien une diminution des effectifs qu'une transformation profonde du métier d'agriculteur nous amène à la classer avec les *autres indépendants*.

(3.2) Artisans

Les artisans sont ici définis comme indépendants qui produisent des biens de consommation. Dans ce sens, ils appartiennent bel et bien, au sens des branches professionnelles, au monde de la production. C'est d'ailleurs ce critère qui permet de les différencier des commerçants, même si la distinction n'est pas nécessairement toujours évidente. Ainsi, par exemple, des professions comme les boulangers, bouchers, charcutiers qui se situent entre artisans et commerçants, entre production et vente, ont été regroupées ici. La statistique française, après une longue hésitation, a adopté une solution qui va dans le même sens.

(3.3/4) Indépendants des services

Cette catégorie regroupe aussi bien les commerçants indépendants que les autres indépendants des services, par exemple, les physiothérapeutes indépendants.

Il est intéressant de noter que les artistes indépendants comme les artistes peintres, sculpteurs, mais aussi écrivains ou journalistes par exemple, ont été classés ici dans la mesure où leur production a été considérée comme une forme de services rendus aux particuliers. Si l'importance numérique de ces derniers est sans nul doute minime, ce regroupement est intéressant à souligner, car les artistes sont au confluent de deux logiques: l'une économique, basée sur leur statut d'indépendant et l'autre, symbolique, liée au caractère culturel de leur production. En l'occurrence, c'est la première règle qui a été considérée comme déterminante.

(4) Professions intellectuelles et d'encadrement

Cette catégorie est formée avant tout par les salariés qui ont un pouvoir réel à l'intérieur de l'entreprise, chefs d'entreprises mis à part. Cette ressource sociale peut être fondée sur une compétence décisionnelle ou basée sur l'expertise. La logique de la classification amène à attribuer à cette catégorie la plupart de ceux qui ont eu une formation universitaire. Mais il ne faut pas oublier les individus qui ont des responsabilités d'organisation, acquises par promotion interne ou par expérience.

L'appartenance à cette catégorie peut être formalisée par l'une des deux ressources suivantes: la capacité de manier de l'*information* et celle d'agir sur l'*organisation*. Dans ce sens, il est clair que l'on ne fait pas référence à la traditionnelle différenciation entre tâches d'état-major et de commandement: aussi bien les fonctions d'expertise que de décision déterminent l'appartenance à cette catégorie même si, suivant les domaines, la profession peut être caractérisée plutôt par les unes que par les autres.

(4.1/2) Ingénieurs et cadres techniques

Aux ingénieurs et aux cadres techniques ont été adjointes des personnes qui sont actives dans la production, dans la construction ou bien dans l'agriculture et qui, soit occupent une fonction dirigeante, soit, en l'absence de responsabilités moins élevées, disposent d'un titre d'une université ou d'une haute école. Les ingénieurs de la grande industrie du pays appartiennent principalement à ce groupe. La répartition peut, dans la plupart des cas, se faire de manière claire, sauf dans les cas de promotion professionnelle où la fonction devient plus importante que la formation.

(4.3) Cadres des services aux entreprises et de communication

Ce groupe est déterminé par une tâche d'organisation et de décision à l'intérieur des entreprises, sans qu'il s'agisse de compétences directoriales. Notons que des connaissances détaillées de la position hiérarchique dans l'entreprise seraient utiles pour préciser le classement dans cette catégorie. En effet, une carrière peut amener à privilégier des tâches de gestion et d'organisation sans que des diplômes formels soient venus sanctionner cette position. L'indication détaillée de la profession devrait cependant permettre ce classement, indépendamment des gens dont la formation en gestion ne laisse aucun doute sur leur attribution.

(4.4) Cadres des services sociaux et personnels

La branche professionnelle sert à caractériser ces cadres et à les distinguer des deux catégories précédentes. Mais au-delà de la notion de services sociaux et personnels, ils sont aussi caractérisés par une connaissance peut-être encore plus importante que les compétences

d'organisation. En effet, ce qui conceptuellement amène à les classer parmi les professions intellectuelles et d'encadrement est aussi fonction de la redistribution des connaissances qu'ils peuvent être amenés à effectuer. Une fonction médiatique apparaît comme de plus en plus importante pour ce groupe social.

Pour ne donner que deux exemples, les collaborateurs scientifiques des universités se retrouvent dans ce monde de la connaissance, tout comme les journalistes salariés. Mentionnons également que nous avons respecté la règle de la formation en retenant dans cette catégorie l'ensemble des enseignants qui disposent d'un titre universitaire, quels que soient l'école et le niveau où ils travaillent. Cette convention renforce encore le poids des connaissances dans la définition de cette catégorie sociale.

(5) Professions intermédiaires

Il est toujours difficile de définir ce qui est «intermédiaire» par le biais des qualités intrinsèques et pas seulement en disant, en l'occurrence, que ces professions sont comprises entre le monde des ouvriers et employés qualifiés, d'une part, et celui des cadres, d'autre part. Intermédiaires en l'espèce signifie la possession de ressources d'organisation ou d'information, mais à un degré moindre que les catégories précédentes. Les effectifs de cette catégorie ont fortement progressé ces dernières années, en particulier avec le développement de formations professionnelles spécialisées dont le niveau se distingue aussi bien de la filière universitaire que de celle de l'apprentissage. La formation ne détermine cependant pas automatiquement la position sociale: la capacité d'organisation acquise à l'intérieur de l'entreprise justifie également l'existence d'une position parmi les «intermédiaires».

Avant 1982, l'INSEE utilisait le terme de cadres moyens pour décrire cette catégorie, ce qui nous semble trop restrictif précisément dans la mesure où l'appartenance à l'encadrement des entreprises ne constitue de loin pas la seule ressource de cette catégorie socio-professionnelle, parmi laquelle trois sous-groupes sont à distinguer.

(5.1/2) Intermédiaires techniques

Les techniciens désignent les intermédiaires dont la branche professionnelle est l'agriculture ou la production, c'est-à-dire les domaines où l'impact de la technique est le plus direct sur la profession proprement dite. Ce groupe apparaît comme multiple dans la mesure où il recouvre des individus caractérisés par leur capacité d'organisation (les contremaîtres en particulier) ou par leur formation - comme les techniciens notamment qui ont suivi une école professionnelle spécialisée.

La discussion sur la situation des contremaîtres est particulièrement intéressante dans la mesure où les solutions adoptées par les différents offices de statistique diffèrent fortement. L'INSEE les situe, comme nous, parmi les intermédiaires. En Grande-Bretagne, on les considère comme une catégorie spécifique dans les groupes socio-économiques, tandis qu'en Allemagne ils sont assimilés au monde ouvrier.

La logique que nous avons adoptée pour la classification insiste sur la capacité d'organisation qui, entre cadres et employés, les place bel et bien en situation d'intermédiaires. Par ailleurs, certaines études (Maurice, Deloménie, 1976) montrent qu'ils se différencient du monde ouvrier et se rapprochent davantage des autres catégories intermédiaires aussi bien en termes de salaire que de mode de vie. Enfin, le fait de les classer avec les ouvriers renforcerait peut-être l'idée que le seul travail manuel suffit à constituer un monde homogène, englobant tous les «cols bleus», quels que soient leur statut ou leurs fonctions.

(5.3) Intermédiaires des services aux entreprises et de communication

Cette catégorie regroupe avant tout des employés administratifs qui ont une certaine responsabilité d'organisation du travail: chefs de bureau, responsables d'un domaine, etc. Même si le repérage de ces fonctions peut être un peu difficile sans connaissance du niveau hiérarchique exact, l'énoncé des professions individuelles et de la situation dans la profession permet d'établir un classement sans trop d'ambiguïtés.

(5.4) Intermédiaires des services sociaux et personnels

Les intermédiaires des services sociaux et personnels se définissent avant tout par une formation professionnelle poussée, hors du monde universitaire, et ils sont souvent fortement marqués par une orientation sociale ou médicale. Ils regroupent des professions qui se sont énormément développées ces dernières années, dans les centres urbains tout particulièrement. Il s'agit certes de l'enseignement, mais aussi des assistants sociaux, animateurs, physiothérapeutes, pour ne citer que quelques exemples. En bref, les particularités sont ici une formation professionnelle poussée, qui s'appuie beaucoup sur l'acquisition de connaissances et une communication avec autrui assez importante.

Notons deux particularités de classement qui sont encore une fois révélatrices de la logique mise en oeuvre. D'une part, dans les professions de la santé en particulier, il n'est pas rare que certains s'établissent comme indépendants, sans que leur mode de travail n'en soit nécessairement profondément changé. Cela n'empêche cependant pas qu'ils soient alors considérés comme appartenant au groupe des «indépendants des services». D'autre part, certaines professions artistiques, comme celles d'acteurs par exemple, ont généralement été considérées comme faisant partie de ce groupe, par référence aux caractéristiques médiatiques de leur rôle social. Les quelques exceptions à cette règle seront discutées plus loin.

(6) Non-manuels qualifiés: employés

A priori, la notion d'employé ne semble pas poser le moindre problème: tout un chacun a une représentation de ce monde. Par exemple, en Allemagne, la catégorie des «Angestellte» existe depuis longtemps et est largement reconnue. Cependant, il ne s'agit pas nécessairement d'un groupe social nettement déterminé. Chenu (1990, pp. 9 et 10), à propos de la situation française, soutient par exemple la «thèse selon laquelle les employés ne forment ni un groupe social au sens plein du terme, ni un fourre-tout statistique. Ils constituent plutôt, dans l'espace social, une sorte d'archipel avec plusieurs composantes distinctes qui subissent inégalement l'influence de territoires voisins et exercent inégalement leur propre influence sur ces territoires.»

Pour notre part, nous définissons ici les employés par le fait qu'ils exercent une profession qualifiée, demandant donc un apprentissage, et opérant plutôt sur des documents que sur des objets précis, qu'il s'agit de construire ou d'assembler. Sous son apparente simplicité, cette catégorie devient de plus en plus difficile à distinguer du monde ouvrier dans la mesure où l'ancienne distinction entre «cols bleus» et «cols blancs» est de plus en plus floue, de même que la dichotomie entre salaires horaires ou mensualisés.

(6.1/2) Employés techniques

A priori, une catégorie «employés techniques» peut étonner et n'apparaître que comme étant le fruit d'une combinatoire amenant à utiliser strictement les mêmes modalités. En fait, il n'en est rien, car un certain nombre de professions traditionnellement assimilées aux «cols blancs» résultent d'un apprentissage et se pratiquent dans un domaine technique: pour ne citer que quelques exemples, on peut mentionner l'ensemble des dessinateurs, que ce soit en génie civil ou sur machine, au même titre que les laborantins.

(6.3) Employés des services aux entreprises et de communication

Fondamentalement, il s'agit ici du monde des employés de bureau, qualifiés après un apprentissage dans le domaine. Secrétaires, employés de commerce qui n'ont pas d'autres tâches particulières seront le plus souvent affectés à ce groupe, mais aussi toutes les personnes travaillant dans les services des entreprises, comme la publicité par exemple.

(6.4) Employés des services sociaux et personnels

Nous avons mentionné tout à l'heure l'intérêt de distinguer les professions en contact direct avec la clientèle des autres professions administratives. C'est effectivement ce que l'on retrouve ici puisque cette catégorie isole les professions fondées sur un apprentissage et basées sur les services mettant directement en rapport les particuliers avec les entreprises publiques ou privées. Mentionnons, à titre d'exemple, les stewards, les employés de réception, les bedeaux ou les policiers. Cette dernière remarque

montre peut-être l'intérêt très fort qu'il y a à établir la distinction entre secteurs privé et public, dans la mesure où les professions elles-mêmes diffèrent et non plus seulement les conditions d'emploi.

Les services publics concernant les policiers, pompiers, contrôleurs, sont classés ici, puisqu'il s'agit de professions en contact permanent avec le public, bénéficiant de la sorte d'une certaine autonomie. Elles sont toutes issues d'une formation de type apprentissage, selon les termes mêmes de notre classification, et constituent une activité tournée vers l'octroi de services aux particuliers. Dans le secteur privé, ces mêmes attributs, apprentissage et services directs, s'appliquent à une gamme un peu différente de professions.

(7) Manuels qualifiés: ouvriers

Alors que la classification française considère un seul monde ouvrier, nous avons préféré le séparer en deux, suivant le critère de la qualification professionnelle, à l'instar du modèle anglais. A l'intérieur de ce groupe, les branches professionnelles sont utilisées pour distinguer les types de travail effectué.

(7.1) Ouvriers de l'agriculture

Il est peut-être un peu paradoxal de consacrer une catégorie aux ouvriers de l'agriculture au moment où ce secteur d'activité voit une décroissance du nombre de ses effectifs. En fait, cette catégorie induite par la manière dont la classification est construite est néanmoins intéressante. En effet, l'agriculture, telle qu'elle est définie ici, comprend aussi des activités professionnelles dans l'horticulture, la sylviculture, etc., tous domaines qui demandent de plus en plus une qualification professionnelle formelle. Cette catégorie d'ouvriers qualifiés de l'agriculture permet de se rendre compte des transformations globales du secteur primaire et donc aussi des changements de l'importance de la formation.

(7.2) Ouvriers de la production et de la construction

Cette catégorie regroupe d'abord les ouvriers qui travaillent en usine, pour autant qu'ils soient qualifiés, l'apprentissage étant le critère déterminant pour la classification.

La construction peut être vue comme une branche à part dans le monde ouvrier, mais nous l'avons malgré tout rattachée au monde de la production.

L'apprentissage, comme critère formel de qualification, n'a pas été le seul outil de classement pour certaines professions que l'on sait par ailleurs jouir de conditions particulières. Nous pensons par exemple ici aux grutiers et autres conducteurs de machines de chantier dont la spécialisation doit être prise en compte comme un atout important.

(7.3/4) Ouvriers des services

Parler d'ouvriers des services peut avoir un côté a priori paradoxal dans la mesure où le terme d'ouvrier renvoie d'abord aux secteurs de la production tandis que les services apparaissent comme le domaine des cols blancs. En fait, c'est avant tout dans les activités de distribution, isolées notamment dans la classification de Browning-Singlemann, que la notion d'ouvrier trouve sa pleine justification. Isoler la distribution comme une catégorie particulière est également intéressant dans la mesure où l'organisation du travail est particulière à ce domaine, avec une indépendance plus grande accordée aux travailleurs. D'ailleurs, la statistique française distingue également, au troisième niveau de classification, les ouvriers des transports comme une catégorie spécifique.

Là aussi, quelques professions bien particulières ont été considérées comme nécessairement qualifiées, ne serait-ce que par les responsabilités et les compétences qu'elles demandent. On peut notamment citer les capitaines de bateaux.

(8) Travailleurs non qualifiés

Une des innovations de cette classification est de ne pas faire de différence entre ouvriers et employés, lorsque l'on se situe dans un monde où la qualification est absente, en tout cas telle qu'elle peut être sanctionnée par des diplômes formels. En d'autres termes, tous ceux qui appartiennent à cette catégorie ont un cursus scolaire qui s'est arrêté avant l'apprentissage.

(8.1) Travailleurs non qualifiés de l'agriculture

L'ouvrier agricole non qualifié est un peu un archétype du travailleur sans aptitude particulière dans beaucoup de classifications. Son rôle a cependant évolué, en même temps que son importance numérique diminuait. Aujourd'hui, c'est une des catégories où la main-d'oeuvre étrangère est proportionnellement nombreuse, par rapport aux travailleurs autochtones.

(8.2) Travailleurs non qualifiés de la production et de la construction

Cette catégorie comprend le monde des manoeuvres, des ouvriers non qualifiés qui travaillent dans les entreprises de production ou sur les chantiers de construction. La partie suivante précisera un peu la localisation géographique de ces catégories sociales en Suisse.

(8.3/4) Travailleurs non qualifiés des services

Les travailleurs non qualifiés des services ne font donc plus la distinction entre ouvriers et employés. C'est l'absence de qualification qui crée l'unité de cette catégorie, ainsi que la branche professionnelle dans laquelle ils sont actifs. Cette manière de voir les choses semble d'autant plus pertinente que la définition de la profession est d'autant moins formalisée du moment que la qualification est faible.

Synthèse: l'attribution de codes aux catégories socio-professionnelles

En guise de synthèse de cette longue discussion, il faut insister sur le fait que la codification complète suppose la connaissance de la profession individuelle, de la situation dans la profession, de la formation reçue, de l'employeur et de la taille de l'entreprise. Des annexes à ce rapport montrent les choix qui ont été opérés, aussi bien à partir du recensement de 1990 que de celui de 1980. Il devrait être possible de réaliser l'attribution des professions dans des enquêtes, sans passer par un codage strict des professions mais, directement, en utilisant la logique de l'attribution que nous venons de présenter. Ceci met en évidence les difficultés à résoudre.

Difficultés et propriétés

L'exercice de l'attribution systématique des professions individuelles aux catégories socio-professionnelles montre clairement les procédés et difficultés de classement, de même que les propriétés de la taxonomie proposée.

Les difficultés de classement

La discussion menée jusqu'ici n'a fait ressortir que peu de difficultés réelles lors du classement des professions utilisé dans les recensements de 1980 et de 1990. Certains doutes ont cependant été émis au cours du commentaire et méritent d'être repris.

L'attribution part de la «Liste des professions individuelles» de 1980 et de la «Nomenclature des professions 1990» et, comme le relève Marshall *et al.* (1988), des problèmes d'homogénéité peuvent se poser lorsqu'on attribue l'ensemble d'une profession à une catégorie socio-professionnelle. Contrairement à la statistique anglaise des «classes sociales», ce handicap devrait cependant rester faible dans la mesure où, d'une part, on tient compte de la formation et de la situation dans la profession et que, d'autre part, le nombre de genres de profession et de catégories socio-professionnelles retenues reste assez élevé.

Les professions artistiques sont difficiles à attribuer. Les artistes peintres sont assimilés aux artisans dans la mesure où ils sont indépendants, les écrivains sont regroupés avec les journalistes parmi les professions intellectuelles (4.4). Il apparaît cependant que les professions artistiques font appel à d'autres formes de ressources que la formation ou les capacités organisationnelles: ce que l'on pourrait d'ailleurs appeler des capacités médiatiques que la grille adoptée ne permet pas de prendre en compte explicitement, si ce n'est que comme une forme particulière de contrôle de l'information. La solution présentée en annexe tient finalement compte de la formation, mais d'une manière atténuée.

Une hiérarchie ou plusieurs dimensions de classement?

La société est souvent vue comme une pyramide, définissant une petite élite opposée à une masse numériquement plus importante. Est-ce que la classification retenue induit la perspective d'une hiérarchisation sociale

allant des individus caractérisés par un statut élevé jusqu'à ceux qui se trouvent à la base d'une échelle sociale?

La réponse dépend en fait des approches adoptées. Il est vraisemblable qu'une enquête qui demande de classer sur une seule dimension, en fonction du statut social, les catégories proposées, dégage, de manière majoritaire, la hiérarchie que nous avons retenue, à l'exception peut-être d'une inversion entre indépendants et professions intellectuelles et d'encadrement ou en considérant encore les employés comme ayant un statut plus élevé que les ouvriers. C'est en tout cas ce que nous avons essayé de traduire dans le tableau 15 en donnant des points, symbolisés par des étoiles, à chacune des catégories socio-professionnelles en fonction de ce critère. Notons cependant que la position personnelle intervient également dans l'ordre retenu (Lorenzi-Cioldi, Joye, 1988) et qu'il est probable qu'un *indépendant* par exemple puisse être classé dans l'ensemble de la catégorie en troisième position, à la place des *professions intellectuelles et d'encadrement*.

En parallèle, nous avons tenté le même exercice, à l'aide de deux autres critères: formation, revenu; ceci en fonction de la présentation des catégories socio-professionnelles que nous avons menée dans le chapitre précédent, mais en l'absence de données plus précises. Il faut souligner ici

Tableau 15: Une hiérarchie des catégories socio-professionnelles

Catégories socio-professionnelles	Critère		
	Statut social	Formation	Revenu
Professions dirigeantes	*****	*****	*****
Professions libérales	*****	*****	*****
Indépendants	*****	****	*****
Professions intellectuelles et d'encadrement	*****	*****	****
Intermédiaires	****	****	****
Employés qualifiés	***	***	***
Ouvriers qualifiés	**	***	***
Travailleurs non qualifiés	*	*	*

Remarque:

Un nombre croissant d'étoiles signifie que le niveau hiérarchique est plus haut.

que le revenu est le critère qui pose le plus de problèmes pour classer les catégories socio-professionnelles, en dehors des extrêmes en tout cas, et la variance peut être considérable à l'intérieur des regroupements considérés. En l'absence de données plus détaillées, l'intérêt de ce tableau est avant tout de montrer que plusieurs hiérarchies, qui ne coïncident d'ailleurs que partiellement, existent derrière les catégories socio-professionnelles.

Rien n'empêche d'ailleurs de privilégier une dimension, mais il faut rester conscient qu'il s'agit d'une réduction de l'information par rapport aux critères proposés. Une seule dimension est aussi réductrice par rapport à la perception des individus qui tendent à avoir un système complexe de classement dès le moment où on leur laisse le choix de le faire (Lorenzi-Cioldi, Joye, 1988). Dans le même sens, il est intéressant de voir certains offices de statistique recourir eux-mêmes à plusieurs classifications (Grande-Bretagne) ou à des classifications multidimensionnelles (France) pour décrire le comportement des individus.

Les catégories socio-professionnelles dans une société complexe

Chaque étude doit faire un certain nombre de choix sur des points peut-être secondaires par rapport aux explications théoriques, mais qui peuvent malgré tout représenter des enjeux majeurs. Mentionnons-les rapidement.

Toute l'approche développée est basée sur une perspective bien précise, mais aussi sur l'image de la société à un moment donné. Or, la position d'un individu est aussi fonction de son itinéraire: origine, mobilité sociale et spatiale, formation, emplois, etc. Dans ce sens, il ne s'agit pas seulement d'étudier la mobilité sociale, mais bien de considérer une «trajectoire» (Desrosières, Gollac, 1982). Si tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance théorique de ce point, il est plus difficile de trouver des solutions empiriques satisfaisantes qui soulignent cet aspect.

Il faut souligner aussi le problème des doubles appartenances. Par exemple, il n'y pas si longtemps, il n'était pas rare de trouver des ménages qui exploitaient un lopin de terre alors même que l'homme travaillait dans une usine. D'un point de vue économique, l'appartenance au monde ouvrier était probablement déterminante tandis qu'au niveau des représentations, on peut émettre l'hypothèse que l'appartenance au monde paysan dominait.

Les appartenances multiples que nous avons mentionnées dans la première partie peut aussi compliquer la tâche d'une attribution des individus aux groupes sociaux. En effet, selon cette théorie, d'autres appartenances sociales que la seule profession peuvent devenir déterminantes des représentations ou de l'action sociale. En ce sens, il pourrait être théoriquement intéressant de raisonner à partir de plusieurs critères, chacun étant défini de manière simple, et de pouvoir les combiner suivant les besoins. C'est un peu l'approche retenue par la statistique anglaise quand elle considère deux classifications sociales indépendantes. Mais c'est aussi sous-jacent à l'approche utilisée ici puisqu'une pluralité de critères intervient, et que rien n'interdit de présenter une agrégation différente qui change la priorité des critères en oeuvre.

Enfin, au-delà de toutes les justifications théoriques que l'on peut imaginer, la validité d'une classification implique avant tout qu'on puisse l'utiliser pour décrire effectivement la structure sociale d'un pays, en d'autres termes qu'elle ait un pouvoir explicatif du fonctionnement social. Dans ce sens, il est nécessaire qu'un maximum de travaux scientifiques la mettent à l'épreuve. En outre, si les catégories utilisées trouvent un écho dans la population, ce serait à l'avantage d'une typologie qui serait d'autant plus facile à utiliser et à coder qu'elle sera connue. Mais avant d'en arriver là, reprenons quelques éléments de validation, à commencer par la répartition des catégories sociales en Suisse ces dernières années.

Troisième partie

Validation des catégories socio-professionnelles

Introduction

Les deux parties précédentes nous ont amenés à définir des catégories socio-professionnelles (CSP) adaptées aussi bien à l'évolution sociale récente de la Suisse qu'aux questions utilisées par le recensement. Il s'agit maintenant de montrer quelques caractéristiques de ce nouvel outil et de déterminer la référence qu'il peut constituer pour des études scientifiques. Enfin, il s'agit de faire la démonstration de la capacité des catégories socio-professionnelles à décrire et expliquer la société actuelle.

En effet, bâtir des catégories socio-professionnelles implique que la situation sociale, les attitudes, voire les comportements peuvent être décrits à partir de la position des individus dans la structure sociale. Celle-ci peut être résumée par un indicateur global. Dans ce sens, les critères utilisés pour définir les catégories socio-professionnelles doivent correspondre aux principales dimensions qui structurent la société aujourd'hui. Or, on peut soutenir l'idée, développée dans le chapitre précédent, que l'évolution récente est caractérisée: 1° par des qualifications exigées sur le marché du travail, 2° par des compétences d'organisation et 3° par le type d'activité, son degré de prestige et la part de travail manuel. Mais quelle est l'utilité d'une telle mesure?

D'un point de vue pratique, les CSP établies à partir du recensement fédéral de la population sont un des principaux moyens de contrôler la représentativité d'un échantillon. D'un point de vue plus fondamental, les CSP permettent de répondre à des questions classiques comme celle de l'importance actuelle du monde ouvrier. Elles mettent aussi en lumière les inégalités entre sexes ou entre nationalités, permettant de décrire la stratification dans les sociétés post-industrielles. S'agit-il de l'image enjolivée d'un ordre méritocratique basé sur la connaissance ou du scénario désolé d'un sous-prolétariat des services comme le relève Esping-Andersen (1993, p. 1)?

Dans ce chapitre, nous proposons une démarche en quatre points:

1. compter les individus appartenant aux différentes CSP selon le recensement fédéral de la population de 1990;
2. mettre en évidence quelques autres caractéristiques sociales et démographiques complémentaires à celles retenues pour la classification, et qui permettent de préciser les CSP dans leurs rapports au marché du travail;



3. mesurer le changement induit au cours de ces dix dernières années comme une explication de la structure actuelle;
4. établir si les différences spatiales permettent de faire un nouveau bilan des relations entre centres et périphéries, au niveau régional et au niveau local.

L'importance numérique des catégories socio-professionnelles

Le recensement fédéral de la population est la seule source qui permette de connaître l'importance d'un groupe social, qu'il s'agisse de catégories socio-professionnelles, de groupes ayant une formation donnée et de montrer leur répartition dans le pays. En plus de la connaissance de la composition structurelle de la population, l'information sur la répartition des groupes sociaux est nécessaire pour étalonner les enquêtes, qu'elles soient à large échelle comme celles de l'Office fédéral de la statistique ou avec un échantillon plus restreint comme les études d'opinion, et pour se rendre compte des biais que la technique d'échantillonnage est susceptible d'avoir produit.¹⁾

Les chiffres du tableau 16 mettent avant tout en évidence le faible effectif numérique des catégories des *dirigeants* et des *professions libérales*. Notons cependant qu'un pourcent de la population active représente plus de 35'000 personnes, soit la population d'une ville moyenne. Ces deux catégories sont suffisamment importantes dans leur contenu pour justifier d'une analyse détaillée: comme nous l'avons déjà montré, elles regroupent en effet les individus les plus fortement dotés en capacité de direction et représentent l'élite économique du pays.²⁾

L'évolution de ces quarante dernières années a été très largement marquée par une relative disparition des indépendants et une forte progression du salariat. Ainsi, plusieurs catégories ont été utilisées pour différencier les salariés, suivant le niveau de qualification. Les raisons de ce choix ont été longuement développées dans le chapitre précédent.

En 1990, les *professions intermédiaires*, les *non-manuels qualifiés*: *employés* et les *travailleurs non qualifiés* forment la plus grande partie de la population active. Une subdivision plus fine, suivant les branches professionnelles, s'impose le plus souvent. A cet égard, le choix d'une catégorie

¹⁾ D'une manière générale, les extrêmes de la stratification tendent à être sous-représentés dans les sondages, les uns parce qu'ils sont difficiles à atteindre, et les autres parce qu'ils répugnent à répondre. Ce biais systématique est souvent accentué par des problèmes de codage dans la mesure où les professions sont souvent moins bien indiquées par les représentants des travailleurs non qualifiés. Celles-ci sont alors attribuées parmi les «données manquantes» et échappent à l'analyse en diminuant l'importance mesurée des catégories défavorisées.

Le détail de l'attribution des CSP en cas de données manquantes dans le recensement de la population est présenté en annexe.

²⁾ L'analyse des enquêtes pourra parfois regrouper ces deux catégories pour pallier les problèmes de représentativité des petits échantillons tout en conservant une image relativement homogène des positions sociales les mieux dotées.

Tableau 16: Distribution des catégories socio-professionnelles en population résidante, personnes actives et personnes actives occupées, en 1990, en pour cent

Catégories socio-professionnelles	Distribution des catégories socio-professionnelles		
	Personnes actives occupées		Personnes actives
	Niveau 1	Niveau 2	
1. Dirigeants	1,4	1,4	0,69
2. Professions libérales	0,9	0,9	0,46
3. Autres indépendants	9,6		
3.1 Agriculteurs exploitants		2,2	1,08
3.2 Artisans		2,7	1,35
3.3/4 Indépendants des services		4,7	2,31
4. Professions intellectuelles et d'encadrement	8,8		
4.1/2 Ingénieurs et cadres techniques		1,5	0,74
4.3 Cadres des services aux entreprises et de communication		4,3	2,12
4.4 Cadres des services sociaux et personnels		3,0	1,46
5. Professions intermédiaires	19,7		
5.1/2 Intermédiaires techniques		5,6	2,75
5.3 Intermédiaires des services aux entreprises et de communication			
5.4 Intermédiaires des services sociaux et personnels		5,8	2,85
6. Non-manuels qualifiés: employés	24,1		
6.1/2 Employés techniques		1,6	0,77
6.3 Employés des services aux entreprises et de communication		15,4	7,59
6.4 Employés des services sociaux et personnels		7,1	3,50
7. Manuels qualifiés: ouvriers	12,9		
7.1 Ouvriers de l'agriculture		1,2	0,57
7.2 Ouvriers de la production et de la construction		9,5	4,73
7.3/4 Ouvriers des services		2,2	1,08

Tableau 16: Distribution des catégories socio-professionnelles en population résidente, personnes actives et personnes actives occupées, en 1990, en pour cent (suite)

Catégories socio-professionnelles		Distribution des catégories socio-professionnelles			
		Personnes actives occupées		Personnes actives	Population résidente
		Niveau 1	Niveau 2		
8.	Travailleurs non qualifiés	22,6			
8.1	Travailleurs non qualifiés de l'agriculture		1,0		0,48
8.2	Travailleurs non qualifiés de la production et de la construction		10,2		5,03
8.3/4	Travailleurs non qualifiés des services		11,4		5,66
Total attribué à une catégorie socio-professionnelle		100,0	100,0	92,7	49,30
Personnes actives occupées non attribuables				5,2	2,79
Chômeurs				2,1	1,10
Total des personnes actives				100,0	53,20
Personnes de 15 ans ou plus en formation					4,34
Rentiers, retraités					15,92
Travaux ménagers dans son propre ménage					9,19
Enfants de moins de 15 ans					16,85
Autres personnes non actives					0,50
Population résidente totale					100,00

Source: OFS, Recensement fédéral de la population.



propre pour les ouvriers et travailleurs agricoles respectivement, peut paraître surprenant, dans la mesure où ces derniers effectifs sont faibles. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, l'argument décisif est d'ordre théorique, à savoir respecter la structure des secteurs économiques. Il ne faut cependant pas oublier que les emplois dans l'agriculture étaient beaucoup plus nombreux il y a quelques décennies et que les CSP ne sont pas seulement prévues pour des instantanés de la société actuelle, mais aussi pour décrire la mobilité inter-générationnelle.

L'attribution à une CSP de toute la population n'est pas toujours facile dans la mesure où des indications peuvent être manquantes. Plus de 85% des personnes actives occupées ont pourtant données des réponses complètes. S'il est évident que l'indication de la profession est nécessaire pour l'attribution à une catégorie socio-professionnelle, celle de la formation peut souvent être déduite de la profession exercée. De même, si aucune position hiérarchique n'est indiquée par la question concernant la situation dans la profession, c'est une situation de salarié qui est codée. De la sorte, il ne reste que 5% de la population active à ne pouvoir être classée.

L'importance actuelle des *professions intermédiaires* et des *non-manuels qualifiés: employés*, reflète la tertiarisation des emplois et l'allongement général de la période de formation.³⁾ Dans ce sens, les CSP mettent en évidence un grand nombre de cols blancs, avec une qualification marquée ou des compétences d'organisation et de conception importantes. Pas loin de la moitié de la population active (43%) est classée dans des catégories avec des fonctions de service (*professions intellectuelles et d'encadrement, professions intermédiaires et non-manuels qualifiés: employés*). Si l'on adopte une autre lecture des mêmes chiffres, il faut noter que l'existence d'une catégorie défavorisée dans les services est confirmée jusqu'ici. Plus de la moitié des travailleurs non qualifiés appartiennent aujourd'hui à ce secteur d'activité.

³⁾ Deux données dans ce sens: en 1962, on comptait 25'718 étudiants dans les hautes écoles en Suisse, dont 32% d'étrangers, 89'156 en 1991, dont seulement 19% d'étrangers; en 1965, le secteur économique du tertiaire représentait 40% ou 1'098'295 emplois, en 1990, il s'agissait de 2'120'300 soit 60% de la population active.

La composition sociale des catégories socio-professionnelles

Dans une perspective sociologique classique, la stratification sociale est vue comme une variable explicative des comportements et des attitudes. En conséquent, les CSP doivent désigner des positions sociales objectivement différentes, mais aussi expliquer les représentations de sa propre position. C'est ce que nous allons présenter ici à partir des données du recensement et d'une recherche sur la stratification (STRAT).⁴⁾ Cette dernière visait à faire le bilan des appartenances sociales en Suisse aujourd'hui et à établir la pertinence de ce type d'explication sociologique.

Quelques caractéristiques socio-démographiques des CSP

Les transformations structurelles en termes de qualification et d'encadrement suggèrent d'explorer attentivement la manière dont les membres des diverses CSP sont reliés au marché de l'emploi. Certains sociologues, dans la tradition weberienne, parlent d'ailleurs explicitement d'accès au marché (Mayer, Carrol, 1987, p. 16; Goldthorpe, 1987, p. 40). Quatre facteurs sont le plus souvent pris en compte (Blanc, Gilliland, 1991).

- 1) L'âge, déterminant dans une perspective de vieillissement démographique mais aussi en termes de cycle de vie ou de «life-history» (Carrol, Mayer, 1986).
- 2) Le genre, dans la mesure où, souvent, le rôle de l'activité rénumérée diffère fortement et le travail est différemment rémunéré.⁵⁾
- 3) Le taux d'activité est parfois vu comme un moyen d'assurer une certaine flexibilité sur le marché du travail. Du côté de la demande, il est relié à l'intensité de l'activité professionnelle et à l'implication dans son travail. Une telle donnée est importante dès le moment où l'emploi n'est plus considéré comme un investissement continu, à plein temps, de la fin des études à la retraite, mais au contraire comme une ressource à laquelle on

⁴⁾ L'enquête STRAT a été réalisée avec l'aide financière du Fonds national suisse de la recherche scientifique par une équipe de l'Université de Lausanne (R. Levy) et de l'EPFL (M. Bassand et D. Joye). Le travail de terrain a été mené au milieu de 1991 sur l'ensemble de la Suisse par les instituts MIS et IPSO auprès de 1'800 répondants sélectionnés par quotas avec une surreprésentation de 200 répondants choisis parmi les extrêmes de la stratification sociale. Parmi ceux-ci, environ 1'400 étaient des personnes actives occupées, dont environ 9% sont restés inclassables à cause de l'une ou l'autre donnée manquante. Les effectifs, dans certaines catégories, sont petits mais tous les tableaux présentés montrent des différences statistiquement significatives entre les CSP (Levy, Joye, 1994).

⁵⁾ En parallèle, la discussion sur la situation sociale des femmes reçoit une attention considérable dans les travaux récents, que ce soit sous l'angle du travail féminin ou de la situation d'une femme par rapport à son conjoint. Cf. par exemple Crompton (1993, pp. 93 et suiv.).

accède suivant les circonstances et dont on se retire à d'autres moments. C'est à l'intérieur des familles, au moment où les enfants apparaissent, qu'un système complexe de gestion du temps familial et professionnel se met en place (Perrinjaquet, Paravicini, 1993). La contrepartie de cette souplesse résulte souvent dans la précarité des postes et la non-qualification des emplois.

- 4) La nationalité, car du point de vue de l'économie la main d'oeuvre étrangère a longtemps constitué un tampon évitant des réformés structurelles du marché du travail. D'un point de vue socio-politique, la nationalité est constitutive de l'idée de citoyenneté et donc de participation à l'ensemble de la vie sociale.⁶⁾

L'âge

En quelques mots, en parcourant les résultats, il faut d'abord souligner que la carrière professionnelle est largement déterminée par l'âge. L'image d'une ascension sociale progressive au fil de la vie est encore forte. Bien des postes exigent des étapes préliminaires qui empêchent de les occuper avant un certain âge. Ainsi, les *professions intellectuelles et d'encadrement* ne s'acquièrent quasiment jamais avant 25 ans et les *professions dirigeantes* ou *libérales* rarement avant 35 ans. A contrario, les catégories socio-professionnelles caractérisées par un apprentissage regroupent davantage de jeunes, qui n'ont pas encore eu l'occasion d'acquérir une formation supplémentaire.⁷⁾ D'une manière générale, les catégories *professions intellectuelles et d'encadrement*, les *professions intermédiaires* et des travailleurs qualifiés, sont assez jeunes, tandis que la moitié des indépendants se compte parmi les actifs âgés de 45 ans et plus.⁸⁾ Cet effet s'explique notamment par des transformations structurelles, les catégories *professions intellectuelles et d'encadrement* et les *professions intermédiaires* ayant crû ces dernières années.

⁶⁾ La notion de citoyenneté a également retenu une attention particulière ces dernières années et complète les perspectives sur la situation sociale. Cf. par exemple Roche (1992).

⁷⁾ Dans la mesure où les formations supplémentaires ne sont pas aussi strictement déterminées que la première formation, il est souvent difficile d'en évaluer la valeur de manière simple dans les enquêtes et donc d'en tenir complètement compte dans l'attribution des CSP.

⁸⁾ Cette lecture se fonde sur des chiffres plus désagrégés que ceux présentés dans le tableau 17.

Tableau 17: Personnes actives occupées selon les catégories socio-professionnelles: distribution en groupes d'âges, en 1990, en pour cent

Catégories socio-professionnelles	Groupes d'âges			
	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-64 ans
Dirigeants	0,27	1,15	2,06	2,30
Professions libérales	0,09	0,91	1,39	1,21
Autres indépendants	3,32	9,60	12,03	13,55
Professions intellectuelles et d'encadrement	3,65	10,64	11,61	10,04
Professions intermédiaires	17,00	22,71	21,34	18,83
Non-manuels qualifiés: employés	34,77	20,68	19,83	17,18
Manuels qualifiés: ouvriers	18,56	11,98	9,85	10,23
Travailleurs non qualifiés	17,09	18,43	18,50	22,55
Personnes actives occupées non attribuables	5,25	3,90	3,39	4,13

Source: OFS, Recensement fédéral de la population.

Ces résultats peuvent être mis en rapport avec l'activité dont font preuve ces catégories sur le plan social et politique. En effet, l'analyse des mouvements sociaux insiste sur la dynamique issue de ces nouvelles classes caractérisées par un fort bagage culturel et des rémunérations financières relativement faibles (Kriesi, 1989, par exemple).

Le sexe

Deux grands groupes apparaissent comme des bastions masculins. Il s'agit premièrement de celui formé par les branches professionnelles proches de la production et le monde ouvrier *stricto sensu*. Les *dirigeants* forment un second bastion masculin. A l'inverse, la main-d'oeuvre féminine est majoritaire parmi les *professions intermédiaires*, les *non-manuels qualifiés: employés* des services et parmi les *travailleurs non qualifiés* des services.

Les femmes sont-elles exclues des postes à responsabilité? La proportion de femmes reste faible parmi les *professions libérales* et les *dirigeants* (environ 10 à 15%). Par contre, elle se rapproche de la structure de la population active (32% au lieu de 39% pour la population active) parmi les cadres des services sociaux et personnels. Les catégories socio-

Tableau 18: Population résidante selon les catégories socio-professionnelles et le sexe, en 1990, en nombres absolus et en pour cent

Catégories socio-professionnelles	Total	Hommes	Femmes	Hommes %	Femmes %
<i>Dirigeants</i>	47 201	42 671	4 530	90,40	9,60
<i>Professions libérales</i>	31 438	26 260	5 178	83,53	16,47
<i>Autres indépendants</i>	325 485	253 184	72 301	77,79	22,21
Agriculteurs exploitants	74 407	64 784	9 623	87,07	12,93
Artisans	92 468	86 262	6 206	93,29	6,71
Indépendants des services	158 610	102 138	56 472	64,40	35,60
<i>Professions intellectuelles et d'encadrement</i>	297 226	240 335	56 891	80,86	19,14
Ingénieurs et cadres techniques	50 561	48 764	1 797	96,45	3,55
Cadres des services aux entreprises et de communication	146 009	122 655	23 354	84,01	15,99
Cadres des services sociaux et personnels	100 656	68 916	31 740	68,47	31,53
<i>Professions intermédiaires</i>	666 385	445 892	220 493	66,91	33,09
Intermédiaires techniques	189 055	178 364	10 691	94,35	5,65
Intermédiaires des services aux entreprises et de communication	281 574	185 586	95 988	65,91	34,09
Intermédiaires des services sociaux et personnels	195 756	81 942	113 814	41,86	58,14
<i>Non-manuels qualifiés: employés</i>	815 116	274 141	540 975	33,63	66,37
Employés techniques	53 083	39 011	14 072	73,49	26,51
Employés des services aux entreprises et de communication	521 568	164 705	356 863	31,58	68,42
Employés des services sociaux et personnels	240 465	70 425	170 040	29,29	70,71
<i>Manuels qualifiés: ouvriers</i>	438 860	384 478	54 382	87,61	12,39
Ouvriers de l'agriculture	39 216	22 840	16 376	58,24	41,76
Ouvriers de la production et de la construction	325 358	291 839	33 519	89,70	10,30
Ouvriers des services	74 286	69 799	4 487	93,96	6,04
<i>Travailleurs non qualifiés</i>	767 346	398 967	368 379	51,99	48,01
Travailleurs non qualifiés de l'agriculture	32 902	19 075	13 827	57,98	42,02
Travailleurs non qualifiés de la production et de la construction	345 432	256 208	89 224	74,17	25,83
Travailleurs non qualifiés des services	389 012	123 684	265 328	31,79	68,21
<i>Personnes actives occupées non attribuables</i>	191 856	112 976	78 880	58,89	41,11
<i>Chômeurs</i>	75 576	37 872	37 704	50,11	49,89
<i>Personnes de 15 ans et plus en formation</i>	298 174	154 582	143 592	51,84	48,16
<i>Rentiers, retraités</i>	1 094 350	404 369	689 981	36,95	63,05
<i>Travaux ménagers dans son propre ménage</i>	631 662	3 270	628 392	0,52	99,48
<i>Enfants de moins de 15 ans</i>	1 158 440	593 361	565 079	51,22	48,78
<i>Autres personnes non actives</i>	34 572	17 854	16 718	51,64	48,36
Population résidante totale	6 873 687	3 390 212	3 483 475	49,32	50,68

Source: OFS, Recensement fédéral de la population.

professionnelles reflètent un paysage très contrasté allant de la quasi exclusion des femmes de certaines CSP à un certain équilibre dans d'autres. Il n'en demeure pas moins qu'une large part des *travailleurs non-qualifiés* des services, que d'aucuns qualifient de nouveau prolétariat, est constituée d'une main-d'oeuvre féminine, très souvent occupée à temps partiel.

Le taux d'activité

Les emplois à plein temps sont les plus répandus dans les *professions dirigeantes* et dans le monde ouvrier, c'est-à-dire dans les bastions masculins. Le secteur de la production a, dans quasiment tous les cas, une très forte proportion de travailleurs à plein temps. Dans les services, les plein temps sont un peu moins fréquents. Le pourcentage minimal est atteint pour les *travailleurs non qualifiés* dans le domaine des services. Une relation évidente existe avec l'emploi des femmes. En fait, si l'on fait exception des *professions libérales*, plus la CSP est élevée et plus le travail à plein temps devient important pour les femmes.

Tableau 19: Personnes actives occupées à temps partiel, par catégories socio-professionnelles et selon le sexe, en 1990, en pour cent

Catégories socio-professionnelles	Proportion des personnes actives occupées à temps partiel		
	Hommes	Femmes	Total
Dirigeants	3,07	23,47	5,03
Professions libérales	8,29	45,91	14,48
Autres indépendants	6,12	36,17	12,80
Professions intellectuelles et d'encadrement	5,31	38,84	11,73
Professions intermédiaires	4,13	38,60	15,54
Non-manuels qualifiés: employés	6,01	43,56	30,93
Manuels qualifiés: ouvriers	3,64	40,61	8,22
Travailleurs non qualifiés	3,99	39,95	21,25
Personnes actives occupées non attribuables	7,61	33,13	18,10

Source: OFS, Recensement fédéral de la population.

L'origine

L'importance de la main-d'oeuvre étrangère en Suisse est bien connue. Sa répartition par CSP est intéressante dans la mesure où elle permet de savoir si, en 1990, cette main-d'oeuvre est encore constituée de travailleurs peu qualifiés ou si, avec le temps, elle a investi des domaines exigeants des qualifications. Notons que certains cantons, comme Genève ou Bâle-Ville par exemple, pratiquent une politique d'attribution des permis de travail qui favorise les travailleurs les mieux rémunérés et les plus qualifiés.⁹⁾ Cette pratique aurait par conséquent pu induire un changement dans la population des travailleurs étrangers et donc contribuer à expliquer la très sensible diminution des *travailleurs non qualifiés* ces dernières années. Comme nous allons le démontrer plus loin, cela n'a pas été le cas. Les *travailleurs non qualifiés* de la production et de la construction sont encore composés en majorité d'étrangers. Mais ces derniers constituent également aujourd'hui près d'un septième des *professions intellectuelles et d'encadrement*.

Tableau 20: Personnes actives occupées selon les catégories socio-professionnelles: distribution par origine et par sexe, en 1990, en pour cent

Catégories socio-professionnelles	Suisse		Etrangers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Dirigeants	79,1	8,2	11,3	1,4
Professions libérales	76,4	15,2	7,1	1,3
Autres indépendants	70,1	20,7	7,7	1,5
Professions intellectuelles et d'encadrement	68,6	16,4	12,2	2,7
Professions intermédiaires	56,4	29,4	10,5	3,7
Non-manuels qualifiés: employés	28,2	58,7	5,4	7,7
Manuels qualifiés: ouvriers	65,9	10,4	21,7	2,0
Travailleurs non qualifiés	23,3	30,8	28,7	17,2
Personnes actives occupées non attribuables	42,0	32,4	16,9	8,7

Source: OFS, Recensement fédéral de la population.

⁹⁾ Seul un cinquième des permis de travail sont issus des contingents fédéraux attribués aux cantons. Le reste résulte des regroupements familiaux ou des transformations des permis de saisonniers en permis de séjour, ce qui limite la marge de liberté de l'administration.

Le revenu et le prestige

Le revenu est une des variables essentielles quand on parle de stratification. On a vu que certains en faisait même la seule possibilité utilisable en matière de «classement social». Nous ne partageons pas cette opinion, dans la mesure où le revenu est vu comme une variable dépendante de la position sociale. Néanmoins, il est clair que les CSP mettront en évidence des différences de revenu entre les personnes attribuées aux différentes catégories. Par ailleurs, le recensement fédéral de la population ne pose pas la question du revenu, d'où le recours à des données d'enquête pour ce test.

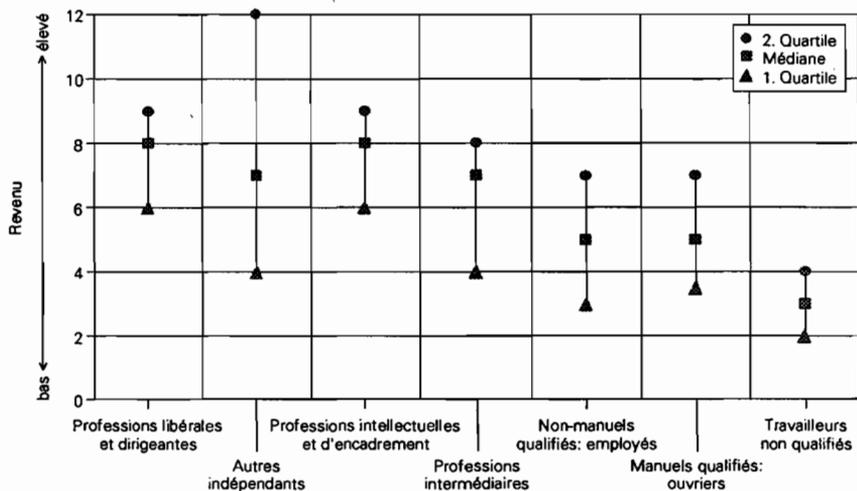
Il est inutile d'insister sur la prudence nécessaire à l'utilisation de données basées sur la déclaration de ses propres revenus. Ceci est également vrai à l'égard des résultats de notre enquête STRAT. La question posée ici n'est pas de savoir précisément le revenu moyen de l'une ou l'autre des catégories socio-professionnelles mais bien de comparer une mesure de revenu relative suivant la position sociale.¹⁰⁾

Les revenus les plus élevés sont atteints, «en médiane», par les *professions libérales et dirigeantes*.¹¹⁾ Conformément aux hypothèses les plus immédiates, une décroissance du revenu selon la formation est notable pour les salariés. Un seuil net sépare les employés et les ouvriers qualifiés des catégories sus-mentionnées. Aucune différence significative ne peut être observée entre *manuels qualifiés: ouvriers* et *non-manuels qualifiés: employés* mais un autre saut les sépare des *travailleurs non qualifiés*. Le revenu apparaît ainsi plutôt lié à la formation ou à la position hiérarchique qu'au type d'activité.

En terme de revenu médian, le statut d'indépendant ne semble guère apporter d'avantages pécuniers. Notons toutefois que les écarts interquartiles sont importants, ce qui signifie un contraste très fort entre des *indépendants* bien lotis en termes financiers et ceux dont la position est moins favorable sous cet angle. Les *indépendants* forment une catégorie hétérogène, du chef d'une petite entreprise à l'artiste, en passant par le commerçant, le paysan et l'artisan, ainsi que de personnes travaillant à

¹⁰⁾ La moyenne représente un indicateur délicat dans la mesure où quelques revenus très élevés peuvent modifier le résultat de tout un groupe, l'entraînant vers des valeurs exagérées alors que la médiane est plus stable, plus robuste comme indicateur. Nous l'avons retenue ici.

¹¹⁾ Pour des raisons d'effectifs, tous les résultats de l'enquête STRAT se basent sur un regroupement des *professions libérales* et des *dirigeants*.

Graphique 2: Répartition du revenu en fonction des catégories socio-professionnelles


© Office fédéral de la statistique

Source: Enquête STRAT

temps partiel. Le phénomène des «néo-indépendants» analogue à l'augmentation des intermédiaires, gagne en importance.

Un effet lié à l'âge est susceptible d'intervenir. Les individus pratiquant des professions qui se sont développées récemment, notamment celles regroupées parmi la catégorie des *professions intermédiaires*, sont jeunes et ne sont donc pas encore arrivés au sommet de leur carrière et aux postes les mieux rémunérés. A l'inverse, les *dirigeants* ou les *manuels qualifiés: ouvriers* qui appartiennent à des CSP dont l'importance numérique a peu varié ces dernières années, seront fréquemment plus âgés et donc proches du revenu maximal qu'ils peuvent atteindre au cours de leur carrière.

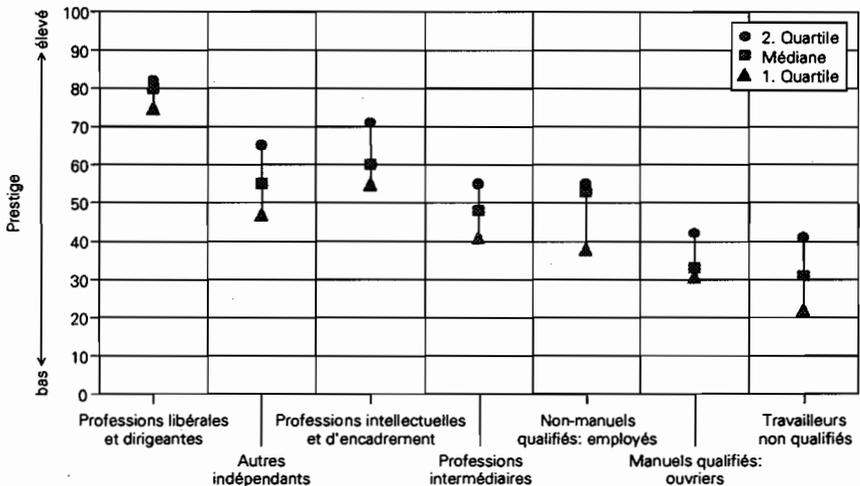
Une analyse semblable peut être menée en fonction du prestige attribué à la profession exercée. Des chercheurs, dont le représentant le plus connu est Treiman (1977),¹²⁾ ont estimé que la position sociale est déterminée en

¹²⁾ Une telle échelle pose la question de la comparabilité dans le temps (bientôt 20 ans) et dans l'espace. Notons que Treiman l'a définie en visant une comparabilité internationale, sans exclusion des variations régionales.

fonction du prestige. Ce dernier peut être estimé en demandant aux répondants d'enquête d'attribuer à chaque profession une valeur numérique.¹³⁾ Cette démarche, appliquée dans de nombreux pays, devrait ainsi traduire le degré de «désirabilité» sociale d'une profession et donc la place qu'occupe un individu dans la société. Nous avons appliqué cette approche dans l'enquête STRAT, malgré les réserves liées à l'unidimensionnalité du procédé et aux difficultés de transposition entre différents contextes nationaux.

Un prestige élevé est atteint par les *dirigeants* et les *professions libérales*. Les *professions intellectuelles et d'encadrement*, ainsi que les *autres indépendants*, se trouvent nettement en dessous du niveau des deux premières catégories, ce qui distingue le prestige du revenu. Il y a un deuxième saut entre ces quatre catégories et les autres salariés. Par ailleurs, la différence est la plus forte entre «cols blancs» dont le prestige est élevé, et «cols bleus» pour lesquels il est nettement plus faible. Il faut relever la

Graphique 3: Prestige des professions et catégorie socio-professionnelle



¹³⁾ Lüscher, Engstler (1991) ont également utilisé ce schéma d'analyse pour une application à des données helvétiques.

position des *professions intermédiaires*, tout à fait comparable, sous cet angle, à celle des *non-manuels qualifiés: employés*. Ainsi l'échelle de Treiman, ne met pas en évidence un «bénéfice de prestige» lié à un allongement de la formation des professions intermédiaires.¹⁴⁾

La comparaison entre revenu et prestige est dans ce sens intéressante puisqu'elle montre que les clivages ne s'inscrivent pas toujours au même endroit. Quant au revenu, un saut est situé entre *travailleurs qualifiés* et *travailleurs non qualifiés* et, quant au prestige, entre *non-manuels qualifiés: employés* et *manuels qualifiés: ouvriers*. De même, les revenus indiquent une variation plus grande à l'intérieur de la catégorie des *autres indépendants* que le seul prestige ne le laisserait supposer. Le prestige et le revenu décrivent donc bien des dimensions différentes, même si la corrélation n'est pas nulle entre elles. En d'autres termes, une approche de la stratification se doit d'être multidimensionnelle. C'est précisément le cas des CSP qui se basent sur des ressources issues de différents champs.

La représentation de sa propre position

Sur une échelle de prestige, une valeur accordée à une profession par un expert est un indicateur extérieur à un répondant. De même, le revenu obtenu est en grande partie défini par des contingences extérieures. Les CSP permettent-elles également de dégager des différences de représentation de sa propre position, par exemple celle de sa place dans la société?

Une question de l'enquête sur la stratification sociale en Suisse (STRAT) était ainsi formulée:

Si on représente l'échelle sociale comme allant de 0, la situation la moins enviable, à 100, la situation la meilleure qui soit, comment situez-vous votre position sur l'échelle sociale à l'heure actuelle?

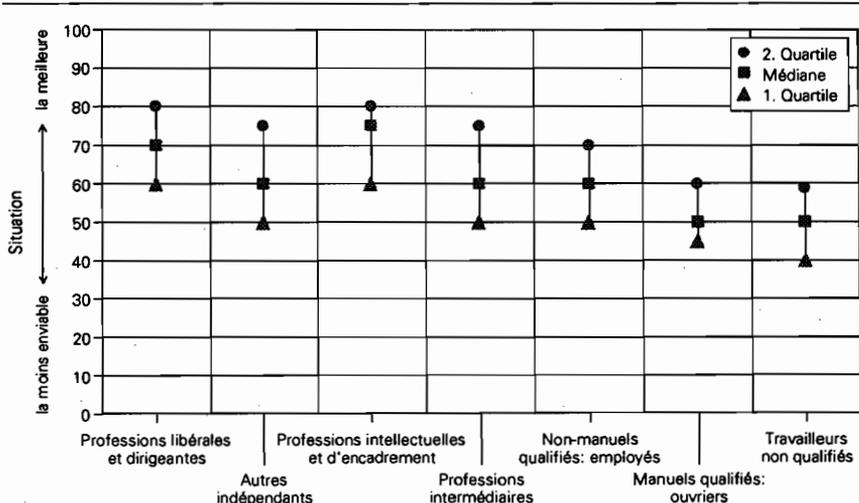
Le graphique 4, basé sur la médiane et les quartiles, met en évidence une décroissance de l'évaluation de sa propre position, des *professions dirigeantes* aux *travailleurs non qualifiés*, les *indépendants* se situant au même niveau que les *intermédiaires*. Il faut noter que si les différences ne sont pas très marquées entre les catégories, la variation à l'intérieur de

¹⁴⁾ Notons qu'au moment où Treiman publiait cette échelle (1977) la réflexion sur les intermédiaires et leur rôle social, aussi bien que leur visibilité, était moins développée qu'aujourd'hui. Ceci peut expliquer leur classement souvent proche des employés qualifiés.

chacune, (exprimée par l'écart inter-quartile) reste également faible. En d'autres termes, l'évaluation de sa propre position est assez cohérente en fonction des CSP.¹⁵⁾ Mais cette évaluation révèle une sous-estimation pour les catégories supérieures et une surestimation pour les catégories inférieures, c'est-à-dire une tendance au nivellement.

L'allure générale du graphique 4 est alors similaire à la distribution du prestige. Parmi les salariés, un premier saut sépare les *professions intellectuelles et d'encadrement* des autres et une coupure un peu plus nette distingue *manuels qualifiés: ouvriers* et *non-manuels qualifiés: employés*. On ne remarque quasiment aucune différence entre *manuels qualifiés: ouvriers* et *travailleurs non qualifiés*. De même les *autres indépendants* se situent, en médiane, au même niveau que les *professions intermédiaires*, mais en dessous des *professions intellectuelles et d'encadrement*.

Graphique 4: Position sociale subjective et catégorie socio-professionnelle



¹⁵⁾ Cette cohérence se retrouve si l'on procède à une analyse de variance simple: au niveau individuel, une valeur de *eta* de 0,34 signifie une relation assez importante entre CSP et position subjective. Ce résultat est statistiquement significatif au seuil de 1%.

Ces résultats sont importants pour plusieurs raisons. D'abord, il existe effectivement une assez bonne correspondance entre les CSP et la position sociale subjective. Nous trouvons les *dirigeants*, les *professions libérales* et les *professions intellectuelles et d'encadrement* d'un côté, les *manuels qualifiés: ouvriers* et les *travailleurs non-qualifiés* de l'autre. Mais, plus généralement, suivant le cas (prestige, revenu, position sociale subjective), toutes les distinctions utilisées par les CSP sont importantes: la nature du travail, la formation, la compétence d'organisation, etc. C'est bien le sens des différents «sauts» que nous avons évoqués en commentant les graphiques. Dans ce sens, les CSP sont au carrefour de la stratification même si elles ne permettent pas de définir une échelle unique de la condition «la plus basse» à la condition «la plus élevée». Cet aspect multidimensionnel ne contredit cependant pas une cohérence des conditions sociales dans les positions extrêmes. Cette cohérence est souvent appelée «cristallisation».¹⁶⁾

La classe sociale d'appartenance est mesurée par la question suivante:

Si vous aviez à choisir sur la liste que voici, à quelle classe diriez-vous appartenir? Classe ouvrière, classe moyenne inférieure, classe moyenne, classe moyenne supérieure ou classe supérieure?

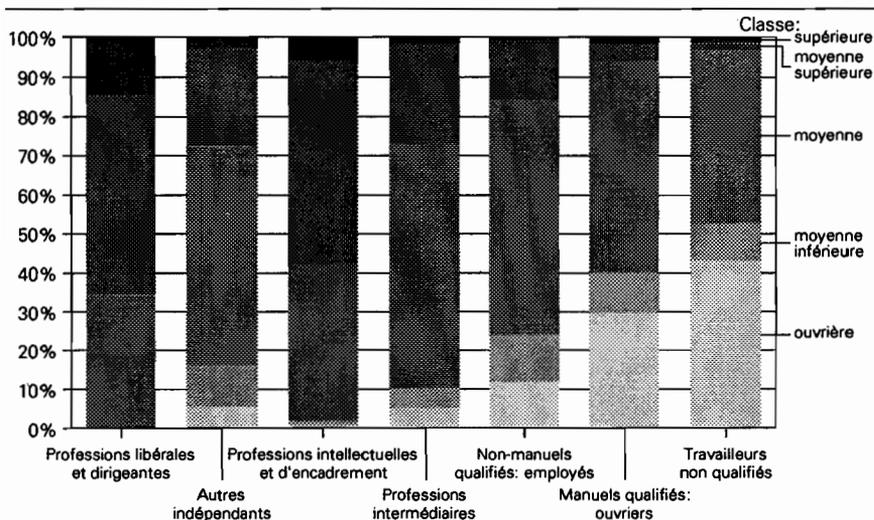
La relation entre CSP et classe est statistiquement significative.¹⁷⁾ Mais l'élément le plus saisissant du graphique 5 est certainement l'importance de la réponse «classe moyenne», utilisée par une majorité d'interviewés dans chaque CSP. Sur cette base, on ne peut dire que les habitants de la Suisse s'identifient à un modèle de classe!

Il vaut quand même la peine d'examiner les écarts à cette réponse «classe moyenne». Ce sont principalement les *dirigeants*, les *professions libérales* ou les *professions intellectuelles et d'encadrement* qui parlent des catégories «moyenne supérieure» ou «supérieure». Les *autres indépendants* et les *professions intermédiaires* donnent des réponses moins typées, la réponse «classe moyenne» étant largement majoritaire. Parmi les *non-*

¹⁶⁾ Une des questions essentielles en matière de stratification est en effet de savoir si l'on se trouve dans un modèle ouvert, où l'on peut compenser une ressource par une autre, où s'il y a «cristallisation du statut», tous les indicateurs convergeant pour décrire une position. Aux extrêmes de la stratification en tout cas, une telle situation est effectivement observée en Suisse (Levy, Joye, 1994).

¹⁷⁾ Une mesure de corrélation, comme le coefficient de contingence corrigé qui varie entre 0 et 1, vaut ici 0.50, ce qui dénote une relation forte dans l'analyse de données de sondage. Cette relation est statistiquement significative à un seuil inférieur à 1%.

Graphique 5: Appartenance subjective à une classe sociale et catégorie socio-professionnelle



© Office fédéral de la statistique

Source: Enquête STRAT

manuels qualifiés: employés, la classe moyenne reste la plus souvent mentionnée même si un pourcentage un peu plus grand avoue appartenir à la classe ouvrière ou moyenne inférieure. Enfin la classe ouvrière est retenue par près de 30% des *ouvriers qualifiés* et plus de 40% des *travailleurs non qualifiés*.

La question posée ne permet certainement pas une réponse définitive sur la pérennité des classes sociales en Suisse. Il faut cependant relever que la réponse «classe ouvrière» est fréquemment évoquée par les *travailleurs non qualifiés* alors même que, traditionnellement, il s'agit d'une catégorie sociale peu politisée. Autrement dit, sur la base de ces résultats, on ne saurait exclure l'hypothèse d'un nouveau prolétariat tertiaire parmi les *travailleurs non qualifiés*.¹⁸⁾

¹⁸⁾ Une analyse détaillée montre que la réponse «classe ouvrière» est certes plus souvent présente parmi les *travailleurs non qualifiés* de la production et de la construction (49%) mais qu'elle est également fréquente parmi les *travailleurs non qualifiés* des services (33%).

Les catégories socio-professionnelles permettent de distinguer des types de réponse différents. Ils ne forment pas une échelle linéaire de la position la plus élevée à la plus basse, de la plus souhaitable à la moins souhaitable ou de la mieux rémunérée à la moins bien rémunérée. Une combinaison de dimensions est à l'oeuvre. Par ailleurs, les résultats de ce chapitre confirment que les CSP permettent, jusqu'à un certain point, de prédire la position sociale subjective des répondants.

La comparaison des résultats entre 1980 et 1990

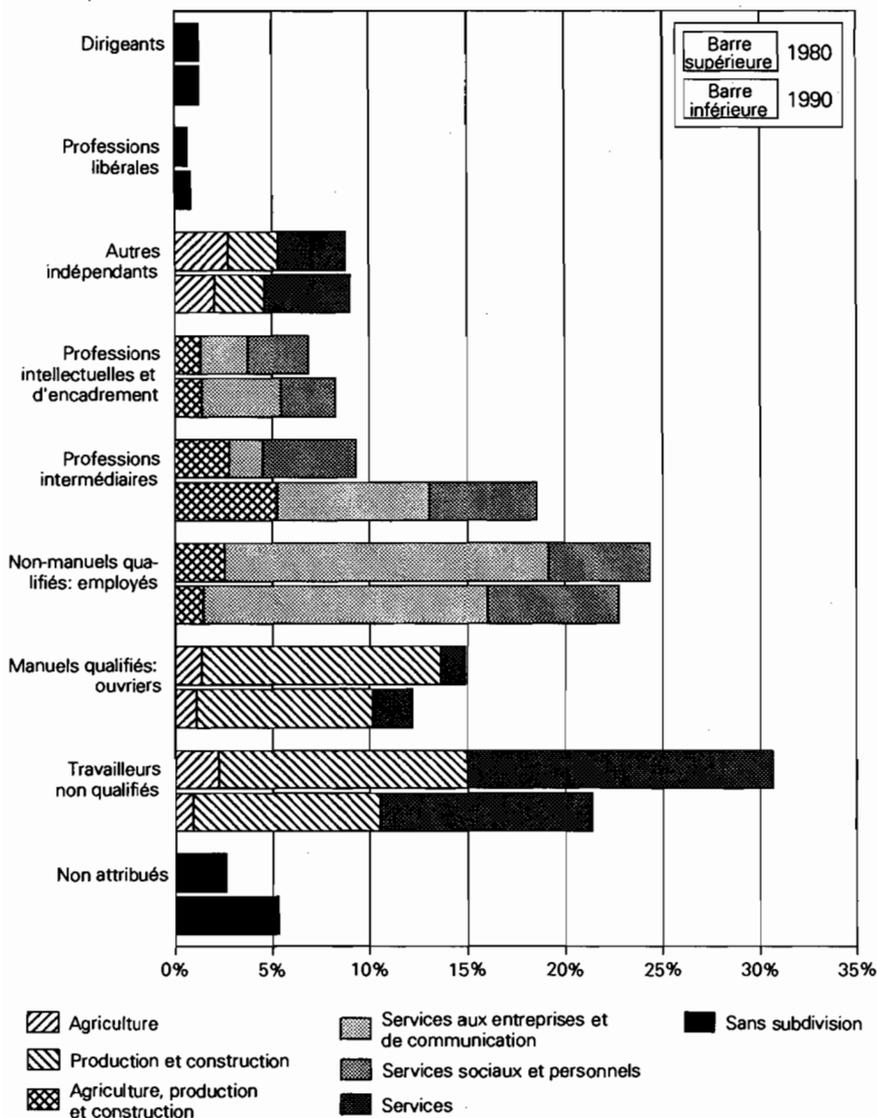
La comparaison entre 1980 et 1990 de la répartition des personnes actives occupées dans les CSP montre des différences sensibles. En particulier les *travailleurs non qualifiés* marquent un retrait massif tandis que les *professions intermédiaires* s'accroissent fortement.

L'augmentation des *professions intermédiaires* n'est pas trop étonnante d'un point de vue structurel. Il y a aussi des raisons méthodologiques à cette évolution, dans la mesure où l'algorithme de 1990 utilisait explicitement la position professionnelle «cadres moyens et inférieurs», qui n'existait pas de la même manière en 1980.

Le recul de la catégorie des *travailleurs non qualifiés* mérite une discussion approfondie. En effet, cette différence est plus forte que ce à quoi l'on aurait pu s'attendre en une décennie sur la seule base du changement de la structure des personnes actives. Nous avons donc effectué plusieurs calculs pour tester l'importance des facteurs explicatifs. Ces calculs n'ont pas été réalisés pour les CSP elles-mêmes, mais pour la variable constitutive la plus importante, en l'occurrence le degré scolaire atteint. Plus précisément, cette vérification s'est concentrée sur un groupe particulier, soit les «personnes n'ayant suivi que la seule scolarité obligatoire».

- En 1980, les catégories suivantes étaient comptées dans ce groupe: «école primaire» (22,6%), «école secondaire inférieure» (11,5%) et «sans formation» (3,2%). Les personnes sans indication de formation étaient ajoutées au groupe «sans formation». En outre les personnes actives «en formation» (1,8%, sans les apprentis) étaient également incluses puisque, pour ce groupe, les codes initialement attribués ont été effacés lors des travaux de vérification.
- En 1990, les codes «aucune formation» (1,2%) et «école obligatoire» (26,9%) désignent les niveaux de formation les plus bas. Par comparaison temporelle, il convient d'y ajouter les personnes sans indication (1,1%).
- La rubrique «autre formation» a été exclue de cette investigation dans la mesure où les répondants de cette catégorie n'appartiennent pas, en 1980 et en 1990, aux niveaux inférieurs de formation.

Avec ces hypothèses, nous obtenons, en 1980, 39,2% des personnes actives ayant suivi seulement la scolarité obligatoire, alors qu'en 1990 elles ne représentaient que 29,3%, soit un recul de 9,9 points de pourcentage.

Graphique 6: Répartition des actifs suivant les catégories socio-professionnelles en 1980 et en 1990


Ce recul doit pouvoir s'expliquer, au moins partiellement, à travers les modifications de la structure des personnes actives, liées à l'entrée dans la vie active aussi bien qu'aux sorties telles que décès, retraite, cessation de travail ou émigration. Les diplômes tardivement acquis (apprentissage, maturité) peuvent constituer une raison structurelle supplémentaire, même si cette situation est rare après 25 ans. Le reste du changement relève de questions méthodologiques et pose le problème de la comparaison des recensements.

L'analyse a été menée par cohorte, c'est-à-dire en réfléchissant au devenir des personnes elles-mêmes dix ans plus tard. Le tableau 21 montre les résultats de deux groupes d'âges différenciés selon l'origine et le sexe.

Pour la cohorte des 25-39/35-49 ans, on observe un changement de 5,8% dans le sens d'une formation plus élevée. Ce pourcentage est plus élevé pour les hommes que pour les femmes et plus grand pour les Étrangers que pour les Suisses. Dans le groupe le moins susceptible d'avoir connu des changements dans les parcours de vie, les hommes suisses, une qualification plus élevée est observée dans 7,4%, indépendamment des changements structurels. Pour ce groupe, dans les classes d'âges 40-59/50-69 ans, cette valeur s'élève même à 10,6%.

Tableau 21: Analyse par cohorte selon l'origine et le sexe: proportion de personnes peu formées par rapport au total des personnes actives occupées, en 1980 et 1990, en pour cent

Origine Sexe	Cohorte d'âges selon l'année de recensement					
	25-39 ans			35-49 ans		
	1980	1990	Différence	1980	1990	Différence
Total des personnes actives occupées	31,1	25,3	- 5,8	42,4	31,9	- 10,5
Hommes	28,5	21,6	- 6,9	37,2	26,4	- 10,8
Femmes	36,2	31,1	- 5,1	52,6	42,5	- 10,1
Suisses	23,0	17,2	- 5,8	37,8	27,5	- 10,3
Hommes	19,7	12,3	- 7,4	31,8	21,2	- 10,6
Femmes	29,2	24,4	- 4,8	49,0	38,8	- 10,2
Étrangers	59,6	53,5	- 6,1	61,6	52,1	- 9,5
Hommes	57,7	49,6	- 8,1	57,9	47,4	- 10,5
Femmes	63,5	62,4	- 1,1	70,2	63,7	- 6,5

Source: OFS, Recensements fédéraux de la population.

Le tableau 22 reprend l'ensemble de la population active, mais suivant un découpage plus fin des classes d'âge. Les valeurs de 1980 ont été utilisées pour les personnes nouvellement entrées dans la vie active tandis que, pour les plus âgées, les pourcentages se rapportaient à la situation antérieure de leur propre cohorte.

En 1990, ce sont effectivement 29,3% de la population active qui a été enregistrée avec un niveau de formation minimal tandis qu'on aurait dû s'attendre à une valeur de 33,9% sur la base des calculs par cohortes. Une correction importante doit cependant être apportée à ce chiffre car les 15-19 ans doivent être exclus de l'analyse, dans la mesure où la plupart d'entre eux sont classés «sans formation», ce qui est effectivement logique à leur âge. Les apprentis sont comptés parmi les personnes actives.

Pour la génération d'entrée dans la vie active, les valeurs de 1980 ont été utilisées. Pour les autres cohortes, la proportion établie dix ans plus tôt a été respectée. La comparaison des personnes actives de plus de 20 ans montre, en 1980, 36,7% avec un niveau de formation minimal et 25,7% en 1990. Si chaque cohorte avait conservé son niveau de formation, une valeur de 31,9% aurait été observée. Le recul d'ensemble de 11 points de pourcentage se décompose ainsi entre 4,8 induit par les modifications structurelles. Une petite partie, que nous estimons à 0,5, concerne des diplômes tardivement acquis. Ainsi 5,7 reste largement lié à d'autres raisons, largement méthodologiques. Cette relation change faiblement en prenant en compte d'autres modifications structurelles.

- Le retrait de la vie active varie suivant la position sociale. Les personnes ayant une formation supérieure prennent normalement leur retraite plus tard, ce qui accroît légèrement le niveau de formation général.
- Le taux d'activité des femmes a augmenté beaucoup plus fortement (+285'000 ou 25%) que celui des hommes (+200'000 ou 10%). Dans la mesure où les femmes sont en moyenne moins qualifiées que les hommes, un tel développement inégal devrait abaisser le niveau général de formation.
- La même réflexion s'applique en considérant la répartition entre Suisses et Etrangers. Entre 1980 et 1990, 240'000 étrangers supplémentaires (+40%) ont rejoint la population active en Suisse tandis qu'il ne s'agissait que de 260'000 Suisses (+10%). Dans la mesure où les étrangers qui viennent en Suisse ont en moyenne une formation moins longue que les autochtones, cette croissance plus que proportionnelle de leur nombre devrait abaisser le niveau général de formation.

Tableau 22: Analyse par cohorte des personnes actives occupées peu formées, en 1980 et 1990, en nombres absolus et en pour cent

Année de recensement 1980				Année de recensement 1990					
Classes d'âges en années	Personnes actives occupées au total	Personnes actives occupées peu formées		Classes d'âges en années	Personnes actives occupées au total	Personnes actives occupées peu formées			
		absolu	en %			Effectif		Hypothétique	
						absolu	en %	absolu	en %
				15-19	219 963	183 579	83,5	141 700	64,4
				20-24	421 787	95 987	22,8	105 400	25,0
15-19	276 355	177 879	64,4	25-29	486 285	103 011	21,2	126 400	26,0
20-24	389 876	118 715	30,4	30-34	442 016	104 880	23,7	134 400	30,4
25-29	366 109	109 934	30,0	35-39	410 825	102 278	24,9	123 200	30,0
30-39	740 716	234 411	31,6	40-49	813 608	206 986	25,4	257 100	31,6
40-49	603 233	241 879	40,1	50-59	567 034	179 770	31,7	227 400	40,1
50-59	489 407	221 274	45,2	60-69	199 346	65 044	32,6	90 100	45,2
60-64	147 212	67 542	45,9	70+	20 049	6 128	30,6	9 400	47,0
65+	78 786	40 047	50,8						
Total	3 091 694	1 211 681	39,2	Total	3 580 913	1 047 663	29,3	1 215 100	33,9
20+	2 815 339	1 033 802	36,7	20+	3 360 950	864 084	25,7	1 073 400	31,9

Remarques:

1. Personnes actives occupées peu formées 1980: personnes actives occupées avec le niveau le plus élevé de la formation achevée à l'école primaire ou à l'école secondaire degré inférieur respectivement avec l'indication «aucune formation» ou sans indication de formation.

Personnes actives occupées peu formées 1990: personnes actives occupées avec le niveau le plus élevé de la formation à l'école obligatoire respectivement avec l'indication «aucune formation» ou sans indication de formation.

2. Hypothétique: calcul pour 1990 par hypothèse de simple vieillissement, sans changements structurels.

Source: OFS, Recensements fédéraux de la population.

On peut supposer que ces trois points influencent la répartition entre explication structurelle et méthodologique en abaissant leur relation de 4,8, 0,5 et 5,7 au détriment de la composante structurelle. Une estimation pourrait admettre une relation de 4,4, 0,5 et 6,1. Ce dernier chiffre serait ainsi lié à des relevés différents entre les deux recensements et à des codifications changeantes. Plus de la moitié du recul des personnes peu formées est ainsi dû aux questions méthodologiques plutôt qu'au changement du marché du travail.

Les causes se situent à différents niveaux:

- a) Une formulation différente des questionnaires et une interprétation inégale de la part de la population. La catégorie de 1990 «école obligatoire» était partagée en 1980 en «école primaire» et «école secondaire». Il en était de même pour la distinction entre «apprentissage» et «école professionnelle à plein temps». De plus, en 1980, une question supplémentaire se référait aux «certificats finals obtenus, diplômes, titres», 1990 parlait de «profession apprise, diplôme acquis, orientation». Finalement, le questionnaire de 1980 contenait une question spéciale concernant la durée en années de la formation professionnelle. Lors de la codification manuelle, la durée officielle minimale de formation a été requise pour que la profession indiquée soit considérée comme acquise. Le recensement de 1980 avait un caractère plus formel tandis que celui de 1990 paraissait plus ouvert et, pour les données sur la qualification, ne demandait pas nécessairement un titre officiel (apprentissage à courte durée, qualification professionnelle acquise sur le terrain, diplôme étranger).
- b) Un traitement différent des catégories *autre formation*, *personnes sans données* et *personnes actives actuellement en formation* dans le traitement des données, dans notre comparaison temporelle et donc, partiellement, dans les CSP.
- Les 4,3% de la catégorie *autres écoles de formation générale* de 1980 appartiennent souvent à des catégories de formation plus élevée. Par contre, les 0,8% de la catégorie *autre formation* de 1990 doivent être classés parmi les moins qualifiés dans la mesure où, si une autre donnée figurait, elle était utilisée pour l'attribution à un autre niveau de formation. Nous ne l'avons cependant pas introduite dans nos tests parmi le niveau minimal de formation dans la mesure où l'algorithme d'attribution aux CSP ne le prévoit pas. Il en résulte que l'effet méthodologique doit être réduit au maximum de 0,8%. Nous estimons cette correction à 0,6%.

- Parmi les 3,2% de personnes *sans formation, sans indication* de 1980 figure une proportion estimée à 1,8% de répondants qui ont effectivement eu une formation plus élevée. Sur les 1,1% *sans indication* du recensement de 1990, peut-être 0,7% ont eu une plus longue instruction. Il en ressort que la différence entre 1980 et 1990 est encore une fois exagérée de 1,1%.
- Finalement, les 53'000 personnes actives de 1980 *en formation* ont eu leur indication de formation annulée. Parmi celles-ci 25'000 ont plus de 20 ans, soit 0,9% de tous les actifs de 20 ans et plus. La plupart d'entre elles doivent avoir une formation (apprentissage, maturité) ce qui implique une correction supplémentaire de 0,7%.
- En tout, une différence de 2,4% résulte du traitement différent des catégories restantes.

Entre 1980 et 1990, selon nos estimations, les personnes actives de plus de 20 ans dotées d'un niveau minimal de formation ont passé de 36,7% à 25,7%. Cette différence se décompose de la manière suivante:

- 4,4 dû au changement social;
- 0,5 dû aux diplômes tardivement acquis;
- 2,4 dû au traitement différent des catégories *sans indication, autre formation* et *actifs en formation*;
- 3,7 à cause de présentations différentes des questionnaires et de changements d'attitude de la population dans la décennie.

L'algorithme d'attribution des actifs aux CSP est bien sûr conçu de manière plus fine que les considérations élaborées ici à propos de la seule formation. Plusieurs variables sont combinées pour définir les CSP. Les personnes *sans indication de formation* ou avec une *autre indication*, voire les *actifs en formation* ont été attribués à une qualification en fonction des indications de profession et de situation dans la profession. Cet élément réduit tendanciellement la «sous-qualification» dans le recensement de 1980 pour les CSP.

De la sorte, la comparaison temporelle des catégories socio-professionnelles est possible pour autant qu'on tienne compte des considérations méthodologiques présentées ici.

Un clivage centre-périphérie?

La formation et la compétence d'organisation utilisées pour construire les CSP sont des critères de centralité. Dès lors, la répartition spatiale des CSP devrait permettre de montrer un autre aspect des relations centre-périphérie. Une telle démarche a été proposée par Schuler *et al.* (1985), qui mettaient déjà en lumière, à partir du recensement de 1980, la répartition des ouvriers, des indépendants ou des directeurs suivant un gradient centre-périphérie. Une telle démarche cartographique est reprise ici à partir des CSP, à l'aide des résultats de 1990.¹⁹⁾

Ces différences régionales sont d'autant plus importantes que la perception de la position sociale est, selon toute vraisemblance, elle-même fonction du contexte dans lequel on se situe. Ainsi, par exemple, la situation d'un instituteur n'est pas la même dans un village d'une région périphérique qu'au coeur d'une grande ville. D'une manière générale, les professions qui assuraient une certaine notabilité dans les sociétés rurales ont vu leur rôle se transformer avec l'urbanisation (Rémy, Voye, 1992).

L'analyse présentée ici sera menée suivant trois agrégats. D'abord les cantons montrent des différences importantes dans leur composition sociale. Les régions MS, plus homogènes, permettent une nette représentation des différences entre CSP. C'est un troisième outil, la typologie des communes, qui sert à saisir la ségrégation sociale observable entre les communes du pays.

Les catégories socio-professionnelles par canton

Les données des CSP sont, comme pratiquement toutes les données statistiques publiées en Suisse, présentées par canton. Par hypothèse, les cantons les plus riches doivent compter relativement plus d'habitants classés dans les *professions dirigeantes ou libérales*. Les professions liées à la production à proprement parler seront recensées relativement plus fréquemment dans les cantons périphériques.

Sans entrer dans les détails, quelques résultats extrêmes vont bien dans le sens de nos hypothèses (tableau 23). Mentionnons par exemple

¹⁹⁾ A l'exemple de l'atlas structurel de la Suisse, nous avons utilisé comme base les 106 régions MS qui offrent l'avantage d'être plus détaillées et homogènes que les 26 cantons et plus adaptées aux différenciations socio-économiques que les 185 districts. L'ouvrage de Schuler *et al.* (1985) détaille plus longuement les raisons d'un tel choix et la définition régionale retenue. Cf. également Schuler, 1994.

Tableau 23: Personnes actives occupées selon les catégories socio-professionnelles: distribution par canton, en 1990, en pour cent

Cantons	Dirigeants	Professions libérales	Autres indépendants	Professions intellectuelles et d'encadrement	Professions intermédiaires	Non-manuels qualifiés employés	Manuels qualifiés ouvriers	Travailleurs non qualifiés
Zurich	1,6	1,1	7,7	10,7	21,6	27,7	10,7	19,0
Berne	1,3	0,8	10,5	7,7	20,4	24,8	15,3	19,2
Lucerne	1,2	0,7	10,6	6,6	20,2	22,1	15,5	23,2
Uri	0,9	0,6	11,4	4,5	18,6	18,2	16,0	29,6
Schwytz	1,1	0,6	12,7	6,0	18,2	19,8	15,0	26,6
Obwald	0,8	0,7	14,9	5,3	17,3	18,9	17,8	24,3
Nidwald	1,4	0,6	12,0	7,4	20,8	20,9	16,0	20,8
Glaris	1,0	0,5	10,3	5,4	17,9	18,7	15,1	31,1
Zoug	1,5	1,0	8,7	10,3	21,4	24,9	11,6	20,6
Fribourg	1,0	0,8	11,3	7,5	16,1	20,5	14,2	28,6
Soleure	1,3	0,7	8,9	6,7	20,4	23,1	15,0	24,1
Bâle-Ville	1,3	1,3	6,7	10,4	20,3	27,1	9,9	22,9
Bâle-Campagne	1,8	0,8	7,6	10,6	21,4	26,4	11,6	19,8
Schaffhouse	1,1	0,7	9,4	7,3	20,9	24,4	15,1	21,2
Appenzell Rh.-Ext.	1,3	1,0	13,8	6,5	18,0	19,9	14,8	24,7
Appenzell Rh.-Int.	0,7	0,6	22,2	4,4	13,3	16,9	16,1	25,9
Saint-Gall	1,2	0,6	10,0	6,9	19,7	22,0	15,0	24,6
Grisons	1,2	0,8	12,7	6,1	18,1	23,7	15,1	22,3
Argovie	1,3	0,6	8,3	8,9	21,3	23,7	14,1	21,8
Thurgovie	1,1	0,6	12,1	6,0	19,2	20,5	16,7	23,9
Tessin	1,7	1,3	10,3	10,0	13,7	25,2	11,4	26,3
Vaud	1,6	1,2	10,4	9,9	18,3	23,2	10,5	24,9
Valais	1,0	0,9	12,0	5,4	16,4	21,6	15,4	27,2
Neuchâtel	1,3	0,9	9,7	8,2	17,9	20,8	12,6	28,7
Genève	2,1	1,7	7,5	14,0	19,9	24,2	7,0	23,6
Jura	0,9	0,6	12,4	5,8	16,0	18,5	14,8	31,1
Suisse	1,4	0,9	9,6	8,8	19,7	24,1	12,9	22,6

Remarque:

Unité de base: personnes actives occupées attribuables.

Source: OFS, Recensement fédéral de la population.

l'importante proportion des dirigeants à Zurich, Bâle ou Genève et, à l'inverse, la fréquence des *travailleurs non qualifiés* dans le Jura, en Suisse centrale, en Valais ou à Glaris. La répartition spatiale des *non-manuels qualifiés: employés* est plus homogène, même si une analyse fine met en exergue une différence de structure entre cantons industriels et cantons tertiaires.²⁰⁾

Le tableau 23 révèle également une autre facette de la spécificité des cantons. L'absence des *manuels qualifiés: ouvriers* des «cantons-ville». Notons cependant des différences entre Zurich et Genève. Ce dernier canton compte bien plus de *professions intellectuelles et d'encadrement* tandis que le premier recense un nombre relativement plus grand de *professions intermédiaires*. Ces différences s'expliquent par les systèmes de formation mais il faut aussi tenir compte de la structure du marché du travail.

Ces cantons centraux, qui enregistrent la plus forte proportion de CSP bien dotées en ressources économiques et culturelles, regroupent également, en nombre absolus, de nombreux *travailleurs non qualifiés*. Les CSP permettent ainsi de mettre en lumière une situation où des individus plus ou moins bien dotés côtoient des individus mieux dotés dans les cantons les plus riches et les plus développés. Cette dualité se retrouve-t-elle à des niveaux plus désagrégés comme les régions ou les communes?

Les catégories socio-professionnelles par région MS

Les 8 cartes sont basées sur l'effectif de chaque CSP rapporté au total des personnes actives occupées. Ces cartes permettent de dresser un portrait simple et bien marqué des différences régionales qui s'organisent avant tout suivant un gradient centre-périphérie.

Ainsi, les dirigeants se retrouvent dans une forte proportion dans les régions des grands centres ou, davantage encore, dans leurs couronnes. De même, les *professions libérales* et les *professions intellectuelles et d'enca-*

²⁰⁾ Cette différence est d'ailleurs nettement plus sensible si l'on utilise le deuxième niveau de classification, selon les branches professionnelles : Zurich compte ainsi 17,6% des actifs parmi les employés des services aux entreprises et de communication, Obwald, Appenzell ou Uri à peine plus de 10%. Autre exemple, plus de 12% à Obwald ou Nidwald d'ouvriers de la production et de la construction, mais seulement 7,5% à Zurich ou 4,6% à Genève.

drement se retrouvent avant tout dans les centres et sont nettement moins présentes en Suisse orientale. L'atlas structurel de la Suisse (Schuler *et al.*, 1985) insistait déjà sur la différence entre une Suisse orientale plus tournée vers les formations pratiques et l'activité industrielle et une Suisse occidentale qui privilégie davantage les formations universitaires et les activités tertiaires. Les régions des villes universitaires de Genève, Lausanne, Fribourg, Neuchâtel, Berne, Bâle se distinguent nettement à cet égard.²¹⁾ Enfin les *professions intermédiaires* et les *non-manuels qualifiés: employés* reflètent une autre facette de la centralité. En particulier, la fonction de capitale fédérale de Berne est soulignée par le pourcentage important de *non-manuels qualifiés: employés*.

La région zurichoise et l'arc lémanique cumulent les caractéristiques de centralité. On y trouve un fort pourcentage de dirigeants, de professions libérales et de professions intellectuelles ou d'encadrement. Parmi toutes les CSP, notons que les professions intellectuelles et d'encadrement paraissent les plus aptes à caractériser les régions économiquement les plus dynamiques, au point qu'elles pourraient être considérées comme les indicateurs d'une structure métropolitaine.²²⁾

A l'inverse, la répartition des *manuels qualifiés: ouvriers* ignore les zones les plus centrales. La présence des travailleurs non qualifiés est aussi nettement reliée aux régions périphériques. Dans les deux cas, les régions de montagne ressortent clairement, qu'il s'agisse des Alpes ou du Jura. Dans les centres, les emplois peu qualifiés appartiennent souvent au tertiaire et sont liés à une activité, souvent féminine, à temps partiel. Une part notable de ces emplois, acquis en période de haute conjoncture, est particulièrement sensible à une récession. La carte des autres indépendants renvoie également aux régions de montagnes. Les zones agraires et agro-tertiaires et touristiques obtiennent les scores les plus élevés.

Ainsi, les CSP permettent effectivement de dégager des situations locales caractéristiques. D'une manière générale, les différences mises en lumière par ces cartes vont bien dans le sens de sociétés locales différentes, où les critères de stratification ne sont pas nécessairement les mêmes.

²¹⁾ Rappelons, cause ou effet, le plus grand nombre d'universités en Suisse occidentale qui explique également une plus forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur.

²²⁾ La centralité se joue aujourd'hui sur des régions assez grandes. La littérature récente sur les mécanismes d'urbanisation (Rémy, Voye, 1992) ou, plus précisément, sur la notion de métropole (Leresche, Bassand 1991) va dans ce sens, tout comme la révision des agglomérations ou la mise à jour de la typologie communale basée sur le recensement de la population de 1990 (Schuler, 1994).

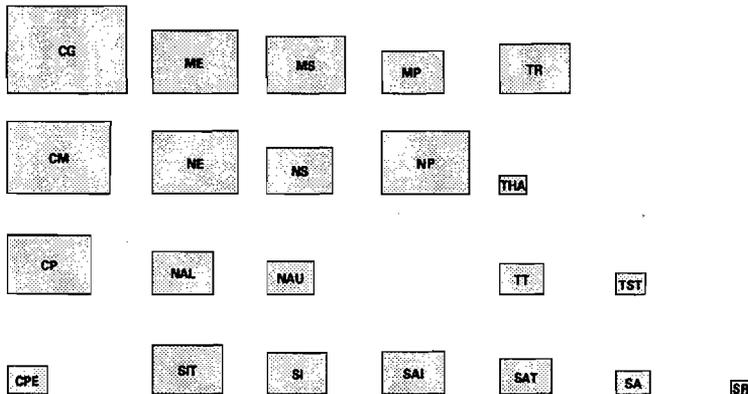
Les catégories socio-professionnelles par type de communes

La typologie des communes constitue la manière la plus précise de montrer des différences spatiales dans la composition sociale. Nous avons retenu ici une présentation schématique comparable à celle de la carte des régions MS, avec les mêmes seuils et les mêmes grisés. L'arrangement des types de communes est fonction de leur position dans le système centre-périphérie et leur taille est proportionnelle à celle de la population. La typologie des communes (Schuler, 1994; Joye *et al.*, 1988) distingue 22 types entre centres et périphéries.

La typologie communale, réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la statistique et de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, fait référence à plusieurs facettes de la dimension centre-périphérie. Le contexte régional intervient, qu'il s'agisse de la distinction entre grands centres, centres moyens, petits centres et périphéries ou d'un regroupement distinguant régions métropolitaines et non-métropolitaines. En outre, le taux de pendularité permet de différencier les communes orientées sur elles-mêmes ou sur l'extérieur. Si la pendularité est forte, les communes sont attribuées aux centres, aux communes suburbaines, périurbaines ou d'emploi. A l'inverse, si la pendularité est faible, l'appartenance aux types est déterminée par le secteur économique dominant (part des personnes actives dans l'agriculture et dans l'industrie). Les situations intermédiaires sont résumées par deux types, liés à l'origine de la population. Enfin, le secteur tertiaire comprend des formes spécifiques, souvent liées à la mobilité (communes touristiques, de homes et d'asiles, communes riches). Cette typologie a été établie sur la base du recensement fédéral de 1980 mais, lors d'une réactualisation à l'aide des données de 1990, un certain nombre de seuils ont été réadaptés, sans changer le nom, le nombre ou la définition des types.

Le schéma utilise une représentation proportionnelle au nombre d'habitants et une mise en page selon des dimensions centre-périphérie sous-jacentes aux 22 types. Les abréviations ont été choisies de manière identique en français et en allemand. La première lettre désigne un premier niveau hiérarchique (C=centre, T=tertiaire, M=métropolitain, N=non-métropolitain, S=structure économique). Les lettres suivantes dérivent des désignations. Ce procédé a impliqué quelques concessions pour les deux langues.

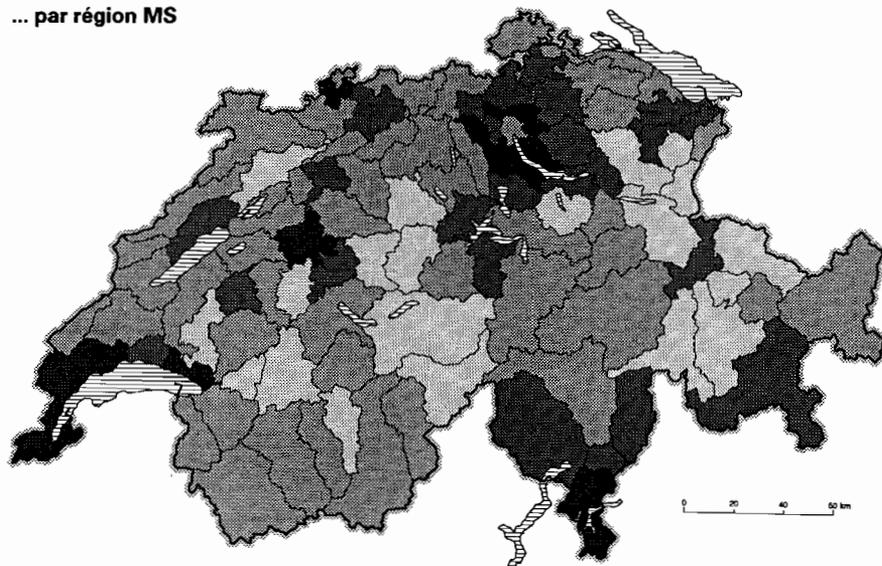
Schéma explicatif: Typologie des communes



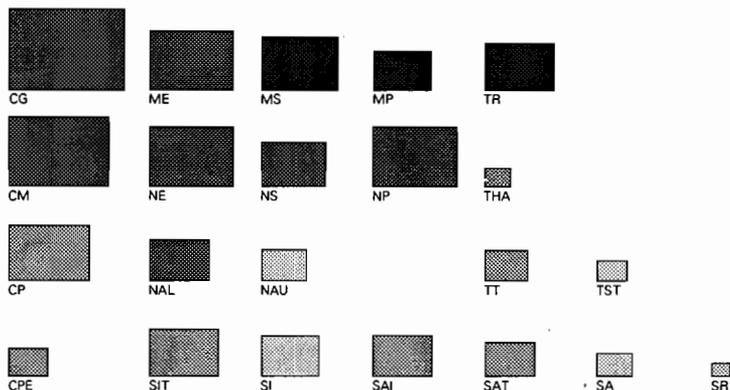
CG	Grands centres
CM	Centres moyens
CP	Petits centres
CPE	Centres de régions périphériques
TR	Communes riches
TT	Communes touristiques
TST	Communes semi-touristiques
THA	Communes de homes et d'asiles
ME	Communes d'emplois de régions métropolitaines
MS	Communes suburbaines d'habitation de régions métropolitaines
MP	Communes périurbaines de régions métropolitaines
NE	Communes d'emplois de régions non métropolitaines
NS	Communes suburbaines d'habitation de régions non métropolitaines
NP	Communes périurbaines de régions non métropolitaines
NAL	Communes d'allochtones à proportion moyenne d'émigrants pendulaires
NAU	Communes d'autochtones à proportion moyenne ou forte d'émigrants pendulaires
SIT	Communes à population industrielle et tertiaire
SI	Communes à population industrielle
SAI	Communes à population agricole et industrielle
SAT	Communes à population agricole et tertiaire
SA	Communes à population agricole
SR	Communes en forte régression démographique

Carte et schéma 1: Dirigeants, en 1990

... par région MS



... par type de communes



Dirigeants en pour cent des personnes actives occupées

moins de 0,80 %

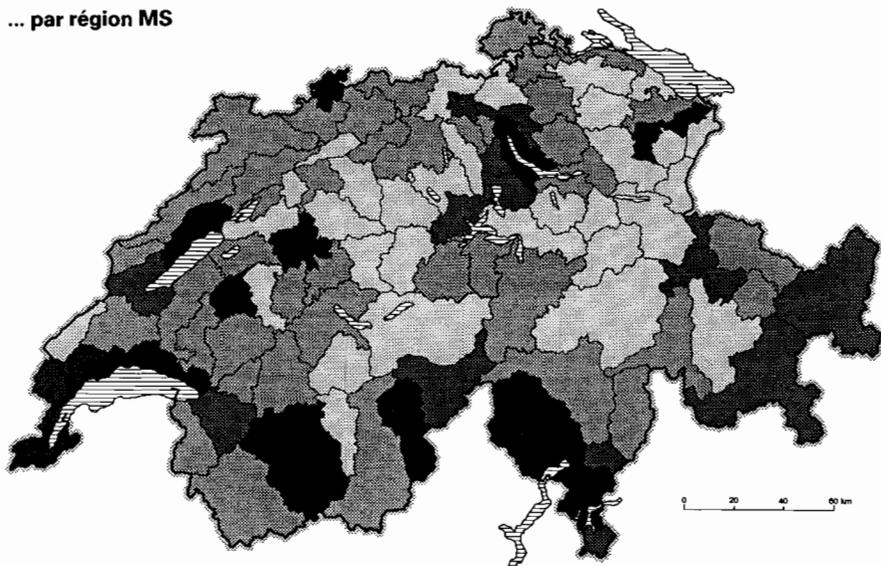
 0,80 - 1,19 %

 1,20 - 1,59 %

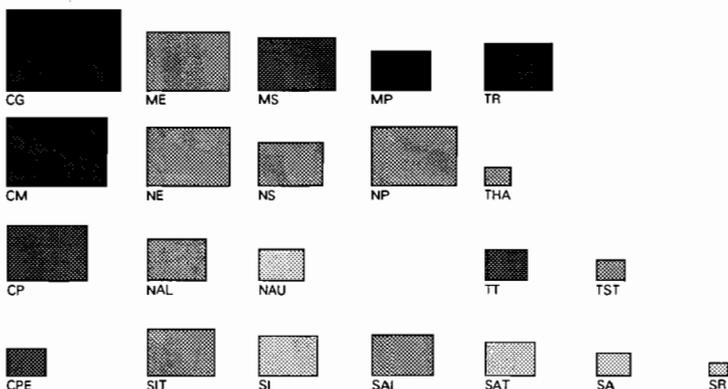
 1,60 % et plus

Carte et schéma 2: Professions libérales, en 1990

... par région MS



... par type de communes

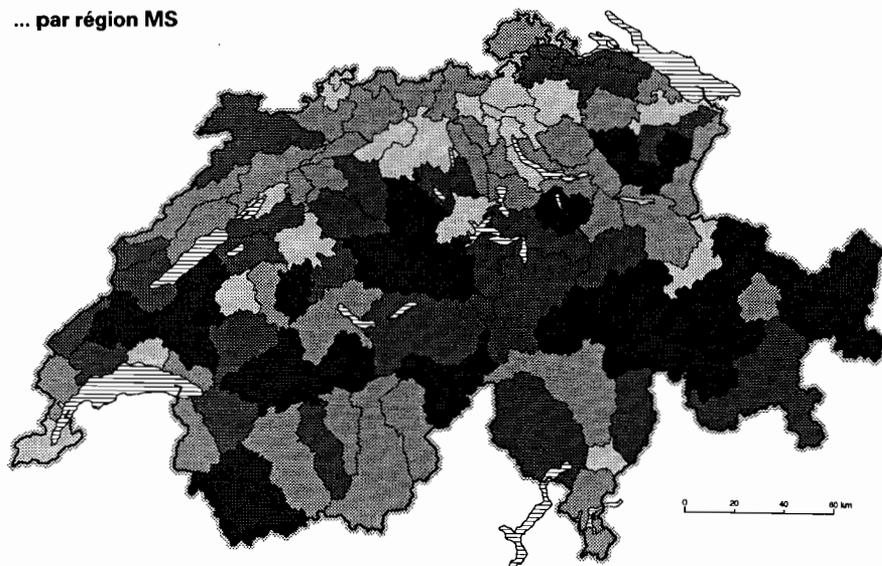


Professions libérales en pour cent des personnes actives occupées

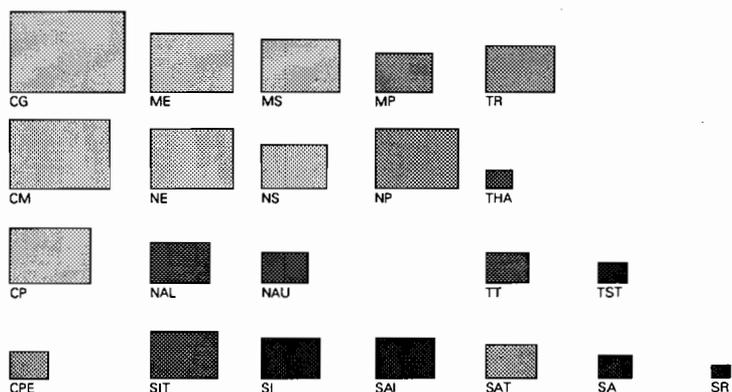
moins de 0,55 %
 0,55 - 0,74 %
 0,75 - 0,94 %
 0,95 % et plus

Carte et schéma 3: Autres indépendants, en 1990

... par région MS



... par type de communes

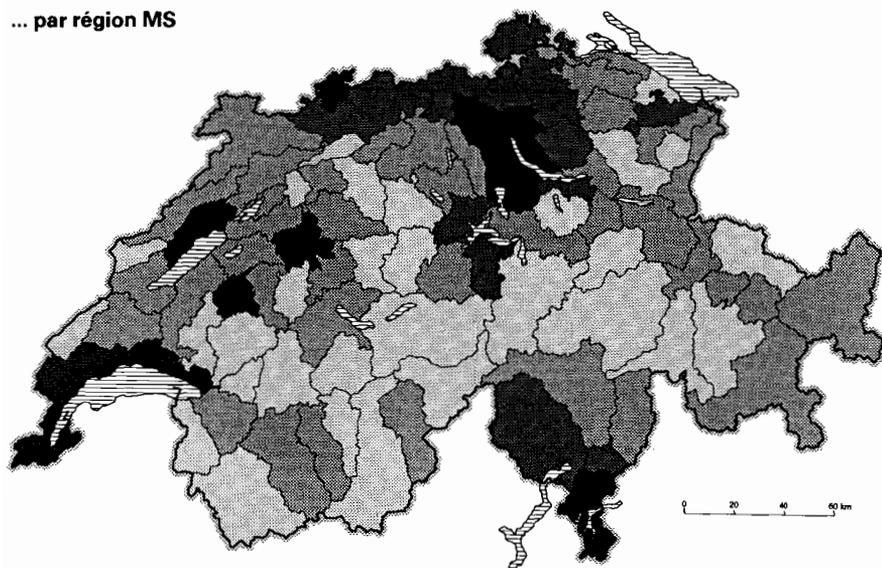


Autres indépendants en pour cent des personnes actives occupées

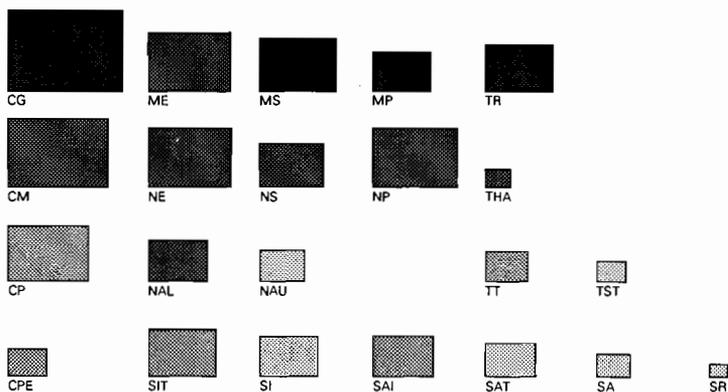
[Pattern] moins de 8,0 % [Pattern] 8,0 - 10,9 % [Pattern] 11,0 - 13,9 % [Pattern] 14,0 % et plus

Carte et schéma 4: Professions intellectuelles et d'encadrement, en 1990

... par région MS



... par type de communes

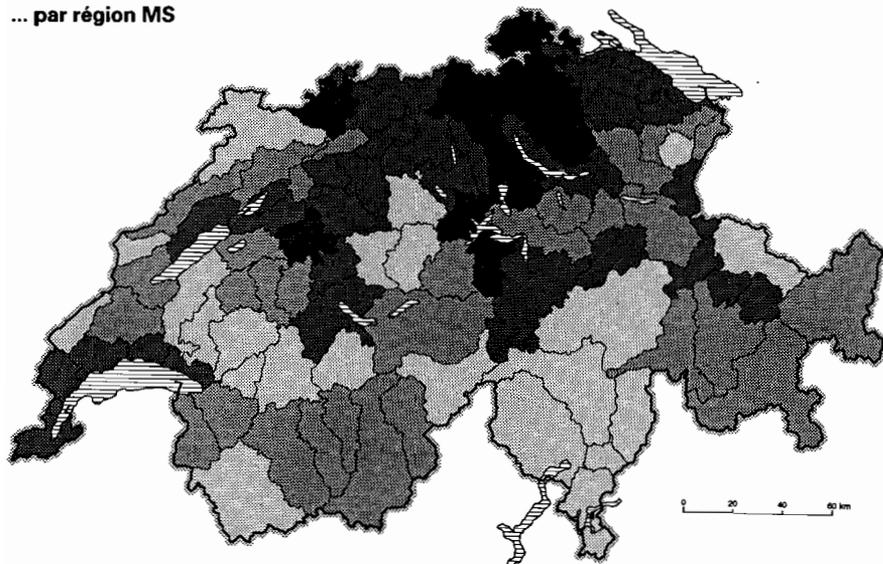


Professions intellectuelles et d'encadrement en pour cent des personnes actives occupées

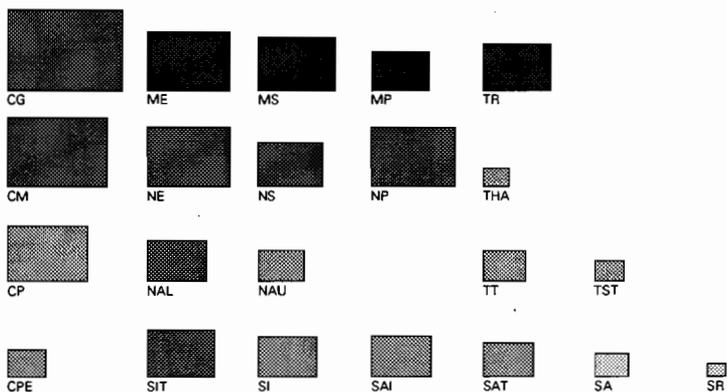


Carte et schéma 5: Professions intermédiaires, en 1990

... par région MS



... par type de communes

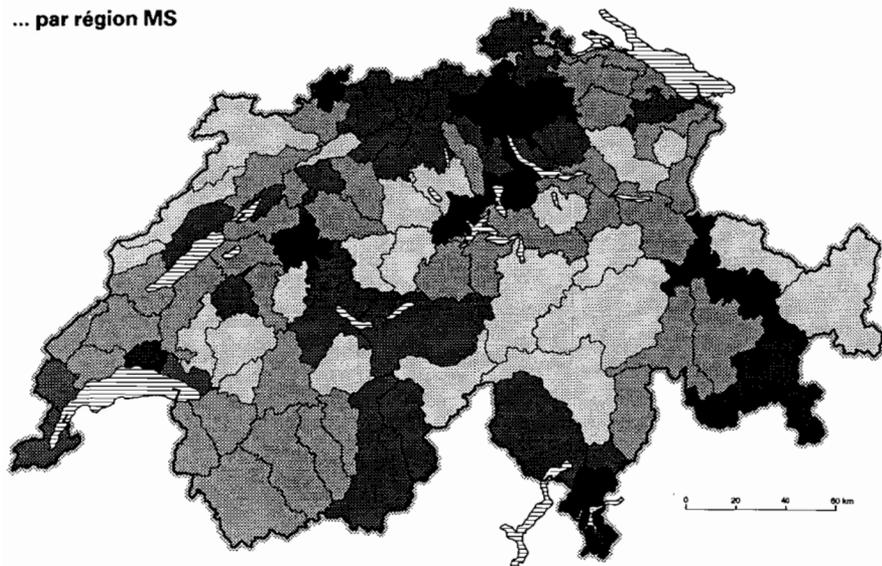


Professions intermédiaires en pour cent des personnes actives occupées

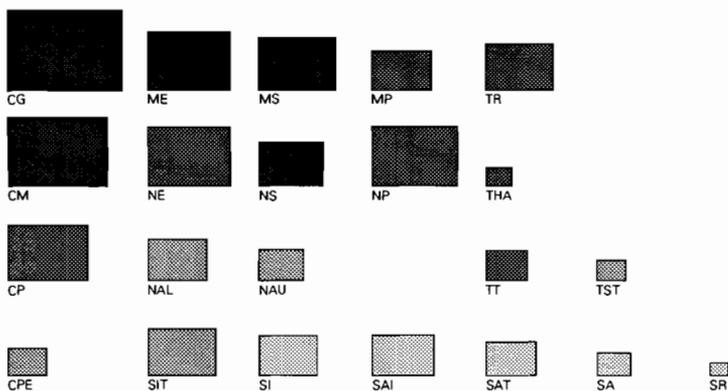
moins de 15,0 % 15,0 - 17,4 % 17,5 - 19,9 % 20,0 % et plus

Carte et schéma 6: *Non-manuels qualifiés: employés, en 1990*

... par région MS



... par type de communes

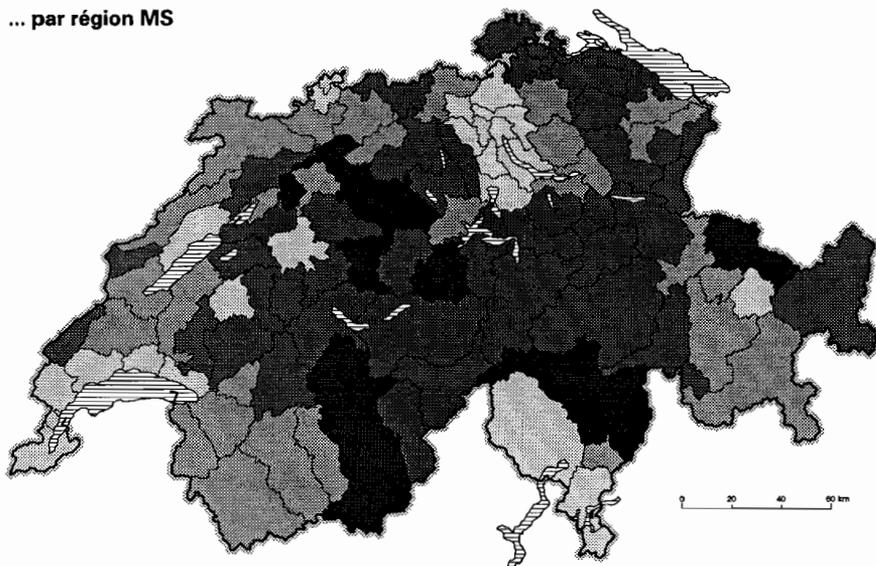


Non-manuels qualifiés: employés en pour cent des personnes actives occupées

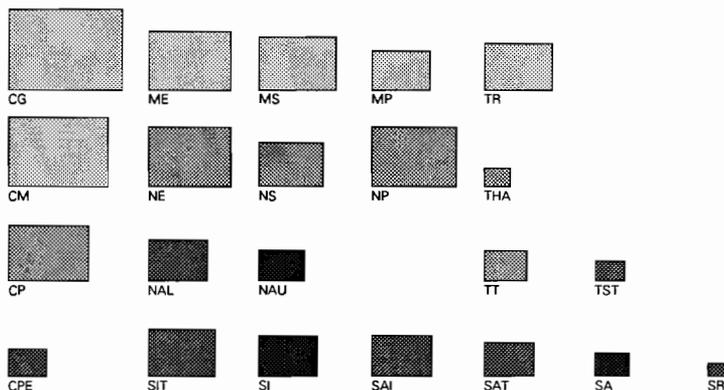
moins de 18,0 %
 18,0 - 20,9 %
 21,0 - 23,9 %
 24,0 % et plus

Carte et schéma 7: Manuels qualifiés: ouvriers, en 1990

... par région MS



... par type de communes

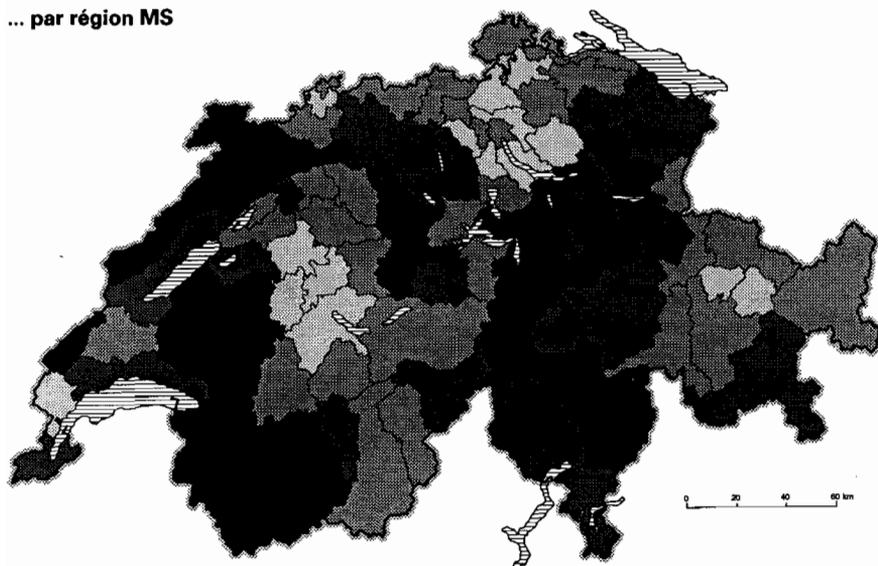


Manuels qualifiés: ouvriers en pour cent des personnes actives occupées

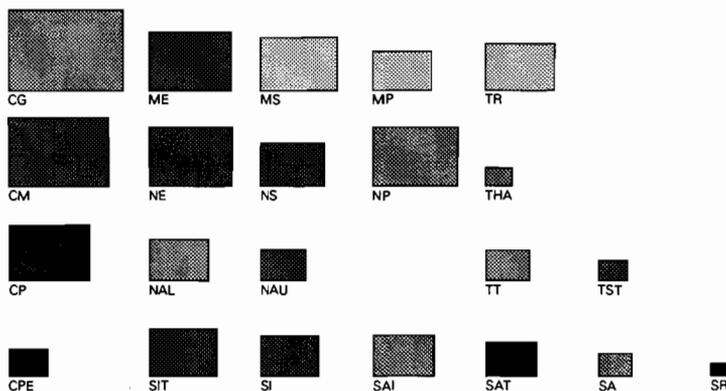
moins de 12,0 %
 12,0 - 14,4 %
 14,5 - 16,9 %
 17,0 % et plus

Carte et schéma 8: *Travailleurs non qualifiés, en 1990*

... par région MS



... par type de communes



Travailleurs non qualifiés en pour cent des personnes actives occupées

moins de 18,0 %
 18,0 - 21,9 %
 22,0 - 25,9 %
 26,0 % et plus

La présence de certaines CSP dans un type communal donné est un indice d'une concentration de ressources et d'une centralité liée aux habitants.²³⁾ Ainsi, par hypothèse, les *dirigeants* ou les *professions libérales* doivent être fortement présents dans les communes les mieux dotées. La ségrégation sociale doit donc se retrouver à travers la typologie des communes à l'intérieur des régions urbaines. Elle serait encore plus forte au niveau des quartiers des villes centres. Ces relations doivent montrer la correspondance entre position sociale et spatiale.

Les *dirigeants* sont effectivement très présents dans les communes riches et périurbaines métropolitaines. Les *professions libérales* et les *professions intellectuelles et d'encadrement* se retrouvent également dans ces deux types de communes, mais n'excluent ni les centres ni les communes d'emploi. On peut voir dans ce choix résidentiel une différence de style de vie qui favorise des milieux urbains. Ce phénomène est particulièrement sensible pour les *professions intellectuelles et d'encadrement*. Les *non-manuels qualifiés: employés* sont localisés dans les centres, presque au même titre que les *professions intellectuelles et d'encadrement* ou les *professions libérales*. La répartition des *professions intermédiaires* est très centrale, avec un accent particulier pour les communes d'emploi. Dans cette répartition se dégage tout à la fois une concentration à grande échelle dans les espaces urbains et, à l'intérieur de ceux-ci, entre quartiers et communes favorisés.

Les *autres indépendants* et les *manuels qualifiés: ouvriers* forment la figure opposée de la centralité, se retrouvant dans les communes sectorielles et touristiques et, dans une moindre mesure, dans les communes urbaines hors des régions métropolitaines. Les *travailleurs non qualifiés* représentent une part importante de la population active dans bien des types de communes, qu'il s'agisse des communes sectorielles, notamment industrielles, ou des grands centres urbains. Ils sont en effet beaucoup moins répandus dans les communes riches et périurbaines.

²³⁾ Cette présentation souligne une difficulté liée à l'existence de deux types de centralités: l'une basée sur la taille qui, à elle seule, assure la présence d'une grande diversité de population et des ressources importantes; l'autre fondée sur les fonctions exercées par tel ou tel groupe social. De facto, cette dernière définition, plus fonctionnelle, est plus pertinente dès lors que l'analyse est fondée sur les caractéristiques de la population résidante au lieu des emplois.

Synthèse

Globalement, les trois niveaux spatiaux considérés ici, canton, région MS et type de communes, soulignent des différences importantes dans la répartition des CSP. Le pays est loin d'être homogène socialement et spatialement. Les trois niveaux apportent des informations variées dans la mesure où, premièrement, les régions mettent en exergue la structure centre-périphérie des CSP tandis que deuxièmement, la typologie des communes montre la force de la ségrégation dans les régions urbaines et que, troisièmement, les cantons permettent un cadre idéal pour des relations entre comportement politique, structure sociale et institutionnelle.

En conclusion: usage et intérêt des catégories socio-professionnelles

L'ensemble de ce travail a visé à l'élaboration d'un système de CSP qui permet d'attribuer chaque individu à une catégorie à partir des données des recensements fédéraux de la population de 1980 et de 1990. Ces CSP doivent d'une part refléter la structure sociale suisse, y compris dans ses variations régionales, et, d'autre part servir de référence pour les enquêtes.

Trois variables ont été principalement utilisées pour les personnes actives: la profession individuelle, la formation achevée et la situation dans la profession. Les résultats obtenus dans ce chapitre en croisant les CSP avec un ensemble de variables présentent des catégories bien corrélées avec les indicateurs utilisés pour les mettre à l'épreuve. Ainsi, la répartition régionale des CSP montre un tableau social très diversifié, cohérent et complémentaire avec les différents modèles centres-périphéries construits pour décrire la société suisse. Par ailleurs, des caractéristiques comme le revenu ou la représentation de sa propre position sont bien discriminés par les CSP.

Ces remarques encouragent la comparaison de la valeur explicative de plusieurs classifications. Ceci peut être réalisé, que ce soit théoriquement, en réfléchissant sur les dimensions utilisées ou, en analysant empiriquement, en comparant la valeur des coefficients de corrélation entre les différents indicateurs de position sociale. Afin de tester ce dernier aspect, un travail récent, basé sur le projet de recherche STRAT (Levy, Joye, 1994), s'est attaché à comparer systématiquement les classifications de Wright, de Goldthorpe, du modèle du «status attainment» et les CSP proposées dans ce texte. Les résultats obtenus montrent clairement que les CSP ont un fort potentiel explicatif.

Il apparaît également important de travailler sur une classification qui, à l'instar des CSP, combine formation, capacité d'organisation et type d'activité.²⁴⁾ L'évolution sociale récente (tertiarisation, allongement des études, répartition des rôles dans la famille ou entre sexes, etc.) montre précisément une pluralité de critères. L'opposition entre la structure hiérarchique et les compétences formelles en est le premier.

Les CSP permettent par ailleurs d'attirer l'attention sur une frange importante de la population, souvent située parmi les travailleurs non

²⁴⁾ Dans une publication très récente, Kriesi (1993) propose, pour expliquer la mobilisation politique, une construction qui est explicitement basée selon les mêmes critères.

qualifiés, qui peuvent se trouver dans un rapport lâche au travail. De telles situations de précarité sont les préludes éventuels à des mécanismes d'exclusion et de dualisation de la société. La récente montée du nombre de chômeurs, une catégorie en soi dans les CSP, est signe d'un semblable processus.

Finalement les CSP esquissent quelques caractéristiques de la stratification sociale en Suisse. Les résultats élaborés sont cohérents avec les dimensions utilisées pour définir les CSP. Ils vont plutôt dans le sens de plusieurs systèmes d'inégalités. La formation et les compétences hiérarchiques dessinent un modèle complexe, dont les positions extrêmes dénotent clairement une cristallisation des ressources les plus importantes.

Quelle est alors pour l'analyse sociologique, l'importance des critères structurels, résumés par les CSP? Nos résultats montrent qu'un modèle unidimensionnel n'est pas suffisant à lui seul pour rendre compte de tous les phénomènes sociaux. Déjà d'un point de vue empirique, la variance expliquée est trop faible pour désigner la seule et unique variable explicative. D'un point de vue théorique également, la prétention à une seule variable explicative est dépassée depuis longtemps. Mais en même temps, l'explication apportée aujourd'hui par la position sociale est indéniable et systématique (Bornschier, 1991). Les CSP peuvent ainsi être opérationnalisées dans de nombreux travaux, statistiques, scientifiques, socio-politiques ou de marketing, pour rendre compte de l'impact des positions dans la structure sociale.

Références bibliographiques

Annuaire suisse de science politique, Berne, Haupt, 1989.

BAILLY, A., MAILLAT, D.: *Le secteur tertiaire en question*, Paris, Economica, 1988.

BARNES, S., KAASE, M.: *Political Action*, Beverly Hills, Sage, 1979.

BASSAND, M., BRULHARDT, M.-C., HAINARD, F., SCHULER, M.: *Les Suisses entre la mobilité et la sédentarité*, Lausanne, PPR, 1985.

BEER, V., GREUSING, T., MINDER, C.E.: «Berufsbezogene sozio-ökonomische Gruppen für die Schweiz: sozialwissenschaftliche Grundlagen und Untersuchungen zur Validität» in *Médecine sociale et préventive*, 1986, pp. 274-280.

BENETON, Ph.: *Les classes sociales*, Que sais-je?, Paris, PUF, 1991.

BIRNBAUM, P., LECA, J.: *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986.

BIT: *Classification internationale type des professions*, édition révisée, Genève, BIT, 1968.

BIT: *CITP 88, classification internationale type des professions*, Genève, BIT, 1991.

BLANC, O., GILLIAND, P.: *Suisse 2000. Enjeux démographiques*, Lausanne, Réalités sociales, 1991.

BLAU, P.M., DUNCAN, O.D.: *The American Occupational Structure*, New York, Wiley, 1967.

BORNSCHIER, V.: *Das Ende der sozialen Schichtung?*, Zurich, Seismo, 1991.

BORNSCHIER, V.: «Zur sozialen Schichtung in der Schweiz», in *Revue suisse de sociologie*, n°3, 1984, pp. 647-688.

BOURDIEU, P.: *La distinction*, Paris, Minuit, 1979.

BRIAND, J.P., CHAPOULIE, J.M.: *Les classes sociales*, Paris, Hatier, 1985.

BUHMANN, B.: «Activité professionnelle et chômage, faits et chiffres concernant les femmes» *SAKE-NEWS*, n°92/2, Berne, Office fédéral de la statistique, 1992.

- CARROL, G.R., MAYER, K.U.: «Job-shift patterns in the federal republic of Germany: the effects of social class, industrial sector, and organizational size» in *American Sociological Review*, vol. 51, 1986, pp. 323-341.
- CHENU, A.: *L'archipel des employés*, Paris, INSEE, 1990.
- COLLINS, R.: *Conflict Sociology. Toward an Explanatory Science*, New York, Academic Press, 1975.
- COURSON, J.P.: «Les ménages n'auront plus de chef» in *Economie et statistique*, n°149, XI, 1982, pp. 47-55.
- COXON, A.P.M., DAVIES, P.M.: *Images of social stratification*, Beverly Hills, Sage, 1986.
- CROMPTON, R.: *Class and Stratification*, Cambridge, Polity Press, 1993.
- CUNHA, A., BRIDEL, L.: «Les disparités régionales des activités tertiaires, nouvel enjeu de la politique régionale» in *Geographica Helvetica*, n°4, 1986, pp. 168-178.
- DAGNAUD, M., MEHL, D.: «Décideurs et sous-élite: distance et connivence» in *Sociologie du travail*, n°2, 1985.
- DEISS, J.: «Diagnostic et perspectives du tertiaire fribourgeois» in *Le secteur tertiaire et le nouveau développement régional*, Fribourg, Editions universitaires, 1985.
- DESCENT, D., MAHEU, L., ROBITAILLE, M., SIMARD, G.: *Classes sociales et mouvements sociaux au Québec et au Canada*, Montréal, Ed. Saint-Martin, 1989.
- DESROSIERES, A.: «Eléments pour l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles» in *Pour une histoire de la statistique* (T. 1, Contributions), Paris, INSEE, 1977.
- DESROSIERES, A., GOLLAC, M.: «Trajectoires ouvrières, systèmes d'emplois et comportements sociaux» in *Economie et statistique*, n°147, 1982.
- DESROSIERES, A., GOY, A., THEVENOT, L.: «L'identité sociale dans le travail statistique» in *Economie et statistique*, n°152, 1983.
- DESROSIERES, A., THEVENOT, L.: *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte, 1988.

- DISERENS, M.: «L'activité professionnelle des femmes en Suisse: facteur correctif du vieillissement des ressources humaines» in BLANC, O., GILLIAND, P. *Suisse 2000. Enjeux démographiques*, Lausanne, Réalités sociales, 1991.
- DURIEZ, B., ION, J., PINÇON, M., PINÇON-CHARLOT, M.: «Les nomenclatures socio-professionnelles: Royaume-Uni, Espagne, France» in *Revue française de sociologie*, n°XXXII, 1991.
- ESPING-ANDERSEN, G.: *Changing classes, Stratification and mobility in post-industrial societies*, London, Newbury Park et New Dehli, Sage, 1993.
- FUERST, G., (éd.): *Statistiken der Erwerbstätigkeit und Beschäftigung*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht (Sonderhefte zum allgemeinen statistischen Archiv, Heft 11), 1977.
- GIROD, R.: *Inégalité, inégalités*, Paris, PUF, 1977.
- GOBLOT, E.: *La barrière et le niveau*, Paris, PUF, 1967.
- GOLDTHORPE, J.: *Social Mobility and class structure in modern Britain*, Oxford, Clarendon Press, 1987.
- GROS, D.: «Des mouvements alternatifs, contribution à l'étude des nouveaux conflits sociaux» in *Revue suisse de sociologie*, n°2, 1987.
- GURVITCH, G.: *Etudes sur les classes sociales*, Paris, Gonthier, 1966.
- HABERMAS, J.: *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973.
- HARTIGAN, J.A.: «Using mobility data to develop occupational classifications: exploratory exercises» in MILLER, A.R., TREIMAN, D.J., CAIN, P.S., ROOS, P.A. (éd.) *Work, jobs and occupations: a critical review of the dictionnary of occupational titles*, Washington D.C., National Academy Press, 1980.
- HEINTZ, P.: *A macrosociological theory of societal systems*, Frauenfeld, Huber, 1972.
- HERBERGER, L.: «Die Statistiken der erwerbstätigen Personen» in: FUERST, G., op. cit., 1977, pp. 21- 45.
- HOLTMANN, D., STRASSER, H.: «Klassen in der Bundesrepublik heute: Zur Theorie und Empirie der Ausdifferenzierung von Handlungsressourcen» in *Revue suisse de sociologie*, vol. 16, n°1, 1990, pp. 79-106.

- INSEE: *Guide des catégories socioprofessionnelles*, Paris, INSEE, 1983/a.
- INSEE: *Index alphabétique pour le chiffrage des catégories socioprofessionnelles*, Paris, INSEE, 1983/b.
- JOYE, D.: *Stratification sociale en Suisse*, IREC, Rapport de recherche n° 75, Lausanne, 1987.
- JOYE, D., SCHULER, M., NEF, R., BASSAND, M.: *Le système des communes suisses*, Berne et Lausanne, OFS, OFAT et IREC, 1988.
- KOCKA, J.: «Class formation, interest articulation and public policy: the origins of the German white-collar class in the late nineteenth and early twentieth centuries» in BERGER, S., HIRSCHMANN, A., MAIER, C., *Organizing interests in Western Europe: pluralism, corporatism and the transformation of politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.
- KRIESI, H.: *Political mobilisation and social change*, Aldershot, Avebury, 1993.
- KRIESI, H.: «New social movements and the new class in the Netherlands» in *American Journal of Sociology*, n°94, 1989, p. 1078-1116.
- LALIVE d'EPINAY, Chr.: *Les Suisses et le travail*, Lausanne, Réalités sociales, 1990.
- LALIVE d'EPINAY, Chr., BASSAND, M., CHRISTE, E., GROS, D.: *Temps libre: culture de masse et culture de classes aujourd'hui*, Lausanne, Favre, 1982.
- LENSKI, G.: *Power and Privilege. A Theory of Social Stratification*, New York, McGraw-Hill, 1966.
- LERESCHE, J.P., BASSAND, M.: *Métropole lémanique: une nouvelle dynamique urbaine*, IREC, Rapport de recherche n°91, Lausanne, 1991.
- LEVY, R.: *Structure sociale de la Suisse*, Zurich, Pro Helvetia, 1983.
- LEVY, R.: *La structure sociale suisse et ses conséquences: état de la recherche*, Lausanne, non publié, 1989.
- LEVY, R., JOYE, D.: «What is Switzerland stratification like: class, prestige gradation, professional categories ?» in *International Sociology*, n°3, september, 1994.

- LORENZI-CIOLDI, F., JOYE, D.: «Représentations sociales de catégories socio-professionnelles: aspects méthodologiques» in *Bulletin de psychologie*, n°384, 1988, pp. 377-390.
- LÜSCHER, K., ENGSTLER, H.: *Formen der Familiengründung in der Schweiz. Eine Analyse amtlicher Daten über die Geborenen 1979-1987*. Berne, Office fédéral de statistique, 1991.
- MARSHALL, G., ROSE, R., NEWBY, H., VOGLER, C.: *Social Class in modern Britain*, London, Unwin Hyman, 1988.
- MAURICE, M., DELOMENIE, D.: *Mode de vie et espaces sociaux*, Paris, Mouton, 1976.
- MAYER, K.U., CARROL, G.R.: «Jobs and classes: structural constraints on career mobility» *European sociological review*, vol. 3 (1), 1987, pp. 14-38.
- MAYER, N.: «Pas de chrysanthèmes pour les variables sociologiques» in DUPOIRIER, E., GRUNBERG, G., *Mars 1986: la drôle de défaite de la gauche*, Paris, PUF, 1986.
- MEIER-DALLACH, H.P., HOHERMUTH, S., NEF, R.: *Soziale Strukturen und räumliches Bewusstsein*, Berne, Haupt, 1985.
- MERRLIE, D.: «Une nomenclature et sa mise en oeuvre: les statistiques sur l'origine sociale des étudiants» in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°50, 1983, pp. 3-48.
- MINDER, C.E., BEER, V., REHMANN, R.: «Sterblichkeitsunterschiede nach sozio-ökonomischen Gruppen in der Schweiz 1980: 15- bis 74jährige Männer» in *Médecine sociale et préventive*, 1986, pp. 216-219.
- Mouvement populaire des familles: *Comment vivent-ils?*, Genève, Edition du mouvement populaire des familles, 1979.
- MURMANN, A., PECORINI, M., de RAHM, G., LOZARES, C.: *Portrait des salariés romands*, Lausanne, Editions d'en bas, 1988.
- NATIONS-UNIES: *Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de 1990 dans la région de la CEE*, Commission de statistique des Nations Unies et commission économique pour l'Europe, Conférence des statisticiens européens, New York, Nations Unies, 1988.
- Office of population censuses and survey: *Classification of occupations and coding index*, London, Her Majesty's Stationery Office, 1988.

- Office statistique des communautés européennes, *CITP 88 (COM)*, Luxembourg, 1994.
- PARKIN, F.: *Class Inequality and Political Order*, Frogmore, Paladin, 1972.
- PARKIN, F.: «Strategies of Social Closure in Class Formation» in PARKIN, F., (ed.), *The Social Analysis of Class Structure*, London, Tavistock, 1974, pp. 1-18.
- PERRINJAQUET, R., PARAVICINI, U.: «Chez soi en ville - vers une périphérie du futur» in *Architecture et comportement*, vol. 9, n°3, 1993.
- Quatorzième conférence internationale des statisticiens du travail, *Rapport IV, Révision de la classification internationale type des professions, partie 1: historique, principes et projets de résolution*, Genève, BIT, 1987/a.
- Quatorzième conférence internationale des statisticiens du travail, *Rapport IV, Révision de la classification internationale type des professions, partie 2: projet de définition*, Genève, BIT, 1987/b.
- Recensement fédéral de la population du 1 décembre 1920, 2ème fascicule (Bulletin de statistique suisse, 7ème fascicule), Berne, Imprimerie Benteli S.A., 1925.
- Recensement fédéral de la population du 1 décembre 1930, vol. 21 (Statistiques de la suisse, 66ème fascicule), Berne, Bureau fédéral de statistique, 1935.
- REMY, J., VOYE, L.: *La ville: vers une nouvelle définition?*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- RIES, A.: «Femmes et marché du travail: que nous disent les statistiques?» *SAKE-NEWS*, n°92/2, Berne, Office fédéral de la statistique, 1992.
- ROCHE, M.: *Rethinking Citizenship*, Cambridge, Polity Press, 1992.
- RUSCHMEYER, D.: *Power and the Division of Labour*, Stanford, Stanford University Press, 1986.
- SAKE-NEWS: *Stichprobeplan und Gewichtung der SAKE 1991*, Berne, Office fédéral de la statistique, 1991.
- SCHULER, M.: *Les niveaux géographiques de la Suisse*, Berne, Office fédéral de la statistique, 1994.
- SCHULER, M. et al.: *Atlas structurel de la Suisse*, Zurich, Ex Libris, 1985.

- SOMMER, J.H., HÖPFLINGER, F.: *Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale en Suisse*, Lausanne, Réalités sociales, 1990.
- Statistisches Jahrbuch 1989 für die Bundesrepublik Deutschland, Statistisches Bundesamt Wiesbaden, Stuttgart, Metzler Poeschel, 1989.
- TABIN, J.P.: *Formation professionnelle en Suisse*, Lausanne, Réalités sociales, 1989.
- TREIMAN, D.J.: *Occupational Prestige in Comparative perspective*, New York, Academic Press, 1977.
- URIO, P. et al.: *Sociologie politique de la haute administration publique de la Suisse*, Paris, Economica, 1989.
- VALARCHE, J.: «La transformation du poids et de l'entraînement du tertiaire» in *Le secteur tertiaire et le nouveau développement régional*, Fribourg, Editions universitaires, 1985.
- WEISS, P.: *Mobilité sociale*, Paris, PUF, 1986.
- WRIGHT, E.O.: *Classes*, London, Verso, 1985.
- WRIGHT, E.O. et al.: «The American Class Structure» in *Amer. Sociol. Rev.*, 47(6), 1982, pp. 709-726.
- WRIGHT, E.O., PERRONE, L.: «Marxist Class Categories and Income Inequality» in *Amer. Sociol. Rev.*, 42(1), 1977, pp. 32-55.
- WÜRTH, M.: «Räumliche Konsequenzen des Strukturwandels innerhalb des tertiären Sektors in der Schweiz» in *Geographica Helvetica* n°4, 1986.
- ZWICKY, H.: «Konsequenzen sozialer Schichtung» in *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, vol. 37, n° 1, 1985.

Annexe 1

Attribution des professions

Cette annexe décrit l'attribution des professions individuelles aux catégories socio-professionnelles. D'abord, il s'agit de rappeler la logique de l'attribution, la philosophie sous-jacente. A partir de là, on peut expliquer la règle généralement utilisée, mais aussi les exceptions envisageables. Enfin, les derniers détails techniques nécessaires à l'attribution pourront être précisés.

Logique de l'attribution

L'attribution des professions individuelles aux catégories socio-professionnelles repose sur deux types de critères.

1. Des critères liés à l'emploi, à la situation dans la profession et à la formation acquise déterminent la position sur le premier niveau de classification, entre travailleurs non qualifiés (*code 80*) et professions dirigeantes (*code 10*). Le procédé se fait en deux temps: d'abord, la situation dans la profession intervient pour fixer l'attribution en fonction du statut, indépendant ou salarié, et de la position hiérarchique, directeur, cadre ou autre; ensuite la formation acquise peut moduler l'attribution première.
2. Des critères liés au type d'activité déterminent le deuxième niveau de classification, entre professions de l'agriculture, de la production et de la construction, des services aux entreprises et de communication et des services sociaux et personnels. La profession est alors le seul déterminant.

Il faut d'abord souligner que la profession individuelle et la situation dans la profession sont souvent liées. On peut se définir par exemple comme directeur, ce qui est tout à la fois une profession et une situation dans la profession ou de même, comme chef d'équipe ou chef de bureau. Par ailleurs, bien des professions peuvent être exercées dans des positions différentes, par exemple en tant que propriétaire, indépendant, cadre ou employé.

La formation acquise est aussi très précieuse dans ce modèle, non pas nécessairement pour occuper un poste précis, mais bien plutôt comme compétence générale pour maîtriser certaines situations, comme atout

pour avoir une promotion éventuelle, comme indicateur de mode de vie, bref, comme ressource sociale qui joue un rôle complémentaire à la situation dans la profession. Il faut cependant garder en mémoire que les liens entre formation et profession sont complexes. Dans certains cas, il y a une adéquation stricte entre formation et profession exercée. Par exemple, pour s'établir en Suisse comme médecin, il faut avoir obtenu un diplôme universitaire dans cette branche d'étude. Mais il peut aussi y avoir une certaine distance entre formation acquise et profession exercée. Pensons par exemple à la femme mariée qui travaille comme auxiliaire familiale dans la ferme de son mari après avoir accompli des études universitaires ou à l'étudiant qui travaille pendant un semestre d'hiver dans l'hôtellerie. Comme exemple inverse, on peut citer la capacité acquise sur le tas, qu'aucun diplôme formel ne vient confirmer comme situation de non-correspondance entre formation et profession.

Règles d'attribution

La grande majorité des professions suit le même schéma pour l'attribution aux catégories socio-professionnelles, schéma qui ne diffère alors que par le type d'activité, c'est-à-dire le deuxième code de la classification. Mais, notamment si la formation ne correspond pas à la formation, la règle d'attribution est plus complexe.

Attribution générale

L'attribution générale est expliquée par une courte notice et par un schéma logique présentés dans le tableau 24.

La situation dans la profession est le premier critère qui intervient. Il s'agit d'abord de savoir si la personne à classer est indépendante ou salariée, et, dans ce dernier cas, dans une position directoriale, de cadre moyen ou sans autres attributions hiérarchiques. Ensuite, si aucune fonction hiérarchique, aucune compétence d'organisation n'apparaît, c'est la formation qui est déterminante. Un apprentissage induit l'appartenance aux ouvriers ou employés qualifiés, une formation professionnelle plus poussée conduit au monde des intermédiaires, et une formation universitaire à celui des professions intellectuelles et d'encadrement. Ce dernier trait dépend cependant de l'adéquation entre formation et profession: si celle-ci

apparaît comme formellement possible, l'atout que représente la formation universitaire intervient totalement; autrement, il ne s'agit que d'un avantage relatif pour la suite de la carrière et l'adaptation ne se fait que partiellement.

Prenons un exemple pour illustrer ce cheminement. Un cordonnier (223.02) peut se déclarer indépendant.¹⁾ Dans ce cas, la catégorie 32 lui est attribué. Il peut aussi s'être déclaré «directeur» (code 4 à la variable situation dans la profession)²⁾ et il exerce alors des tâches de direction qui l'amènent à être considéré dans la catégorie 42, parmi les professions intellectuelles et d'encadrement. Il peut également avoir mentionné un rôle de contremaître ou une responsabilité semblable (code 5 à la variable situation dans la profession) et donc figurer parmi les professions intermédiaires. Enfin, soit qu'il aura une formation professionnelle supérieure et il sera considéré comme appartenant à la catégorie intermédiaire (52), soit qu'il aura accompli un apprentissage et il sera considéré comme ouvrier qualifié (72), soit enfin, qu'il n'a reçu aucune formation professionnelle et il sera classé comme ouvrier non qualifié (82).

Tableau 24: Attribution des catégories socio-professionnelles selon la situation dans la profession et la formation

Situation dans la profession	Niveau le plus élevé de la formation achevée	Attribution
Indépendant		10/20/30
Directeur, cadre supérieur		40
Cadre moyen ou inférieur		40/50
Autre salarié	Haute école, université	40/50
	Formation ou école professionnelle supérieure	50
	Maturité	60/70
	Formation professionnelle	60/70
	Scolarité obligatoire	80

Remarques:

1. L'attribution dans ce schéma suit un principe général dans lequel la branche professionnelle n'est pas prise en compte.
En outre il n'y a pas de différenciation entre les catégories *non-manuels qualifiés: employés* et *manuels qualifiés: ouvriers* cependant ces deux catégories sont réunies en une seule.
2. La formation n'est déterminante que pour les autres salariés.

Source: OFS, Recensement fédéral de la population.

¹⁾ D'une manière générale, tous les indépendants qui occupent plus de 25 employés apparaissent parmi les dirigeants et ceci prime sur l'attribution aux indépendants.

²⁾ Cf. les explications pp. 149-150.

Des études plus longues, mais sans adéquation à la profession sont considérées de ce point de vue comme un avantage relatif: par exemple pour un artisan, une maturité est considérée comme équivalant à un apprentissage, et le diplôme universitaire à une formation professionnelle supérieure.

Le schéma général du tableau 24 connaît une variante si une formation universitaire a une adéquation avec la profession exercée. Ceci est clairement le cas des professions scientifiques (mathématicien, 453.04) par exemple.³⁾ Dans ce cas, l'attribution se fait aux professions intellectuelles et d'encadrement (40), plutôt qu'aux intermédiaires (50), s'il s'agit d'un salarié et aux professions libérales (20) s'il s'agit d'un indépendant.⁴⁾

³⁾ Cette correspondance a été assez largement prise en compte si l'intitulé de la profession était large. Par exemple, on l'a admis pour les «autres professions du secteur tertiaire» (461.06).

⁴⁾ Cette question d'adéquation peut être assez difficile à trancher dans certains cas. Ainsi, nous l'avons admise pour la profession de «mécanicien» (254.01), sans autres précisions, dans la mesure où il y a une formation en mécanique à l'EPF. Par contre, s'il s'agissait d'un «mécanicien de précision ou micromécanicien» (254.02), il n'y a plus correspondance avec la formation des hautes écoles.

Modifications

En fonction de l'intitulé de la profession selon la liste, nous avons considéré que certaines combinaisons n'étaient pas possibles. Ainsi, toutes les professions qui mentionnent explicitement le titre d'employé ne peuvent être codées comme «indépendants». De même, être contremaître implique une position de salarié. Enfin, dans le même esprit, les professions qui mentionnent la qualité «d'aide», p. ex. aide médicale, aide de pharmacie, etc., excluent aussi bien un statut d'indépendant que de directeur.⁵⁾

Exceptions induites par le statut

Certaines exceptions sont induites par le statut qui limite la gamme des attributions possibles. Prenons les exemples correspondants.

1. Les professions dirigeantes (10) sont déterminées d'après la profession 331.01 pour les entrepreneurs et directeurs, 331.02 pour les fonctionnaires supérieurs, en tenant compte d'un chiffre minimal de 26 personnes dans l'entreprise.

Notons qu'un répondant indépendant, ayant plus de 25 employés, appartiendra aussi à ces professions dirigeantes, quelle que soit sa profession.

2. Les secrétaires et fonctionnaires de partis et d'associations (331.03) appartiennent nécessairement aux professions intellectuelles et d'encadrement. Il en est de même des juges et procureurs (362.01).
3. Les professions qui incluent le titre de directeur (directeur immobilier, directeur d'école professionnelle) sont attribuées aux intermédiaires, ou aux professions intellectuelles et d'encadrement s'il y a formation universitaire.

⁵⁾ Ces cas ont été éliminés dans le recensement fédéral de 1990 lors des tests de plausibilité, ce qui permet de ne pas prévoir d'attribution spécifique.

Exceptions induites par la formation

Certaines professions déterminent un niveau minimum de formation pour leur exercice. Même si ce niveau n'est pas nécessairement atteint par un apprentissage reconnu, il est à tel point nécessaire à l'exercice de la profession que nous l'avons assimilé à une formation reconnue. D'autres professions exigent explicitement un titre pour l'exercer. Reprenons les exemples concernés.

A) Equivalence d'un titre universitaire

1. Être médecin implique bien évidemment l'équivalence d'un titre universitaire. Notons que c'est également le cas des avocats et notaires.

B) Equivalence d'une formation supérieure ou universitaire

1. Les formations techniques (électriciens, électricien, etc.) peuvent être acquises aussi bien dans les écoles techniques supérieures que dans les écoles polytechniques fédérales. Les personnes qui exercent ces professions sont classées, suivant leur formation, parmi les intermédiaires ou parmi les professions intellectuelles ou d'encadrement. C'est également le cas des professions de l'informatique (333), mais aussi des professions des sciences sociales, humaines, naturelles, physiques et exactes (451, 452, 453).
2. Les pilotes et instructeurs de vol (344.01) et les directeurs du trafic aérien (344.02) ont aussi une formation spécialisée qui implique une classification au moins parmi les intermédiaires.
3. Les journalistes et rédacteurs (371.01) ont besoin d'une qualification poussée dans le cadre de leur travail, ce qui implique de les considérer au moins comme intermédiaires.
4. Les prêtres ordonnés et pasteurs (432.01) sont également considérés comme intermédiaires s'ils n'ont pas eu de formation universitaire.

C) Equivalence d'une formation d'ouvrier ou d'employé qualifié

Toutes les professions qui exigent normalement une formation du niveau «école professionnelle» ont été considérées comme demandant un minimum de compétences qui rendait inacceptable la catégorie 80 relative aux non qualifiés.

1. Des professions de bureau exigent un minimum de compétences, qu'elles soient sanctionnées par un titre formel ou non. Mentionnons les professionnels de la banque et employés d'assurance (321) ou les correcteurs et lecteurs (371.02), les traducteurs et interprètes (371.03) ou les bibliothécaires (372.01).
2. Les professions du trafic routier (342.01 à 342.04), mais aussi les capitaines et autres navigateurs (343.01) ont acquis une capacité particulière qui permet de les considérer nécessairement comme qualifiés.
3. Les professions de la santé (classe de profession 42, sans les professions médicales auxiliaires) exigent une formation minimale qui implique de les considérer en tout cas comme appartenant aux employés qualifiés. Il en est de même pour les professions de l'assistance sociale et de l'éducation (431).⁶⁾
4. Enfin, les professions de l'assistance spirituelle (432.02 à 432.04) sont considérées comme ayant une qualification professionnelle.

Exceptions induites par l'inadéquation entre formation et profession

Les professions artistiques (classe de profession 38) sont parmi les plus difficiles à classer puisqu'elles sont caractérisées par une grande distance entre la formation et la fonction actuelle. Deux optiques sont possibles: les considérer systématiquement comme intermédiaires de par leur rôle social ou suivre la même logique que pour les autres attributions. C'est une approche qui combine ces deux optiques que nous proposons. L'idée est en effet que le simple fait d'exercer une profession artistique est déjà le signe d'une qualification. Dans ce sens, la catégorie 64 sera le niveau minimal. Mais toute formation supplémentaire sera une ressource et permettra d'être considéré comme «intermédiaire». Une formation universitaire ne change normalement rien à cette règle dans la mesure où les universités suisses ne décernent pas de titre dans ces domaines.

La même règle a été appliquée aux sportifs professionnels (461.04).

⁶⁾ Dans ce dernier cas, l'adéquation d'une formation universitaire a été considérée comme possible, notamment en pensant aux formations en pédagogie ou aux liens assez fréquents entre professions sociales et sciences sociales.

Variables nécessaires

Plusieurs variables sont nécessaires pour opérer cette classification: la profession individuelle, la situation dans la profession, la formation, la taille de la commune et la taille de l'entreprise.

Profession individuelle

Lors des recensements de 1980 et de 1990, une question ouverte concernait l'activité professionnelle. Les explications concernant le bulletin individuel contenaient des remarques précises sur la manière de remplir le questionnaire. L'attribution des réponses relatives au type de profession s'est effectuée lors de la codification manuelle des données (en 1980: code à 3 chiffres, en 1990: code à 5 chiffres).

L'Office fédéral de la statistique a développé pour chaque recensement une liste des professions. La nomenclature des professions de 1990 est structurée de manière différente que la liste des professions individuelles de 1980.

Le critère principal de la classification de la nomenclature des professions est l'activité professionnelle. Ceci explique le fait que par exemple le groupe 281 «professions de l'industrie chimique» réunit non seulement les professionnels travaillant dans l'industrie chimique, mais aussi les photographes de laboratoire (type de profession 281.03).

La structure de la systématique des professions tient également compte de la nomenclature générale des activités économiques, telle qu'elle est utilisée depuis longtemps dans les recensements des entreprises et de la population. En plus, les critères de formation et de situation dans la profession sont intervenus accessoirement lors de la classification.

Situation dans la profession

Dans le recensement de 1980, la question 19b «Situation dans la profession, niveau hiérarchique» était formulée comme question ouverte. Quinze exemples figuraient comme explication. Le codage s'effectuait à partir des valeurs suivantes:

1. Indépendant
2. Directeur
3. Employé supérieur
4. Employé subalterne
5. Ouvrier qualifié
6. Ouvrier semi-qualifié ou non qualifié
7. Ouvrier à domicile
8. Apprenti

Le recensement de 1990 posait la question 12 de la manière suivante: «Veuillez indiquer votre situation professionnelle actuelle ou celle que vous avez occupée en dernier»:

1. indépendant(e) (par ex.: commerçant, entrepreneur, profession libérale)
2. occupé(e) dans l'entreprise d'un membre de ma famille
3. apprenti(e) avec contrat d'apprentissage ou de formation pratique accélérée
4. directeur/trice, fondé(e) de pouvoir, fonctionnaire supérieur(e)
5. cadre moyen ou inférieur (par ex.: chef de bureau, de service ou de groupe, gérant(e) de succursale, chef d'atelier, contremaître, chef d'équipe)
6. autre fonction (par ex.: employé(e), ouvrier/ière, stagiaire)
7. autre situation, à savoir: ... (question ouverte)

Le traitement des données de 1980 et 1990 demandait certaines modifications qui ont été décrites dans le chapitre 3 (page 107). Sous certaines réserves, les résultats demeurent comparables.

Formation

La question concernant la formation a été formulée de manière différente dans les deux derniers recensements.

Le recensement de 1990 a exigé l'indication de toutes les étapes de la formation et il différenciait suivant la formation actuelle et la formation acquise. Pour l'attribution des CSP, nous ne considérons cependant que la formation la plus élevée, selon l'ordre ci-après:

1. aucune formation scolaire ou professionnelle
2. scolarité obligatoire
3. apprentissage ou école professionnelle à plein temps
4. école préparant à la maturité, école normale
5. formation professionnelle supérieure (obtention de la maîtrise, d'un diplôme professionnel supérieur ou fédéral)
6. école professionnelle supérieure (par ex.: ETS, ESCEA, ECCA, institut d'études sociales)
7. université, haute école, école polytechnique
8. autre formation, à savoir: ... (question ouverte)

Cette dernière catégorie a été attribuée lors de la vérification des données, dans la mesure du possible, à une des autres catégories. Les cas restants ont été classés comme ceux de la position 2.

En 1980, neuf catégories ont été utilisées pour définir la formation acquise. C'étaient les degrés d'enseignement suivants:

1. Aucun
2. Ecole primaire
3. Degré secondaire inférieur, progymnase
4. Formation professionnelle de base, apprentissage
5. Formation professionnelle de base, école professionnelle à plein temps
6. Gymnase, école de maturité, école supérieure de jeunes filles, école normale
7. Autre école de formation générale
8. Formation non universitaire faisant suite à une formation professionnelle ou générale achevée
9. Université, haute école

Sur le questionnaire de 1980 les catégories 2 et 3 de 1990 étaient subdivisées tandis que la partie ouverte de la catégorie 8 manquait. Certaines formulations étaient légèrement différentes. Néanmoins, sous les réserves formulées dans la troisième partie, les deux questionnaires sont comparables en matière de formation pour la définition des CSP.

Taille de la commune

Les hauts-fonctionnaires des villes sont attribués à la catégorie socio-professionnelle des professions dirigeantes. On entend ici par ville les communes de plus de 10'000 habitants.

Taille de l'entreprise

Les catégories socio-professionnelles 1, 2 et 3 (*dirigeants, professions libérales et autres indépendants*) sont notamment différenciées par la taille de leur entreprise. En 1980, une taille minimale de 20 employés était requise (question 20 du recensement). En 1990, une telle question a été abandonnée dans la mesure où la taille de l'entreprise a été directement déduite du registre des entreprises et établissements (REE).

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1 Indépendants ¹⁾	2,3 Directeurs, employés supérieurs	9 Université, haute école	8 Formation supérieure spécialisée	6 Degré secondaire supérieur	5 Ecole professionnelle à plein temps	4 Apprentissage	2,3,1,7 Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	Sans Indication
150	Agriculteurs, éleveurs	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
151	Domestiques agricoles	10/31	90	51	51	71	71	71	81	71
152	Conducteurs de machines agricoles	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
153	Journaliers agricoles	10/31	90	51	51	71	71	71	81	71
154	Autres professions touchant à l'agriculture	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
160	Arboriculteurs, planteurs de petits fruits,	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
161	Vignerons	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
162	Marâchers	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
163	Engraisseurs ou éleveurs de porcs	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
164	Aviculteurs	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
165	Propriétaires et éleveurs de petit bétail	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
166	Autres activités spéciales en rapport avec l'agriculture	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
170	Jardiniers	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
171	Autres professions touchant à l'horticulture	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
172	Fleuristes (bouquetiers)	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
180	Éleveurs d'animaux	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
181	Palefreniers, écuyers	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
182	Autres gardiens d'animaux	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
190	Forestiers, gardes-forestiers	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
191	Forestiers bûcherons	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
192	Ouvriers bûcherons	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
193	Pêcheurs, pisciculteurs	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
194	Professions en rapport avec la chasse	10/31	41	51	51	71	71	71	81	71
200	Mineurs, ouvriers mineurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
201	Carriers, fendeurs de pierres	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
202	Equarisseurs de pierres	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
203	Ouvriers de carrières, de gravières, de sablières	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72

Notes de bas de page ¹⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	2,3	9	8	6	5	4	2,3,1,7	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, employés supérieurs	Université, haute école	Formation supérieure spécialisée	Degré secondaire supérieur	Ecole professionnelle à plein temps	Apprentissage	Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	
204	Foreurs à grande profondeur	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
205	Ouvriers de salines	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
206	Autres ouvriers des mines et des carrières	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
210	Meuniers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
211	Boulangers, boulangers-pâtisseries	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
212	Confiseurs, pâtisseries, glaciers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
213	Chocolatiers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
214	Technologues en denrées alimentaires	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
215	Fromagers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
216	Laitiers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
217	Autres professions de la mise en oeuvre du lait	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
218	Bouchers-charcutiers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
219	Autres ouvriers du travail des viandes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
220	Ouvriers de fabriques de conserves alimentaires (sauf de lait)	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
221	Ouvriers en pâtes alimentaires	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
222	Ouvriers de fabriques d'huiles et de graisses comestibles	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
223	Brasseurs et malteurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
224	Distillateurs, liquoristes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
225	Cidriers, ouvriers de cidrerie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
226	Cavistes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
227	Dégustateurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
228	Autres professions de l'industrie alimentaire et des boissons	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
240	Ouvriers d'une manufacture de cigares et de tabac	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
241	Ouvriers d'une manufacture de cigarettes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
242	Autres professions de l'industrie du tabac	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
250	Cardeurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
251	Fileurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72

Notes de bas de page ¹⁾²⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	2,3	9	8	6	5	4	2,3,1,7	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, employés supérieurs	Université, haute école	Formation supérieure spécialisée	Degré secondaire supérieur	Ecole professionnelle à plein temps	Apprentissage	Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	
252	Autres professions de la filature	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
253	Retordeurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
254	Bobineurs, dévideurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
255	Cordiers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
256	Ourdisseurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
257	Mécaniciens de l'industrie textile	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
258	Tisserands, tisseurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
259	Autres professions du tissage	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
260	Bonnetiers et tricoteurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
261	Autres professions de la bonneterie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
262	Stoppeurs de tissus	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
263	Manipulateurs de textiles, teinturiers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
264	Autres professions de l'industrie textile	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
270	Patronniers et coupeurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
271	Taillleurs pour dames et hommes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
272	Taillleurs en confection et d'industrie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
273	Taillleurs (n.c.a.)	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
274	Lingères	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
275	Corsetières	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
276	Couseurs dans l'industrie textile	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
277	Brodeuses à main	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
278	Brodeuses au couso-brocheur (à la machine)	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
279	Raccommodeuses de broderie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
280	Visiteuses (dans la broderie)	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
281	Autres professions de la broderie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
282	Modistes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
283	Chapeliers, casquettiers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72

Notes de bas de page ¹⁾ et abréviations, voir page 173.



Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	2,3	9	8	6	5	4	2,3,1,7	Sans indication
		Independants ¹⁾	Directeurs, employés supérieurs	Université, haute école	Formation supérieure spécialisée	Degré secondaire supérieur	Ecole professionnelle à plein temps	Apprentissage	Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	
284	Tapissiers-décorateurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
285	Courtepointières	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
286	Autres décorateurs d'intérieur	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
287	Ouvriers en literie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
288	Fabricants de parapluies, couseuses de parapluie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
289	Autres professions de la mise en oeuvre des textiles	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
300	Scieurs, coupeurs de bois	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
301	Conducteurs de machines à bois	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
302	Tourneurs sur bois	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
303	Charpentiers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
304	Constructeurs de bateaux	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
305	Menuisiers-ébénistes (n.c.a.)	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
306	Menuisiers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
307	Vitriers-menuisiers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
308	Ebénistes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
309	Menuisiers modeleurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
310	Poseurs en menuiserie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
311	Autres menuisiers spécialisés	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
312	Autres métiers de la fabrication de meubles en bois	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
313	Teinteurs et polisseurs sur bois	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
314	Charrons-boisseliers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
315	Sculpteurs, sculpteurs sur bois	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
316	Doreurs-apprêteurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
317	Tonneliers, boisseliers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
318	Autres ouvriers sur bois	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
319	Ouvriers sur liège	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
330	Technologues en papier, fabricants de papier	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72

Notes de bas de page ¹⁾²⁾ et abréviations, voir page 173.



Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1 Indépendants ¹⁾	2,3 Directeurs, employés supérieurs	9 Université, haute école	8 Formation supérieure spécialisée	6 Degré secondaire supérieur	5 Ecole professionnelle à plein temps	4 Apprentissage	2,3,1,7 Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	Sans Indication
331	Autres professions de l'industrie du papier et du carton	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
332	Cartonniers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
333	Autres professions de la mise en oeuvre du papier et du carton	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
340	Compositeurs typographes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
341	Imprimeurs offset	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
342	Imprimeurs-typographes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
343	Imprimeurs en héliogravure	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
344	Sérigraphes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
345	Autres imprimeurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
346	Stéréotypeurs, galvanoplastes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
347	Lithographes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
348	Cartographes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
349	Chimigraphes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
350	Photographes de reproduction, photogreveurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
351	Retoucheurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
352	Photographes de laboratoire	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
353	Relieurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
354	Autres professions de la reliure	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
355	Margeurs, receveurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
356	Polycopieurs, photocopistes, tireurs de bleus	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
357	Autres professions des arts graphiques	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
360	Ouvriers de la fabrication du cuir, tanneurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
361	Cordonniers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
362	Professions spéciales de la chaussure	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
363	Autres métiers de la chaussure	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
364	Garnisseurs en carrosserie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
365	Selliers, selliers-tapissiers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72

Notes de bas de page ¹⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1 Indépendants ¹⁾	2,3 Directeurs, employés supérieurs	9 Université, haute école	8 Formation supérieure spécialisée	6 Degré secondaire supérieur	5 Ecole professionnelle à plein temps	4 Apprentissage	2,3,1,7 Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	Sans indication
366	Maroquiniérs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
367	Autres fabricants d'articles en cuir et d'articles de voyage	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
368	Fourreurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
369	Couturiérs en fournures	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
370	Chimistes	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	62
371	Ouvriers d'usine à gaz	10/20/32	42	52	52	72	72	72	82	72
372	Ouvriers d'une raffinerie de pétrole	10/20/32	42	52	52	72	72	72	82	72
373	Autres ouvriers de l'industrie chimique	10/20/32	42	52	52	72	72	72	82	72
380	Ouvriers à la fabrication de fibres artificielles	10/20/32	42	52	52	72	72	72	82	72
381	Ouvriers à la fabrication de matières plastiques	10/20/32	42	52	52	72	72	72	82	72
382	Plasticiens-appareilleurs	10/20/32	42	52	52	72	72	72	82	72
383	Ouvriers à l'usinage des matières plastiques	10/20/32	42	52	52	72	72	72	82	72
384	Vulcanisateurs et fabricants de pneus	10/20/32	42	52	52	72	72	72	82	72
385	Autres ouvriers du traitement du caoutchouc	10/20/32	42	52	52	72	72	72	82	72
390	Tailleurs de pierres	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
391	Marbriers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
392	Sculpteurs sur pierres	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
393	Polisseurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
394	Ouvriers de briqueterie, tuilerie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
395	Céramistes, potiers (métiers d'art)	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
396	Peintres en céramique, verre et porcelaine, décorateurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
397	Autres céramistes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
398	Ouvriers de cimenterie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
399	Cimenteurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
400	Autres ouvriers de fabriques de pierres artificielles	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
401	Souffleurs d'appareils en verre, souffleurs de verre	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
402	Biseauteurs, polisseurs sur verre	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82

Notes de bas de page ¹⁾²⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1 Indépendants ¹⁾	2,3 Directeurs, employés supérieurs	9 Université, haute école	8 Formation supérieure spécialisée	6 Degré secondaire supérieur	5 Ecole professionnelle à plein temps	4 Apprentissage	2,3,1,7 Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	Sans indication
403	Opticiens en instruments	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
404	Vitriers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
405	Autres professions du travail de la pierre, de la terre et du verre	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
410	Fondeurs, ouvriers aux fours à fusion	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
411	Noyauteurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
412	Mouleurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
413	Technologues en fonderie, fondeurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
414	Décapeurs, ébarbeurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
415	Autres professions de la fonderie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
416	Lamineurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
417	Tréfileurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
418	Câbleurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
419	Trempeurs de métaux	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
420	Electroplastés	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
421	Émailleurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
422	Nickeurs, zingueurs et autres ouvriers aux revêtements	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
423	Fraiseurs-raboteurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
424	Perceurs de métaux	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
425	Toumeurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
426	Opérateurs sur machines	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
427	Opérateurs sur machines-outils	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
428	Décolleteurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
429	Aviveurs et polisseurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
430	Affûteurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
431	Armuriers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
432	Etampeurs sur métaux	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
433	Repousseurs-emboutisseurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72

Notes de bas de page ¹⁾²⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	2,3	9	8	6	5	4	2,3,1,7	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, employés supérieurs	Université, haute école	Formation supérieure spécialisée	Degré secondaire supérieur	Ecole professionnelle à plein temps	Apprentissage	Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	
434	Soudeurs à l'autogène	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
435	Soudeurs au chalumeau (sauf ferblantiers)	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
436	Cintreurs, contourneurs, ferrailleurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
437	Maréchaux-forgerons	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
438	Chaudronniers-couteliers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
439	Mécaniciens de machines agricoles	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
440	Autres forgerons	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
441	Outilsseurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
442	Autres outilsseurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
443	Graveurs, faiseurs de timbres en métal	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
444	Traceurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
445	Serruriers-constructeurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
446	Mécaniciens-ajusteurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
447	Chaudronniers sur fer	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
448	Serruriers-tuyauteurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
449	Serruriers, forgerons en carrosserie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
450	Serruriers de construction	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
451	Autres serruriers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
452	Ferblantiers de fabrique	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
453	Tôliers en carrosserie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
454	Ferblantiers (ferblantiers du bâtiment)	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
455	Autres ferblantiers spécialisés	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
456	Monteurs de précision	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
457	Mécaniciens	10/20/32	42	42	52	72	72	72	82	72
458	Mécaniciens de précision	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
459	Mécaniciens sur machines	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
460	Mécaniciens sur machines à écrire	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82

Notes de bas de page ¹²⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1 Indépendants ¹¹⁾	2,3 Directeurs, employés supérieurs	9 Université, haute école	8 Formation supérieure spécialisée	6 Degré secondaire supérieur	5 Ecole professionnelle à plein temps	4 Apprentissage	2,3,1,7 Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	Sans indication
461	Mécaniciens de bicyclettes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
462	Mécaniciens de bicyclettes et motocyclettes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
463	Mécaniciens en automobiles	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
464	Mécaniciens-électriciens	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
465	Mécaniciens-électroniciens	10/20/32	42	42	52	72	72	72	82	82
466	Autres mécaniciens spécialisés	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
467	Opérateurs sur machines de câblerie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
468	Faiseurs et isoleurs de câbles électriques	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
469	Bobineurs en électricité	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
470	Electriciens en radio et télévision	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
471	Monteurs d'appareils électroniques et de télécommunication	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
472	Ouvriers qualifiés des téléphones et des télégraphes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
473	Electriciens d'automobiles	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
474	Monteurs-électriciens	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
475	Autres électriciens	10/20/32	42	42	52	72	72	72	82	82
476	Monteurs en chauffages centraux	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
477	Installateurs sanitaires	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
478	Monteurs-frigoristes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
479	Autres monteurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
480	Autres professions de l'industrie métallurgique, électronique et des machines	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
490	Horlogers-rhailleurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
491	Horlogers complets	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
492	Horlogers-praticiens	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
493	Micromécaniciens	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
494	Micromonteurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
495	Horlogers-régleurs/régleuses	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72

Notes de bas de page ¹¹⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1. Indépendants ¹⁾	2,3 Directeurs, employés supérieurs	9 Université, haute école	8 Formation supérieure spécialisée	6 Degré secondaire supérieur	5 Ecole professionnelle à plein temps	4 Apprentissage	2,3,1,7 Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	Sans Indication
496	Horlogers-pierristes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
497	Autres professions particulières de l'industrie horlogère	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
498	Autres ouvriers de l'industrie horlogère	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
500	Bijoutiers-joailliers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
501	Autres orfèvres	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
502	Graveurs en bijouterie	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
503	Autres professions de l'industrie des bijoux	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
510	Maçons	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
511	Carreleurs (carrelages et revêtements en faïence)	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
512	Poëliers-fumistes et carreleurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
513	Paveurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
514	Ouvriers spécialistes en construction de routes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
515	Métiers de la construction en ciment et en béton	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
516	Parqueteurs (poseurs de planchers)	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
517	Poseurs de revêtements de sols	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
518	Asphalteurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
519	Couvreurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
520	Plâtriers, stucateurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
521	Plâtriers-peintres	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
522	Calorifugeurs-tôliers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
523	Mineurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
524	Manoeuvres du bâtiment, terrassiers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
525	Autres professions en rapport avec la construction	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
530	Peintres en bâtiments, peintres-tapissiers	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
531	Peintres en lettres, d'affiches, de décors, de théâtre	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
532	Peintres en voitures	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
533	Autres peintres au pistolet	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82

Notes de bas de page ¹²⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1 Indépendants ¹⁾	2,3 Directeurs, employés supérieurs	9 Université, haute école	8 Formation supérieure spécialisée	6 Degré secondaire supérieur	5 Ecole professionnelle à plein temps	4 Apprentissage	2,3,1,7 Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	Sans indication
534	Autres professions en rapport avec la peinture	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
540	Bandagistes, orthopédistes	10/20/34	44	44	54	64	64	64	84	64
541	Techniciens pour dentistes	10/32	42	52	52	72	72	72	72	52
542	Fabricants et accordeurs d'instruments de musique	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
543	Ouvriers à la fabrication de phonographes, de boîtes à musique	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
544	Vanniers et canneurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
545	Brossiers et lieurs de balais	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
546	Maquettistes, modeleurs	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
547	Autres ouvriers occupés à la production ou à la réparation	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
600	Architectes	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
601	Agents de planification locale, régionale, nationale	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
602	Ingénieurs du bâtiment	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
603	Ingénieurs en machines, ingénieurs des procédés	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
604	Ingénieurs de fabrication	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
605	Ingénieurs-électriciens	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
606	Ingénieurs-forestiers	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
607	Ingénieurs-agronomes	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
608	Ingénieurs-géomètres, arpenteurs	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
609	Autres ingénieurs	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
610	Architectes (ingénieurs du bâtiment ETS)	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
611	Ingénieurs-géomètres	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
612	Architectes-paysagistes, urbanistes	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
613	Ingénieurs en génie civil	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
614	Ingénieurs en machines et véhicules	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	52
615	Ingénieurs en chauffage, en ventilation et en climatisation	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	52
616	Ingénieurs en microtechnique	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	52
617	Ingénieurs électriciens et ingénieurs-électroniciens	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	52

Notes de bas de page ¹⁾²⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	2,3	9	8	6	5	4	2,3,1,7	Sans Indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, employés supérieurs	Université, haute école	Formation supérieure spécialisée	Degré secondaire supérieur	Ecole professionnelle à plein temps	Apprentissage	Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	
618	Ingénieurs agricoles (ETS)	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	52
619	Ingénieurs-typographes	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	52
620	Chimistes ETS (ingénieurs chimistes)	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	52
621	Autres ingénieurs	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	42
630	Techniciens de fabrication	10/32	42	52	52	62	62	62	82	52
631	Techniciens-typographes	10/32	42	52	52	62	62	62	82	52
632	Techniciens-électriciens	10/32	42	52	52	62	62	62	82	52
633	Techniciens électroniciens	10/32	42	52	52	62	62	62	82	52
634	Techniciens du bâtiment et du génie civil	10/32	42	52	52	62	62	62	82	52
635	Techniciens-mécaniciens	10/32	42	52	52	62	62	62	82	52
636	Techniciens de menuiserie métallique	10/32	42	52	52	62	62	62	82	52
637	Techniciens en horlogerie, microtechniciens	10/32	42	52	52	62	62	62	82	52
638	Techniciens en textiles	10/32	42	52	52	62	62	62	82	52
639	Autres techniciens	10/32	42	52	52	62	62	62	82	52
640	Dessinateurs du bâtiment et du génie civil	10/32	42	52	52	62	62	62	82	62
641	Dessinateurs-géomètres	10/32	42	52	52	62	62	62	82	62
642	Dessinateurs en machines	10/32	42	52	52	62	62	62	82	62
643	Dessinateurs de constructions métalliques	10/32	42	52	52	62	62	62	82	62
644	Dessinateurs de menuiserie métallique	10/32	42	52	52	62	62	62	82	62
645	Dessinateurs-électriciens	10/32	42	52	52	62	62	62	82	62
646	Dessinateurs en chauffage	10/32	42	52	52	62	62	62	82	62
647	Dessinateurs en installations sanitaires	10/32	42	52	52	62	62	62	82	62
648	Dessinateurs-ensembliers	10/32	42	52	52	62	62	62	82	62
649	Dessinateurs d'installations de ventilation	10/32	42	52	52	62	62	62	82	62
650	Autres dessinateurs techniques	10/32	42	52	52	62	62	62	82	62
651	Chefs d'entreprises techniques	10/20/32	42	42	42	42	42	42	42	42
652	Contremaîtres (s.a.i.)	90	42	52	52	52	52	52	52	52

Notes de bas de page ¹⁾²⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	2,3	9	8	6	5	4	2,3,1,7	Sans Indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, employés supérieurs	Université, haute école	Formation supérieure spécialisée	Degré secondaire supérieur	Ecole professionnelle à plein temps	Apprentissage	Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	
653	Employés de laboratoire (sauf ceux des laboratoires de médecine ou de photographie)	10/32	42	52	52	62	62	62	82	62
654	Aides de laboratoires, laborantins (sauf ceux des laboratoires de médecine ou de photographie)	10/32	42	52	52	62	62	62	82	62
655	Constructeurs (sauf ingénieurs, techniciens)	10/32	42	52	52	62	62	62	82	82
656	Machinistes	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
657	Surveillants de machines et d'installations	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
658	Chauffeurs de chaudières	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
659	Employés de stations-service	33	43	53	53	63	63	63	83	83
660	Conducteurs de travaux	10/32	42	52	52	62	62	62	82	52
661	Conducteurs de grues	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
662	Autres conducteurs de machines pour la construction	10/32	42	52	52	72	72	72	82	72
663	Régleurs de tours automatiques, ajusteurs de machines (sauf machines textiles)	10/32	42	52	52	72	72	72	82	82
664	Opérateurs de cinéma	10/34	44	54	54	64	64	64	84	64
665	Autres experts et conseillers techniques	10/20/32	42	42	52	62	62	62	82	62
670	Chefs d'entreprise, directeurs et gérants (économie privée) ²⁾	*	*	-	-	-	-	-	-	-
671	Fonctionnaires supérieurs de l'administration et des entreprises publiques ²⁾	-	*	-	-	-	-	-	-	-
672	Secrétaires d'association, fonctionnaires de parti	90	44	44	44	44	44	44	44	44
680	Employés de commerce	10/33	43	53	53	63	63	63	83	63
681	Employés de bureau	10/33	43	53	53	63	63	63	83	63
682	Autres personnels de bureau (formation accélérée)	10/33	43	53	53	63	63	63	83	63
683	Comptables	10/33	43	53	53	63	63	63	83	63
684	Caissiers	10/33	43	53	53	63	63	63	83	63
685	Calculateurs	90	42	52	52	62	62	62	82	82
686	Correspondanciers	10/33	43	53	53	63	63	63	83	63

Notes de bas de page ¹⁾²⁾ et abréviations, voir page 173.



Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	2,3	9	8	6	5	4	2,3,1,7	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, employés supérieurs	Université, haute école	Formation supérieure spécialisée	Degré secondaire supérieur	Ecole professionnelle à plein temps	Apprentissage	Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	
687	Secrétaires de réception, employés de bureau de voyage	10/33	43	53	53	63	63	63	83	63
688	Correcteurs	10/33	43	53	53	63	63	63	83	63
689	Programmeurs	10/20/33	43	43	53	63	63	63	83	63
690	Opérateurs sur ordinateurs	10/33	43	53	53	63	63	63	83	63
691	Mécanographes (perforeuses)	10/33	43	53	53	63	63	63	83	63
692	Autres professions concernant l'informatique	10/20/33	43	43	53	63	63	63	83	83
700	Acheteurs	10/33	43	53	53	63	63	63	83	83
701	Surveillants des ventes	10/33	43	53	53	63	63	63	83	63
702	Employés de commerce de détail	10/33	43	53	53	63	63	63	83	63
703	Vendeurs	10/33	43	53	53	63	63	63	83	63
704	Aides en pharmacie	90	44	54	54	54	64	64	84	64
705	Libraires, éditeurs-libraires	10/33	43	53	53	63	53	63	83	63
706	Droguistes	10/33	43	53	53	63	53	63	83	63
707	Marchands de biens immobiliers	10/20/33	43	43	53	63	53	63	83	43
708	Marchands de bétail	10/33	43	53	53	63	63	63	83	83
709	Voyageurs de commerce et représentants	10/33	43	53	53	63	63	63	83	83
710	Pompistes	10/33	43	53	53	63	63	63	83	83
711	Vendeurs de jouaux	10/33	43	53	53	63	63	63	83	83
712	Colporteurs	10/33	43	53	53	63	63	63	83	83
713	Autres marchands ambulants	10/33	43	53	53	63	63	63	83	83
714	Autres commerçants en gros et de détail	10/33	43	53	53	63	63	63	83	83
720	Inspecteurs et agents d'assurances	10/33	43	53	53	63	53	63	63	63
721	Intermédiaires, prêteurs, courtiers	10/20/33	43	43	53	63	53	63	63	63
722	Publicitaires	10/20/33	43	43	53	63	53	63	83	83
723	Spécialistes en relations publiques	10/20/33	43	43	53	63	53	63	83	83
724	Conseillers fiscaux, agents fiduciaires et agents d'affaires	10/20/33	43	43	53	63	53	63	83	83
725	Réviseurs-comptables	10/20/33	43	43	53	63	53	63	63	63

Notes de bas de page ¹⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	2,3	9	8	6	5	4	2,3,1,7	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, employés supérieurs	Université, haute école	Formation supérieure spécialisée	Degré secondaire supérieur	Ecole professionnelle à plein temps	Apprentissage	Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	
726	Autres services	10/20/33	43	43	53	63	53	63	83	83
730	Mécaniciens de locomotives	90	43	53	53	73	73	73	73	73
731	Conducteurs de tramways	90	43	53	53	73	73	73	83	73
732	Conducteurs d'installations de transport spéciales	10/33	43	53	53	73	73	73	8373	
733	Conducteurs de poids lourds, chauffeurs	10/33	43	53	53	73	73	73	73	73
734	Cochers et charretiers	10/33	43	73	73	73	73	73	83	83
735	Capitaines, officiers de bateau	10/33	43	53	53	53	53	53	73	73
736	Autres conducteurs de bateaux et de canots	10/33	43	73	73	73	73	73	83	83
737	Pilotes	10/20/33	43	43	53	53	53	53	90	53
740	Chefs de gare	90	44	54	54	54	54	54	54	54
741	Employés de gare	90	44	54	54	64	64	64	84	64
742	Chefs de train	90	44	54	54	54	54	64	64	64
743	Contrôleurs de train	90	44	54	54	64	64	64	84	64
744	Contrôleurs de tramway ou d'autobus	90	44	54	54	64	64	64	84	64
745	Convoyeurs (gardes-freins)	90	43	53	53	73	73	73	83	83
746	Aiguilleurs de pavillon et aiguilleurs	90	43	53	53	73	73	73	83	83
747	Ouvriers aux manoeuvres	90	43	53	53	73	73	73	83	83
748	Gardes-barrières	90	43	53	53	73	73	73	83	83
749	Cantonniers de la voie ferrée	90	43	53	53	73	73	73	83	83
750	Autres employés d'exploitation de chemins de fer	90	43	53	53	73	73	73	83	83
751	Matelots	90	43	53	53	73	73	73	83	83
752	Autres professions des transports par eau	10/33	43	53	53	73	73	73	83	83
753	Cadres et surveillants de la navigation aérienne	90	43	53	53	53	53	53	90	53
754	Employés des transports aériens	90	43	53	53	63	63	63	83	63
755	Autres professions de la navigation aérienne	90	43	53	53	63	63	63	83	63
760	Employés de guichet, de bureau et de distribution des PTT	90	43	53	53	63	63	63	83	63
761	Buralistes postaux (directeurs d'un bureau de poste auxiliaire)	90	43	53	53	53	53	53	53	53

Notes de bas de page ¹²⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	2,3	9	8	6	5	4	2,3,1,7	Sans Indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, employés supérieurs	Université, haute école	Formation supérieure spécialisée	Degré secondaire supérieur	Ecole professionnelle à plein temps	Apprentissage	Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	
762	Facteurs postaux	90	44	54	54	64	64	64	84	64
763	Employés postaux en uniforme	90	44	54	54	64	64	64	84	64
764	Garçons de bureau, huissiers	90	43	43	53	63	63	63	83	63
765	Téléphonistes	90	43	53	53	63	63	63	83	63
766	Télégraphistes, radiotélégraphistes	90	43	53	53	63	63	63	83	63
770	Ouvriers des transports et de l'expédition	10/33	43	53	53	73	73	73	83	73
771	Porteurs	10/33	43	53	53	73	73	73	83	83
772	Garçons de courses	10/33	43	53	53	73	73	73	83	83
773	Autres professions des transports	10/33	43	53	53	73	73	73	83	73
780	Restaurateurs, hôteliers	10/20/34	44	44	54	54	54	54	54	54
781	Propriétaires et maîtres de pensions privées	10/20/34	44	44	54	54	54	54	54	54
782	Directeurs de home	10/20/34	44	44	54	54	54	54	54	54
783	Surveillants dans le service de maison et les services similaires	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
784	Assistants d'hôtel	10/34	44	54	54	64	54	64	84	84
785	Dames de buffet	10/34	44	54	54	64	54	64	84	84
786	Maîtres d'hôtel, chefs de service	90	44	54	54	64	54	64	84	64
787	Garçons de café, serveuses	90	44	54	54	64	54	64	84	64
788	Stewards, hôtesses	90	44	54	54	64	54	64	84	64
789	Personnel de bar	90	44	54	54	64	54	64	84	64
790	Cuisiniers	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
791	Personnel auxiliaire de cuisine, de buffet et d'office	90	44	54	54	64	54	64	84	84
792	Concierges, portiers d'hôtel	90	44	54	54	64	54	64	84	84
793	Femmes de chambres, valets de chambre	90	44	54	54	64	54	64	84	84
794	Lingères	90	44	54	54	64	54	64	84	84
795	Gouvemantes de ménage	10/34	44	54	54	64	54	64	84	84
796	Employés de maison	90	44	54	54	64	54	64	84	84
797	Gardes-malades	10/34	44	54	54	64	54	64	84	84

Notes de bas de page ¹⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1 Indépendants ¹⁾	2,3 Directeurs, employés supérieurs	9 Université, haute école	8 Formation supérieure spécialisée	6 Degré secondaire supérieur	5 Ecole professionnelle à plein temps	4 Apprentissage	2,3,1,7 Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	Sans indication
798	Bonnes d'enfants	10/34	44	54	54	64	54	64	84	84
799	Autres professions de l'industrie hôtelière et du service de maison	10/34	44	54	54	64	54	64	84	84
800	Ramoneurs	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
801	Nettoyeurs de locaux et d'immeubles	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
802	Concierges, portiers (sauf d'hôtel)	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
803	Sacristains, marguilliers	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
804	Blanchisseurs, blanchisseuses	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
805	Teinturiers, nettoyeurs à sec	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
806	Repasseuses, blanchisseur(euses)	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
807	Autres travaux de nettoyage	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
810	Ouvriers des pompes funèbres	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
811	Balayeurs de rues	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
812	Enlèvement et récupération des ordures	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
813	Autres professions concernant l'hygiène publique	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
820	Coiffeurs	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
821	Esthéticiens, esthéticiennes	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
822	Manucures, pédicures	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
823	Autres professions concernant les soins corporels	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
830	Juges, procureurs	90	44	44	44	44	44	44	44	44
831	Greffiers, substituts	90	44	44	54	54	54	54	54	44
832	Avocats	10/20	44	44	54	54	54	54	54	44
833	Notaires	10/20	44	44	54	54	54	54	54	44
834	Autres représentants et conseillers juridiques	10/20	44	44	54	54	54	54	54	54
840	Militaires de carrière	90	44	44	54	64	64	64	84	84
841	Agents et assistantes de police	90	44	44	54	64	64	64	84	84
842	Pompiers de profession	90	44	44	54	64	64	64	84	84
843	Agents d'organisations de sécurité, veilleurs de nuit	10/20/34	44	44	54	64	64	64	84	84

Notes de bas de page ¹⁾²⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1 Indépendants ¹⁾	2,3 Directeurs, employés supérieurs	9 Université, haute école	8 Formation supérieure spécialisée	6 Degré secondaire supérieur	5 Ecole professionnelle à plein temps	4 Apprentissage	2,3,1,7 Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	Sans indication
844	Autres professions afférentes à la sûreté et au maintien de l'ordre	10/20/34	44	44	54	64	64	64	84	84
850	Médecins	10/20	44	44	54	54	54	54	54	54
851	Dentistes	10/20	44	44	54	54	54	54	54	54
852	Vétérinaires	10/20	43	43	53	53	53	53	53	53
853	Pharmaciens	10/20	44	44	54	54	54	54	54	54
854	Chiropracteurs	10/20/34	44	44	54	64	54	64	84	64
855	Opticiens, laborantins en optique	10/20/34	44	44	54	64	54	64	84	64
856	Diététiciens, assistants en diététique	10/20/34	44	44	54	64	54	64	84	64
857	Physiothérapeutes, ergothérapeutes	10/34	44	54	54	64	54	64	64	64
858	Guérisseurs	10/34	44	54	54	64	54	64	64	64
859	Masseurs	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
860	Sages-femmes	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
861	Infirmières en hygiène maternelle et pédiatrie, nurses, puéricultrices	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
862	Infirmières communales	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
863	Infirmiers, infirmières en psychiatrie	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
864	Infirmiers et infirmières diplômé(e)s en soins généraux	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
865	Infirmiers, infirmières	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
866	Aides d'hôpitaux	10/34	44	54	54	64	54	64	84	84
867	Employés et aides de laboratoires médicaux	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
868	Assistants radiologistes	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
869	Aides de médecins ou de dentistes	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
870	Hygiénistes dentaires	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
871	Autres soins médicaux	10/34	44	54	54	64	54	64	84	64
880	Chimistes (universitaires)	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
881	Chimistes et ingénieurs en denrées alimentaires	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
882	Physiciens	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54

Notes de bas de page ¹²² et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1 Indépendants ¹¹	2,3 Directeurs, employés supérieurs	9 Université, haute école	8 Formation supérieure spécialisée	6 Degré secondaire supérieur	5 Ecole professionnelle à plein temps	4 Apprentissage	2,3,1,7 Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	Sans indication
883	Météorologues, astronomes, géologues, géographes	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
884	Biologistes	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
885	Mathématiciens	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
886	Analystes de systèmes (informaticiens) analystes-informaticiens	10/20/33	43	43	53	53	53	63	83	63
887	Statisticiens	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
888	Economistes spécialistes de l'étude des marchés	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
889	Ecrivains	10/20/33	43	43	53	53	53	63	83	63
890	Rédacteurs, journalistes	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
891	Bibliothécaires, archivistes, conservateurs	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
892	Historiens, archéologues, ethnologues	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
893	Psychologues, psychothérapeutes	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
894	Sociologues, politologues	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
895	Personnes s'occupant du personnel	10/20/33	43	43	53	63	63	63	83	53
896	Conseillers d'orientation professionnelle	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
897	Traducteurs	10/20/33	43	43	53	63	63	63	83	53
898	Autres professions scientifiques et professions assimilées	10/20/34	44	44	54	54	54	64	84	54
900	Artistes sculpteurs	10/34	44	54	54	64	54	64	64	64
901	Artistes peintres	10/34	44	54	54	64	54	64	64	64
902	Artisans d'art (s.a.i.)	10/32	42	52	52	72	52	72	82	72
903	Graphistes, dessinateurs des arts graphiques	10/34	44	54	54	64	54	64	64	64
904	Architectes-ensembliers	10/32	42	52	52	72	52	72	82	72
905	Décorateurs-étalagistes	10/32	42	52	52	72	52	72	82	72
906	Photographes, cameramen	10/34	44	54	54	64	54	64	64	64
907	Compositeurs, musiciens	10/34	44	54	54	64	54	64	64	64
908	Chanteurs	10/34	44	54	54	64	54	64	64	64
909	Danseurs, maîtres de danse	10/34	44	54	54	64	54	64	64	64
910	Acteurs	10/34	44	54	54	64	54	64	64	64

Notes de bas de page ^{11,27} et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1 Indépendants ¹⁾	2,3 Directeurs, employés supérieurs	9 Université, haute école	8 Formation supérieures spécialisée	6 Degré secondaire supérieur	5 Ecole professionnelle à plein temps	4 Apprentissage	2,3,1,7 Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	Sans indication
911	Régisseurs de théâtre	10/34	44	54	54	64	54	64	64	64
912	Artistes	10/34	44	54	54	64	54	64	64	64
913	Forains	10/33	43	53	53	63	63	63	83	83
914	Mannequins, dressmen	10/34	44	54	54	64	64	64	84	84
915	Autres professions artistiques et professions assimilées	10/34	44	54	54	64	54	64	64	64
920	Professeurs d'université	10/20	44	44	54	54	54	54	54	44
921	Professeurs au collège	10/20/34	44	44	54	54	54	54	90	54
922	Maîtres d'école secondaire	10/20/34	44	44	54	54	54	54	90	54
923	Instituteurs (école primaire)	10/20/34	44	44	54	54	54	54	90	54
924	Maîtres d'école professionnelle	10/20/34	44	44	54	54	54	54	54	54
925	Educateurs spécialisés, pédagogues thérapeutiques	10/20/34	44	44	54	54	54	54	54	54
926	Professeurs de musique et de chant	10/20/34	44	44	54	54	54	54	54	54
927	Maîtres de dessin	10/20/34	44	44	54	54	54	54	54	54
928	Professeurs d'éducation physique	10/20/34	44	44	54	54	54	54	54	54
929	Maîtres de conduite (auto-école)	10/34	44	54	54	74	74	74	74	74
930	Maîtres privés	10/20/34	44	44	54	54	54	54	54	54
931	Jardiniers d'enfants	10/34	44	54	54	54	54	64	64	54
932	Directrices de crèches, directrices de garderies	10/20/34	44	44	54	54	54	54	54	54
933	Educateurs spécialisés	10/20/34	44	44	54	54	54	54	64	54
934	Autres enseignants et moniteurs	10/20/34	44	44	54	54	54	54	64	54
940	Ecclesiastiques, curés, pasteurs	10/20/34	44	44	54	54	54	54	54	54
941	Autres assistances spirituelles	10/20/34	44	44	54	64	54	64	64	64
942	Salutistes	10/20/34	44	44	54	54	54	64	64	64
943	Assistants sociaux	10/34	44	54	54	54	54	54	64	54
950	Guides de montagne, guides touristiques	10/34	44	54	54	64	54	54	64	64
951	Sportifs professionnels	10/34	44	54	54	64	54	54	64	64
953	Gardiens de vêtements (dames de vestiaires)	10/33	43	53	53	63	63	63	83	83

Notes de bas de page ¹⁾²⁾ et abréviations, voir page 173.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1980

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession		Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1 Indépendants ¹⁾	2,3 Directeurs, employés supérieurs	9 Université, haute école	8 Formation supérieure spécialisée	6 Degré secondaire supérieur	5 Ecole professionnelle à plein temps	4 Apprentissage	2,3,1,7 Degré secondaire inférieur, école primaire, aucune formation ou autre formation générale	Sans Indication
954	Contrôleurs et trieurs de marchandises	10/33	43	53	53	63	63	63	83	83
955	Gérants de matériels, magasiniers	10/33	43	53	53	63	63	63	83	83
956	Emballleurs, étiqueteurs	10/33	43	53	53	63	63	63	83	83
957	Manoeuvres, journaliers (activité non précisée)	90	90	90	90	90	90	90	90	90
960	Membres d'une communauté religieuse ou d'une congrégation (s.a.i.)	10/20/34	44	44	54	64	54	64	64	64
961	Employés et ouvriers dont la profession est insuffisamment précisée	90	90	90	90	90	90	90	90	90

¹⁾ Le code 10 se réfère aux indépendants, dont l'entreprise occupe plus de 19 personnes; le code 20 se rapporte à des indépendants diplômés d'une haute école, dont l'entreprises occupe moins de 20 personnes; les codes 31 - 34 se réfèrent aux indépendants sans diplôme d'une haute école, dont l'entreprise occupe moins de 20 personnes.

²⁾ Un procédé spécial a été utilisé selon le modèle de programmation. La documentation peut être consultée auprès de l'Office fédéral de la statistique.

Abréviations:

s.a.i. = sans autres indications / n.c.a. = non classés ailleurs

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	4	5	7	6	5	4	3	2,1,8	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, cadres supérieurs	Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	Haute école, université	Ecole professionnelle supérieure	Formation professionnelle supérieure	Maturité	Formation professionnelle	Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	
111.01	Agriculteurs	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
111.02	Aides agricoles	10/31	90	51	51	51	51	71	71	81	71
111.03	Autres professions de l'agriculture (spa)	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
112.01	Arboriculteurs	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
112.02	Viticulteurs	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
112.03	Marâchers	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
113.01	Éleveurs et gardiens de grand bétail et d'équidés	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
113.02	Éleveurs et gardiens de petit bétail et de petits animaux	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
113.03	Aviculteurs (epa)	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
113.04	Pisciculteurs (epa)	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
113.05	Autres professions de gardiennage d'animaux	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
114.01	Professions de l'horticulture (epa)	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
114.02	Fleuristes	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
115.01	Gardes forestiers	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
115.02	Bûcherons, forestiers bûcherons et ouvriers sylvicoles	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
115.03	Professions en rapport avec la chasse et gardes-chasse	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
115.04	Professions en rapport avec la pêche	10/31	41	51	51	51	51	71	71	81	71
211.01	Professions de la conservation des aliments	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
211.02	Bouchers, charcutiers	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
211.03	Boulangers, pâtisseries et confiseurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
211.04	Professions de la production industrielle de denrées alimentaires, de boissons et de tabacs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
211.05	Fromagers et laitiers	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
211.06	Meuniers	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
211.07	Autres professions en rapport avec la production alimentaire	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
212.01	Brasseurs et malteurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82

Notes de bas de page ¹⁾²⁾ et abréviations, voir page 190.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						Sans Indication
		1	4	5	7	6	5	4	3	2,1,8	
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, cadres supérieurs	Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	Haute école, université	Ecole professionnelle supérieure	Formation professionnelle supérieure	Maturité	Formation professionnelle	Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	
212.02	Cavistes et technologues en boissons	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
212.03	Autres professions de la production de boissons	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
213.01	Professions de la manufacture de tabac, cigares et cigarettes	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
214.01	Testeurs de denrées alimentaires et dégustateurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
221.01	Professions du filage	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
221.02	Professions du tissage	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
221.03	Professions de la finition et de la teinture de textiles	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
221.04	Autres professions de la production de textiles	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
222.01	Tailleurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
222.02	Couseurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
222.03	Brodeurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
222.04	Autres professions dans le domaine traitements de produits textiles	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
223.01	Tanneurs, fabricants de cuir	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
223.02	Cordonniers et autres métiers de l'industrie de la chaussure	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
223.03	Selliers	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
223.04	Autres métiers de cuir	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
223.05	Pelletiers et fourreurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
231.01	Maçons	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
231.02	Bétonneurs, cimentiers de la construction (epa)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
231.03	Charpentiers	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
231.04	Constructeurs de routes	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
231.05	Paveurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
231.06	Constructeurs de tunnels, mineurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
231.07	Autres professions de l'industrie du bâtiment	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
232.01	Poseurs de revêtements de sols, parqueteurs et carreleurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
232.02	Couvreurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72

Notes de bas de page ¹⁾²⁾³⁾ et abréviations, voir page 190.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	4	5	7	6	5	4	3	2,1,8	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, cadres supérieurs	Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	Haute école, université	Ecole professionnelle supérieure	Formation professionnelle supérieure	Maturité	Formation professionnelle	Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	
232.03	Gypseurs, plâtriers, stucateurs et activités connexes	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
232.04	Peintres, tapissiers	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
232.05	Installateurs et monteurs d'installations de chauffage et de ventilation	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
232.06	Ferblantiers du bâtiment	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
232.07	Isoteurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
232.08	Professions de la construction de cheminées d'intérieur et de poêles de faïence, poêliers-fumistes	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
232.09	Vitriers	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
232.10	Installateurs et monteurs-électriciens	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
232.11	Installateurs et monteurs sanitaires	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
232.12	Autres professions de l'aménagement et du parachèvement	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
241.01	Mineurs de fond	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
241.02	Carrieres, fendeurs de pierres	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
241.03	Professions de l'extraction de pétrole, terre, gravier et sable et autres professions de l'extraction des produits du sous-sol	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
242.01	Equarrisseurs et tailleurs de pierres	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
242.02	Autres travaux de la pierre et polisseurs de pierres	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
243.01	Ouvriers de briqueterie, tuilerie	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
243.02	Fabricants d'articles en pierre artificielle ou en ciment	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
244.01	Souffleurs de verre et d'appareils en verre	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
244.02	Opticiens d'instruments	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
244.03	Biseauteurs, polisseurs sur verre (epa)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
244.04	Métiers de l'industrie et du traitement de la céramique	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
251.01	Fondeurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
251.02	Mouleurs-fondeurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82

Notes de bas de page ¹⁾²⁾³⁾ et abréviations, voir page 190.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	4	5	7	6	5	4	3	2,1,8	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, cadres supérieurs	Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	Haute école, université	Ecole professionnelle supérieure	Formation professionnelle supérieure	Maturité	Formation professionnelle	Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	
251.03	Noyauteurs, mouleurs de fonderie	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
251.04	Autres métiers de la production de métaux	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
252.01	Professions de la seconde transformation des métaux sans enlèvement de copeaux	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
252.02	Galvaniseurs et professions de l'affinage de surfaces métalliques	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
252.03	Meuleurs et polisseurs sur métaux	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
252.04	Conducteurs de machines-outils	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
252.05	Fraiseurs et raboteurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
252.06	Perceurs sur métaux	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
252.07	Toumeurs industriels (sur métaux)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
252.08	Décolleteurs, faiseurs de vis	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
252.09	Autres ouvriers travaillant à la seconde transformation des métaux avec enlèvement de copeaux	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
253.01	Soudeurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
253.02	Autres professions de l'assemblage de métaux	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
253.03	Constructeurs d'appareils industriels	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
253.04	Ferblantiers dans l'industrie	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
253.05	Forgerons (spa)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
253.06	Serruriers en constructions métalliques	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
253.07	Serruriers-constructeurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
253.08	Serruriers (spa)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
253.09	Autres professions de l'usinage de métaux	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
254.01	Mécaniciens	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
254.02	Mécaniciens de précision et micromécaniciens	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
254.03	Serruriers et monteurs sur machines (epa)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
254.04	Mécaniciens de montage et d'entretien et autres mécaniciens	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82

Notes de bas de page ¹⁾²⁾³⁾ et abréviations, voir page 190.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	4	5	7	6	5	4	3	2,1,8	Sans Indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, cadres supérieurs	Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	Haute école, université	Ecole professionnelle supérieure	Formation professionnelle supérieure	Maturité	Formation professionnelle	Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	
254.05	Autres monteurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
255.01	Electriciens sur véhicules (voitures, etc.)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
255.02	Electromécaniciens	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
255.03	Electroniciens (radio/TV/audio/vidéo)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
255.04	Electriciens de réseau et monteurs de câbles	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
255.05	Bobineurs (epa)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
255.06	Autres électriciens (spa)	10/20/32	42	52	42	52	52	72	72	82	82
255.07	Professions de l'électronique	10/20/32	42	52	42	52	52	72	72	82	82
255.08	Monteurs d'appareils électroniques et de télécommunication	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
255.09	Monteurs du téléphone et des télégraphes	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
256.01	Horlogers	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
256.02	Autres professions de l'horlogerie	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
257.01	Professions de la construction de véhicules (terre, eau, air)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
257.02	Mécaniciens en automobiles	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
257.03	Mécaniciens de motocyclettes et de bicyclettes	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
257.04	Mécaniciens de machines agricoles, de machines de chantier et de petits appareils	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
257.05	Vernisseurs industriels et peintres en automobiles	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
257.06	Pompistes, personnel de station-service (spa)	33	43	53	53	53	53	63	63	83	83
261.01	Scieurs, découpeurs de bois	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
261.02	Tourneurs sur bois et matériaux assimilés	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
261.03	Ebénistes	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
261.04	Menuisiers du bâtiment	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
261.05	Autres menuisiers	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
261.06	Professions de la fabrication d'objets en liège, d'objets de vannerie et d'objets tressés	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
261.07	Autres professions du façonnage du bois	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72

Notes de bas de page ¹⁾²⁾ et abréviations, voir page 190.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	4	5	7	6	5	4	3	2,1,8	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, cadres supérieurs	Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	Haute école, université	Ecole professionnelle supérieure	Formation professionnelle supérieure	Maturité	Formation professionnelle	Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	
262.01	Teinteurs, polisseurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
262.02	Autres professions du traitement de la surface du bois	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
263.01	Professions de la fabrication du papier et du carton (epa)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
263.02	Autres professions du traitement du papier et du carton	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
271.01	Typographes (epa)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
271.02	Lithographes	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
271.03	Photographes de reproduction	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
271.04	Autres professions des arts graphiques et de la mise en page	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
272.01	Imprimeurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
272.02	Professions de la reproduction et de la photocopie	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
273.01	Relieurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
273.02	Autres professions de la reliure	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
281.01	Laborantins en chimie et laborantins (spa)	10/32	42	52	52	52	62	62	62	82	62
281.02	Opérateurs en chimie	10/20/32	42	52	42	52	62	62	62	82	62
281.03	Photographes de laboratoire	10/32	42	52	52	52	62	62	62	82	62
281.04	Autres professions du traitement et de la fabrication de produits chimiques	10/20/32	42	52	42	52	52	72	72	82	62
282.01	Professions de la fabrication et du traitement des matières plastiques	10/20/32	42	52	42	52	52	72	72	82	72
282.02	Professions du travail du caoutchouc	10/20/32	42	52	42	52	52	72	72	82	72
291.01	Architectes	10/20/32	42	42	42	52	62	62	62	82	42
291.02	Ingénieurs en informatique	10/20/32	42	42	42	52	62	62	62	82	42
291.03	Ingénieurs du bâtiment	10/20/32	42	42	42	52	62	62	62	82	42
291.04	Ingénieurs en machines et procédés	10/20/32	42	42	42	52	62	62	62	82	42
291.05	Ingénieurs en installations de chauffage, d'aération et de climatisation	10/20/32	42	42	42	52	62	62	62	82	42
291.06	Ingénieurs-électriciens	10/20/32	42	42	42	52	62	62	62	82	42

Notes de bas de page ¹⁾²⁾³⁾ et abréviations, voir page 190.



Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	4	5	7	6	5	4	3	2,1,8	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, cadres supérieurs	Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	Haute école, université	Ecole professionnelle supérieure	Formation professionnelle supérieure	Maturité	Formation professionnelle	Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	
291.07	Ingénieurs en microtechnique et électronique	10/20/32	42	42	42	52	52	62	62	82	42
291.08	Ingénieurs forestiers	10/20/32	42	42	42	52	52	62	62	82	42
291.09	Ingénieurs agronomes, agronomes	10/20/32	42	42	42	52	52	62	62	82	42
291.10	Ingénieurs du génie rural, géomètres	10/20/32	42	42	42	52	52	62	62	82	42
291.11	Ingénieurs-chimistes et ingénieurs en technologie alimentaire	10/20/32	42	42	42	52	52	62	62	82	42
291.12	Autres ingénieurs	10/20/32	42	42	42	52	52	62	62	82	42
292.01	Techniciens-électriciens	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	52
292.02	Techniciens en électronique	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	52
292.03	Techniciens en bâtiment et génie civil, chefs de chantier	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	52
292.04	Techniciens en machines	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	52
292.05	Techniciens de l'industrie textile	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	52
292.06	Techniciens en télécommunication	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	52
292.07	Autres techniciens	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	52
293.01	Dessinateurs en bâtiment et en génie civil	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	62
293.02	Dessinateurs-géomètres	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	62
293.03	Dessinateurs techniques	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	62
293.04	Dessinateurs en constructions métalliques	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	62
293.05	Dessinateurs de machines	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	62
293.06	Dessinateurs en installations	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	62
293.07	Dessinateurs d'intérieurs	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	62
293.08	Dessinateurs-électriciens	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	62
293.09	Autres professions du dessin technique	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	62
294.01	Chefs d'exploitations techniques (sip)	10/20/32	42	42	42	42	42	42	42	42	42
294.02	Experts de la production	90	42	52	52	52	52	62	62	82	82
294.03	Contremaîtres (sip)	90	42	52	52	52	52	52	52	52	52
294.04	Conducteurs d'appareils de mesure techniques	10/32	42	52	52	52	52	62	62	82	62
294.05	Autres ouvriers qualifiés et utilisateurs techniques	10/20/32	42	42/52	42	52	52	62	62	82	82

Notes de bas de page ¹⁾²⁾³⁾ et abréviations, voir page 190.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	4	5	7	6	5	4	3	2,1,8	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, cadres supérieurs	Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	Haute école, université	Ecole professionnelle supérieure	Formation professionnelle supérieure	Maturité	Formation professionnelle	Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	
295.01	Machinistes d'instruments de production d'énergie	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
295.02	Machinistes du bâtiment (epa)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
295.03	Grutiers	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
295.04	Machinistes sur bois	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
295.05	Autres machinistes	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
295.06	Chauffeurs de chaudières	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
295.07	Surveillants de machines et d'installations, réviseurs de citernes	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
311.01	Acheteurs	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	83
311.02	Vendeurs, employés du commerce de détail	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	63
311.03	Caissiers	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	63
311.04	Libraires, éditeurs	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	63
311.05	Droguistes	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	63
311.06	Marchands d'animaux	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	83
311.07	Autres professions de la vente	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	63
311.08	Représentants, voyageurs de commerce	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	83
311.09	Autres commerçants et négociants	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	83
321.01	Professions bancaires (spa)	10/33	43	53	53	53	53	63	63	63	63
321.02	Agents et inspecteurs d'assurance	10/33	43	53	53	53	53	63	63	63	63
321.03	Professions des assurances (spa)	10/33	43	53	53	53	53	63	63	63	63
322.01	Spécialistes en publicité	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	83	83
322.02	Spécialistes en relations publiques	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	83	83
322.03	Spécialistes en marketing	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	83	83
322.04	Spécialistes en études du marché et en sondages d'opinions	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	83	83
323.01	Employés d'agences de voyage	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
323.02	Guides de voyages organisés, guides, hôtesses	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
323.03	Autres spécialistes du tourisme et des loisirs	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	84

Notes de bas de page ¹⁾²⁾³⁾ et abréviations, voir page 190.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	4	5	7	6	5	4	3	2,1,8	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, cadres supérieurs	Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	Haute école, université	Ecole professionnelle supérieure	Formation professionnelle supérieure	Maturité	Formation professionnelle	Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	
324.01	Experts-comptables, réviseurs	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	63	63
324.02	Agents fiduciaires, conseillers fiscaux	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	63	63
324.03	Autres commerçants du secteur tertiaire	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	63	63
325.01	Courtiers, commissaires-priseurs	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	63	63
325.02	Prêteurs et loueurs	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	63	63
331.01	Entrepreneurs, directeurs ³⁾	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
331.02	Fonctionnaires supérieurs de l'administration publique ³⁾	*	*	*	-	-	-	-	-	-	-
331.03	Secrétaires, fonctionnaires de partis, d'associations	90	44	44	44	44	44	44	44	44	44
331.04	Spécialistes du personnel	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	63	53
331.05	Cadres moyens (sip)	90	43	43/53	43	53	53	53	53	53	53
332.01	Employés de commerce, de bureau (spa)	10/33	43	53	53	53	53	63	63	63	63
332.02	Fonctionnaires d'administration	90	43	43/53	43	53	53	63	63	63	63
332.03	Comptables	10/33	43	53	53	53	53	63	63	63	63
332.04	Spécialistes en immobilier et gérants	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	63	63
332.05	Spécialistes en importation et exportation	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	63	63
332.06	Spécialistes en organisation et planification (epa)	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	63	63
332.07	Autres employés d'administration	10/33	43	53	53	53	53	63	63	63	63
333.01	Informaticiens et analystes	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	63	63
333.02	Programmeurs	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	63	63
333.03	Opérateurs en informatique	10/33	43	53	53	53	53	63	63	63	63
333.04	Autres professions de l'informatique	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	63	63
341.01	Régulateurs d'exploitation ferroviaire, fonctionnaires de station, secrétaires ferroviaires	90	44	54	54	54	54	64	64	64	64
341.02	Monteurs de voies, cantonniers de la voie ferrée	90	43	53	53	53	53	73	73	83	73
341.03	Aiguilleurs de pavillon, fonctionnaires de poste d'aiguillage	90	43	53	53	53	53	73	73	83	73
341.04	Employés de dépôt et employés aux manoeuvres (chemin de fer)	90	43	53	53	53	53	73	73	83	83

Notes de bas de page ¹⁾²⁾³⁾ et abréviations, voir page 190.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)

N° Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée							Sans indication
	1 Indépendants ¹⁾	4 Directeurs, cadres supérieurs	5 Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	7 Haute école, université	6 Ecole professionnelle supérieure	5 Formation professionnelle supérieure	4 Maturité	3 Formation professionnelle	2,1,8 Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation		
341.05 Contrôleurs (transports publics)	90	44	54	54	54	54	64	64	84	74	
341.06 Conducteurs de locomotives et de tramways	90	43	53	53	53	53	73	73	83	73	
341.07 Personnel des funiculaires et des téléphériques	90	43	53	53	53	53	73	73	83	73	
341.08 Autres professions du trafic ferroviaire et à câbles	90	43	53	53	53	53	73	73	83	73	
342.01 Professions du transport de personnes	10/34	44	54	54	54	54	74	74	74	74	
342.02 Conducteurs de camion	10/33	43	53	53	53	53	73	73	73	73	
342.03 Autres chauffeurs et conducteurs	10/33	43	53	53	53	53	73	73	73	73	
342.04 Moniteurs d'auto-école et experts en automobiles	10/34	44	54	54	54	54	74	74	74	74	
343.01 Capitaines de bateaux, timoniers (epa)	10/33	43	53	53	53	53	73	73	73	73	
343.02 Matelots et autres professions de la navigation	10/33	43	53	53	53	53	73	73	83	83	
344.01 Pilotes, instructeurs de vol	10/33	43	43/53	43	53	53	53	90	90	53	
344.02 Directeurs du trafic aérien	90	43	53	53	53	53	53	90	90	53	
344.03 Personnel de cabine (epa)	90	44	54	54	54	54	64	64	84	64	
344.04 Autres professions du trafic aérien	90	43	53	53	53	53	63	63	83	63	
345.01 Personnel du transport et de l'expédition	10/33	43	53	53	53	53	73	73	83	73	
345.02 Garçons de course, messagers	10/33	43	53	53	53	53	73	73	83	73	
345.03 Autres professions du transport et de la circulation	10/33	43	53	53	53	53	73	73	83	83	
351.01 Employés des postes et secrétaires d'exploitation	90	43	53	53	53	53	63	63	83	63	
351.02 Assistants d'exploitation des PTT	90	44	54	54	54	54	64	64	84	84	
351.03 Fonctionnaires de distribution PTT	90	44	54	54	54	54	64	64	84	84	
351.04 Téléopérateurs et téléphonistes PTT	90	43	53	53	53	53	63	63	83	63	
351.05 Autres professions des postes et télécommunications	90	43	53	53	53	53	63	63	83	63	
361.01 Police	90	44	44/54	44	54	54	64	64	84	64	
361.02 Gardiens, surveillants	10/20/34	44	54	54	54	54	64	64	84	84	
361.03 Pompiers professionnels, protection civile	90	44	44/54	44	54	54	64	64	84	84	
361.04 Militaires de carrière	90	44	44/54	44	54	54	64	64	84	84	
361.05 Police privée et autres professions du maintien de l'ordre	10/20/34	44	44/54	44	54	54	64	64	84	84	

Notes de bas de page ¹⁾²⁾³⁾ et abréviations, voir page 190.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	4	5	7	6	5	4	3	2,1,8	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, cadres supérieurs	Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	Haute école, université	Ecole professionnelle supérieure	Formation professionnelle supérieure	Maturité	Formation professionnelle	Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	
361.06	Douane et gardes-frontières	90	44	44/54	44	54	54	64	64	84	84
362.01	Juges, procureurs	90	90	90	44	44	44	44	44	44	44
362.02	Greffiers	90	90	90	44	54	90	90	90	90	54
362.03	Avocats, notaires	10/20	44	44/54	44	54	54	54	54	54	44
362.04	Autres représentants de la justice et conseillers juridiques	10/20	44	44/54	44	54	54	54	54	54	54
371.01	Journalistes, rédacteurs	10/20/34	44	44	44	54	54	54	54	54	54
371.02	Correcteurs, lecteurs	10/33	43	53	53	53	53	63	63	63	63
371.03	Traducteurs, interprètes	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	63	53
371.04	Autres auteurs de textes, autres professionnels des médias: presse écrite, audio-visuel	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	83	63
372.01	Bibliothécaires	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	54
372.02	Archivistes, documentalistes	10/33	43	53	53	53	53	63	63	63	53
372.03	Conservateurs, professionnels des musées	10/20/34	44	44/54	44	54	54	64	64	64	54
373.01	Peintres de décors et accessoiristes	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
373.02	Régisseurs, metteurs en scène, producteurs	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
373.03	Techniciens en audio-visuel	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
373.04	Cameramen et techniciens de l'image	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
373.05	Photographes	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
373.06	Autres professions de la production audio-visuelle	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
381.01	Musiciens, compositeurs et chefs d'orchestre	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
381.02	Chanteurs	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
382.01	Acteurs	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
382.02	Danseurs, professeurs de danse, chorégraphes	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
382.03	Artistes	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
382.04	Modèles, mannequins	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
382.05	Autres professions du spectacle	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
383.01	Sculpteurs sur pierre	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64

Notes de bas de page ¹⁾²⁾ et abréviations, voir page 190.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1 Indépendants ¹⁾	4 Directeurs, cadres supérieurs	5 Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	7 Haute école, université	6 Ecole professionnelle supérieure	5 Formation professionnelle supérieure	4 Maturité	3 Formation professionnelle	2,1,8 Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	Sans Indication
383.02	Artistes peintres, dessinateurs	10/34	44	54	54	54	54	54	64	64	64
383.03	Graphistes et dessinateurs d'affiches	10/34	44	54	54	54	54	54	64	64	64
383.04	Designers, créateurs de mode	10/34	44	54	54	54	54	54	64	64	64
383.05	Autres professions des arts plastiques	10/34	44	54	54	54	54	54	64	64	64
384.01	Orfèvres	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
384.02	Autres fabricants de bijoux	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
384.03	Graveurs et sculpteurs sur bois (epa)	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
384.04	Céramistes, potiers	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
384.05	Peintres sur céramique et verre	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
384.06	Fabricants et accordeurs d'instruments de musique	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
384.07	Décorateurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
384.08	Restaurateurs d'oeuvres d'art	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
384.09	Architectes d'intérieurs	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
384.10	Autres artisans d'art	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	72
391.01	Hôteliers, directeurs de restaurants	10/20/34	44	44/54	44	44	44	54	54	54	54
391.02	Personnel de réception	90	44	54	54	54	54	64	64	84	64
391.03	Personnel de service	90	44	54	54	54	54	64	64	84	64
391.04	Femmes de chambre et personnel de la lingerie et de l'économat	90	44	54	54	54	54	64	64	84	64
391.05	Personnel de cuisine	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
391.06	Autres professions de la restauration	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
392.01	Intendants de maison	10/20/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
392.02	Employés de maison	10/20/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
411.01	Nettoyeurs de textiles, nettoyeurs à sec	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
411.02	Repasseurs, blanchisseurs	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
411.03	Concierges, nettoyeurs de locaux et de bâtiments	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
411.04	Ramoneurs	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64

Notes de bas de page ¹⁾²⁾³⁾ et abréviations, voir page 190.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)



N° Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée							
	1 Indépendants ¹⁾	4 Directeurs, cadres supérieurs	5 Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	7 Haute école, université	6 Ecole professionnelle supérieure	5 Formation professionnelle supérieure	4 Maturité	3 Formation professionnelle	2,1,8 Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	Sans indication	
411.05	Autres professions du nettoyage	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
412.01	Agents ou entrepreneurs des pompes funèbres	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
412.02	Professions de l'élimination et du recyclage des ordures	10/34	44	44/54	44	54	54	64	64	84	84
412.03	Autres professions de l'hygiène publique et de la propreté	10/34	44	44/54	44	54	54	64	64	84	84
413.01	Coiffeurs	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
413.02	Esthéticiens	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
413.03	Manucures et pédicures	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
413.04	Autres professions de l'hygiène corporelle	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
421.01	Médecins	10/20	44	44	44	54	54	54	54	54	54
421.02	Aides médicales	90	90	54	54	54	54	54	64	84	64
421.03	Pharmaciens	10/20	44	44	44	54	54	54	54	54	54
421.04	Aides en pharmacie	90	90	54	54	54	54	54	64	84	64
422.01	Physiothérapeutes	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
422.02	Psychothérapeutes (non-médecins)	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
422.03	Guérisseurs, naturopathes	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
422.04	Opticiens	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
422.05	Masseurs	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
422.06	Assistants médico-techniques	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
422.07	Autres professions de la thérapeutique et de la technique médicale	10/20/34	44	44/54	44	54	54	64	64	84	64
422.08	Laborantins médicaux	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
423.01	Dentistes	10/20	44	44	44	54	54	54	54	54	54
423.02	Techniciens dentistes	10/32	42	52	52	52	52	72	72	72	52
423.03	Aides en médecine dentaire	90	44	54	54	54	54	64	64	84	64
423.04	Hygiénistes dentaires et autres professions des soins dentaires	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
424.01	Vétérinaires	10/20	43	43	43	53	53	53	53	53	53

Notes de bas de page ¹⁾²⁾³⁾ et abréviations, voir page 190.

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						Sans indication
		1	4	5	7	6	5	4	3	2,1,8	
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, cadres supérieurs	Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	Haute école, université	Ecole professionnelle supérieure	Formation professionnelle supérieure	Maturité	Formation professionnelle	Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	
424.02	Aides-vétérinaires	90	43	53	53	53	53	63	63	83	63
425.01	Sages-femmes	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
425.02	Infirmiers en pédiatrie et hygiène maternelle	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
425.03	Infirmiers en psychiatrie	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
425.04	Infirmiers diplômés	10/34	44	54	54	54	54	64	64	64	64
425.05	Aides hospitaliers, aides-infirmiers	90	90	54	54	54	54	64	64	84	64
425.06	Aides familiales, communales ou non	90	44	54	54	54	54	64	64	84	64
425.07	Autres professions soignantes	10/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
431.01	Assistants sociaux	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	64	54
431.02	Educateurs spécialisés	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	64	64
431.03	Directeurs de homes et de crèches	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	54	54
431.04	Autres professions de l'assistance sociale	10/20/34	44	44/54	44	54	54	64	64	84	64
432.01	Prêtres ordonnés, pasteurs	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	54	44
432.02	Autres professions de l'assistance spirituelle	10/20/34	44	44/54	44	54	54	64	64	64	64
432.03	Membres d'un ordre religieux	10/20/34	44	44/54	44	54	54	64	64	64	64
432.04	Aides professionnels de l'assistance spirituelle	10/20/34	44	54	54	54	54	64	64	84	64
441.01	Professeurs d'université et d'écoles professionnelles supérieures	10/20	44	44	44	54	54	54	54	54	44
441.02	Assistants universitaires (sip)	90	44	44	44	54	54	64	64	84	44
442.01	Professeurs de l'enseignement secondaire (lycée, collège, gymnase, école normale, école de commerce)	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	90	54
443.01	Enseignants des classes supérieures, des classes de formation pratique et des classes d'orientation	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	90	54
444.01	Instituteurs (école primaire)	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	90	54
445.01	Jardinières d'enfants, éducatrices de la petite enfance	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	54	54
446.01	Enseignants d'école professionnelle et d'école spécialisée	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	54	54

Notes de bas de page ¹⁾²⁾³⁾ et abréviations, voir page 190.



Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)



N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	4	5	7	6	5	4	3	2,1,8	Sans indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, cadres supérieurs	Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	Haute école, université	Ecole professionnelle supérieure	Formation professionnelle supérieure	Maturité	Formation professionnelle	Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	
446.02	Enseignants dans une classe à programme d'enseignement spécial, pédagogues thérapeutiques	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	54	54
446.03	Professeurs de musique et de chant	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	54	54
446.04	Professeurs de dessin et de travaux manuels	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	54	54
446.05	Professeurs de gymnastique et d'éducation physique	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	54	54
447.01	Formateurs d'adultes	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	54	54
447.02	Divers professeurs spécialisés	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	54	54
447.03	Enseignants et instructeurs	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	54	54	54
447.04	Pédagogues	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
451.01	Professions des sciences économiques	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
451.02	Sociologues et politologues	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
451.03	Psychologues et conseillers en orientation professionnelle	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
452.01	Philologues	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
452.02	Historiens et archéologues	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
452.03	Philosophes	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
453.01	Biologistes	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
453.02	Géographes, météorologues	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
453.03	Chimistes	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
453.04	Mathématiciens	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
453.05	Physiciens	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
453.06	Experts de la protection de l'environnement	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
453.07	Autres professions des sciences naturelles, physiques et exactes	10/20/34	44	44/54	44	54	54	54	64	84	54
461.01	Contrôleurs, inspecteurs et trieurs de marchandises	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	83
461.02	Empaqueurs	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	83

Notes de bas de page ¹⁾²⁾³⁾ et abréviations, voir page 190.

Algorithme d'attribution aux catégories socio-professionnelles 1990

(suite)

N°	Profession	Classification suivant la situation dans la profession			Classification selon le niveau le plus élevé de la formation achevée						
		1	4	5	7	6	5	4	3	2,1,8	Sans Indication
		Indépendants ¹⁾	Directeurs, cadres supérieurs	Cadres moyens ou inférieurs ²⁾	Haute école, université	Ecole professionnelle supérieure	Formation professionnelle supérieure	Maturité	Formation professionnelle	Scolarité obligatoire, aucune ou autre formation	
461.03	Magasiniers, manutentionnaires	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	83
461.04	Sportifs professionnels et entraîneurs sportifs	10/34	44	54	54	54	54	54	64	64	64
461.05	Autres professions du façonnage et de la manufacture	10/32	42	52	52	52	52	72	72	82	82
461.06	Professions du secteur tertiaire (spa)	10/20/33	43	43/53	43	53	53	63	63	83	83
461.07	Professions de l'administration publique non classifiables	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	83
461.08	Autres professions non classifiables	10/33	43	53	53	53	53	63	63	83	83
471.01	Personnes dont l'activité professionnelle ne peut pas être définie ³⁾	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

¹⁾ Le code 10 se réfère aux indépendants, dont l'entreprise occupe plus de 25 personnes; le code 20 se rapporte à des indépendants diplômés d'une haute école, dont l'entreprise occupe moins de 26 personnes; les codes 31 - 34 se réfèrent aux indépendants sans diplôme d'une haute école, dont l'entreprise occupe moins de 26 personnes.

²⁾ Les Codes 41 - 44 se réfèrent aux universitaires, les codes 51 - 54 aux non-universitaires ainsi qu'aux personnes sans indication de formation.

³⁾ Un procédé spécial a été utilisé selon le modèle de programmation. La documentation peut être consultée auprès de l'Office fédéral de la statistique.

Abréviations

spa = personnes qui ne sont pas classées ailleurs / sip = sans indication particulière / epa = et professions apparentées

Liste des tableaux

Partie I

1	Typology of Class Locations in Capitalist Society	18
2	Système de classification en République fédérale d'Allemagne: les positions professionnelles	26
3	«Social class» en Grande-Bretagne	27
4	Groupes socio-économiques en Grande-Bretagne	28
5	Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) en France	32
6	Professions et catégories socio-professionnelles pour les personnes non actives en France	33
7	Grands groupes de la <i>CITP 88 (COM)</i>	35
8	Classification socio-économique de l'ONU	36
9	Groupement social selon le recensement suisse de 1920	42
10	Catégories socio-professionnelles pour l'analyse de la mobilité spatiale, selon M. Bassand <i>et al.</i>	46

Partie II

11	Schéma du statut d'activité de la population résidante	54
12	Catégories socio-professionnelles, premier niveau de classement	61
13	Catégories socio-professionnelles, deuxième niveau de classement	65
14	Catégories socio-professionnelles, troisième niveau de classement	67
15	Une hiérarchie des catégories socio-professionnelles	82

Partie III

- 16 Distribution des catégories socio-professionnelles en 90+91
population résidante, personnes actives et personnes
actives occupées, en 1990, en pour cent
- 17 Personnes actives occupées selon les catégories socio- 95
professionnelles: distribution en groupes d'âge, en 1990,
en pour cent
- 18 Population résidante selon les catégories socio- 96
professionnelles et le sexe, en 1990, en nombre absolus
et en pour cent
- 19 Personnes actives occupées à temps partiel, par catégories 97
socio-professionnelles et selon le sexe, en 1990, en pour cent
- 20 Personnes actives occupées selon les catégories socio- 98
professionnelles: distribution par origine et par sexe,
en 1990, en pour cent
- 21 Analyse par cohorte selon l'origine et le sexe: proportion 109
de personnes peu formées par rapport au total des personnes
actives occupées, en 1980 et 1990, en pour cent
- 22 Analyse par cohorte des personnes actives occupées 111
peu formées, en 1980 et 1990, en nombre absolus
et en pour cent
- 23 Personnes actives occupées selon les catégories socio- 116
professionnelles: distribution par canton, en 1990,
en pour cent

Annexe 1

- 24 Attribution des catégories socio-professionnelles 143
selon la situation dans la profession et la formation

Liste des graphiques

Partie I

- 1 Une représentation de la structure sociale 45

Partie III

- 2 Répartition du revenu en fonction des catégories socio- 100
professionnelles
- 3 Prestige des professions et catégorie socio-professionnelle 101
- 4 Position sociale subjective et catégorie 103
socio-professionnelle
- 5 Appartenance subjective à une classe sociale et catégorie 105
socio-professionnelle
- 6 Répartition des actifs suivant les catégories socio- 108
professionnelles en 1980 et en 1990

Liste des cartes et des schémas

Partie III

Schéma explicatif: Typologie des communes	120
---	-----

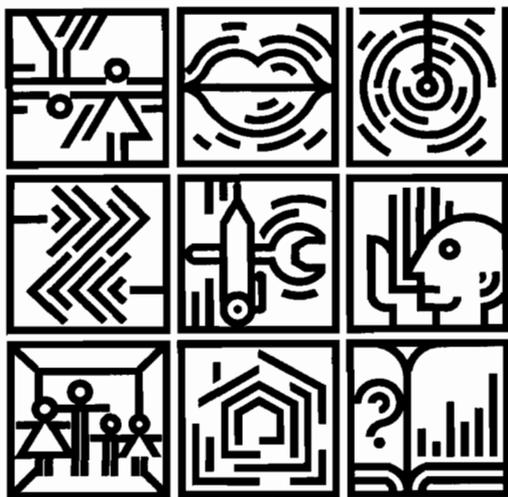
Cartes et schémas

1 Dirigeants, en 1990	121
2 Professions libérales, en 1990	122
3 Autres indépendants, en 1990	123
4 Profession intellectuelles et d'encadrement, en 1990	124
5 Professions intermédiaires, en 1990	125
6 Non-manuels qualifiés: employés, en 1990	126
7 Manuels qualifiés: ouvriers, en 1990	127
8 Travailleurs non qualifiés, en 1990	128

Programme des publications du recensement fédéral de la population de 1990

Le recensement fédéral de la population donne des informations statistiques sur de nombreux thèmes compte tenu de différentes unités territoriales. L'Office fédéral de la statistique (OFS) publie les résultats du recensement dans la série «Statistique de la Suisse» (cf. deuxième page de couverture). La publication sera échelonnée jusqu'en 1996.

Le programme des publications du recensement de la population de 1990 comprend des recueils de tableaux et des études consacrés aux thèmes suivants:



A	B	C
D	E	F
G	H	I

- A Structure de la population
- B Langues
- C Religions
- D Mobilité, navetteurs
- E Vie active
- F Formation et profession
- G Ménages et familles
- H Bâtiments, logements, conditions de logement
- I Documentations, classifications

Le service de renseignements RFP 90 donne des informations sur les résultats du recensement et sur le programme des publications. Il fournit aussi une liste gratuite des publications qui ont déjà paru.

Service de renseignements RFP90 de l'Office fédéral de la statistique, 3003 Berne

Téléphone: 031 / 322 88 79 (population et ménages)

Téléphone: 031 / 322 86 52 (bâtiments et logements)

Téléfax: 031 / 382 17 51

La structuration sociale de la population représente un des systèmes de classification les plus importants de la statistique. Cet ouvrage explicite le procédé conceptuel et méthodologique adopté lors de l'élaboration des nouvelles catégories socio-professionnelles de la Suisse. Le travail se réfère aux concepts internationaux récents tout en tenant compte des possibilités offertes par le recensement fédéral de la population. Les principaux indicateurs utilisés sont la profession exercée, la situation dans la profession et la formation.